



**HAL**  
open science

## Performances économiques de l'agriculture familiale, patronale et d'entreprise : Comparaison à partir d'études de cas en Côte d'Ivoire

Samir El Ouaamari, Pascal Tillie, Fatouma-Lucie Sanou, Viviane Treves,  
Constantin Girard, S. Gomez-Y-Paloma, Hubert Cochet

### ► To cite this version:

Samir El Ouaamari, Pascal Tillie, Fatouma-Lucie Sanou, Viviane Treves, Constantin Girard, et al..  
Performances économiques de l'agriculture familiale, patronale et d'entreprise : Comparaison à partir  
d'études de cas en Côte d'Ivoire. 2019. hal-02530084

**HAL Id: hal-02530084**

**<https://hal.science/hal-02530084>**

Submitted on 6 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## JRC SCIENCE FOR POLICY REPORT

# Performances économiques de l'agriculture familiale, patronale et d'entreprise

*Comparaison à partir  
d'études de cas  
en Côte d'Ivoire*

El Ouaamari, S., Tillie, P., Sanou, F-L., Trèves, V.,  
Girard, C., Gomez-Y-Paloma, S. et Cochet, H

2019



This publication is a Science for Policy report by the Joint Research Centre (JRC), the European Commission's science and knowledge service. It aims to provide evidence-based scientific support to the European policymaking process. The scientific output expressed does not imply a policy position of the European Commission. Neither the European Commission nor any person acting on behalf of the Commission is responsible for the use that might be made of this publication.

#### Contact information

Name: Pascal Tillie  
Address: Edificio Expo, Calle Inca Garcilosa 3, 41092 Séville, Espagne  
Email: [pascal.tillie@ec.europa.eu](mailto:pascal.tillie@ec.europa.eu)  
Tel.: +34 954 48 82 52

#### EU Science Hub

<https://ec.europa.eu/jrc>

JRC116258

EUR 29843 FR

PDF	ISBN 978-92-76-10934-1	ISSN 1831-9424	doi:10.2760/224569
Print	ISBN 978-92-76-10935-8	ISSN 1018-5593	doi:10.2760/67381

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2019

© European Union, 2019

The reuse policy of the European Commission is implemented by Commission Decision 2011/833/EU of 12 December 2011 on the reuse of Commission documents (OJ L 330, 14.12.2011, p. 39). Reuse is authorised, provided the source of the document is acknowledged and its original meaning or message is not distorted. The European Commission shall not be liable for any consequence stemming from the reuse. For any use or reproduction of photos or other material that is not owned by the EU, permission must be sought directly from the copyright holders.

All content © European Union, 2019.

How to cite this report: El Ouaamari, S., Tillie, P., Sanou, F-L., Trèves, V., Girard, C., Gomez-Y-Paloma, S. et Cochet, H., *Performances économiques de l'agriculture familiale, patronale et d'entreprise : Comparaison à partir d'études de cas en Côte d'Ivoire*, EUR 29843 FR, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2019, ISBN 978-92-76-10934-1, doi:10.2760/224569, JRC116258.

**PERFORMANCES  
ÉCONOMIQUES DE  
L'AGRICULTURE  
FAMILIALE, PATRONALE ET  
D'ENTREPRISE**

**Comparaison à partir d'études  
de cas en Côte d'Ivoire**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	<b>7</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>8</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>9</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>11</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>15</b>
<b>2 Méthodologie et choix des régions étudiées</b> .....	<b>17</b>
2.1 <i>Une approche comparée, systémique et diachronique : le diagnostic agraire</i> .....	17
2.2 <i>Indicateurs économiques retenus pour la comparaison des performances</i> .....	18
2.3 <i>Les trois régions d'étude : localisation, milieu physique et modes de mise en valeur</i> .....	20
2.4 <i>Des cultures pour l'agro-industrie dans un contexte incertain de prix relatifs</i> .....	25
<b>3 Bettié : une hévéaculture rémunératrice mais génératrice d'inégalités</b> .....	<b>27</b>
3.1 <i>Des pratiques au sein des parcelles d'hévéa et de cacao révélatrices de stratégies différenciées</i> .....	28
3.2 <i>La rentabilité financière de l'UAI menacée par les difficultés à accroître la production</i> ..	33
3.3 <i>Des producteurs familiaux et patronaux de latex aux résultats performants mais des écarts socioéconomiques croissants</i> .....	36
<b>4 Irobo : une élaeiculture et une hévéaculture stagnantes et génératrices de précarité</b> .....	<b>45</b>
4.1 <i>L'UAI : approvisionner l'usine au détriment de la création de richesse dans les plantations de palmier</i> .....	46
4.2 <i>Une catégorie hétérogène de producteurs capitalistes de palmier à huile et d'hévéa</i> ....	50
4.3 <i>Des exploitations familiales performantes pour créer de la richesse et des emplois mais limitées par l'accès au foncier</i> .....	53
<b>5 Canne à sucre contractuelle à Zuénoula : des effets aléatoires et inégaux sur les revenus agricoles familiaux</b> .....	<b>61</b>
5.1 <i>Complexe sucrier : la logique industrielle prime sur l'efficacité de l'utilisation du foncier et du capital</i> .....	62
5.2 <i>La canne à sucre « villageoise » : une source de rente séduisante mais risquée et fortement encadrée par l'UAI</i> .....	66
5.3 <i>Pour les producteurs familiaux, des alternatives à la canne à sucre existent mais sont limitées faute de terres</i> .....	71
<b>6 Principaux enseignements de l'étude et conclusions</b> .....	<b>81</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>87</b>
<b>Lexique des termes locaux utilisés</b> .....	<b>91</b>
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>92</b>
<b>Liste des encadrés</b> .....	<b>93</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>94</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>95</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>97</b>



## Résumé

L'agriculture en Côte d'Ivoire est le fait de différents types de systèmes de production, qui diffèrent grandement les uns et les autres, en termes de taille, d'accès aux ressources de production (travail, capital) ou encore de droits fonciers. Certaines régions combinent sur un même espace des systèmes de production familiaux, patronaux et d'entreprises, chacune de ces catégories pouvant d'ailleurs renfermer une grande diversité de systèmes. Par ailleurs, ces différentes exploitations n'évoluent pas en vase clos, loin de là, et elles interagissent et échangent connaissances, ressources et produits finis. Leur trajectoire de différenciation – en constante évolution – ne peut se comprendre que par une étude fine de leurs caractéristiques et de leurs relations les unes aux autres. Il en va de même pour l'étude de leurs performances économiques. L'objectif de ce projet de recherche, dont les principaux résultats sont rassemblés dans ce rapport, était donc d'analyser le fonctionnement économique de ces différents systèmes de production, et par conséquent leurs performances économiques comparées, à partir de trois études de cas en Côte d'Ivoire, concernant plus particulièrement la culture de l'hévéa, du palmier à huile et de la canne à sucre. Les résultats montrent l'importance de la prise en compte de tous les aspects des exploitations dans la réalisation de telles analyses : les performances "au champs" (rendement, marge brute) s'avérant de mauvais indicateurs de la performance finale. Nos résultats montrent la capacité de l'agriculture familiale à générer des revenus important alors même qu'elle reste très peu dotée en capital. Dans les trois régions étudiées de Côte d'Ivoire, les exploitations familiales sont capables de rivaliser avec les exploitations patronales et industrielles voisines. Grâce à des systèmes de culture complexes, associant cultures pérennes et cultures vivrières, elles créent bien souvent plus de richesse par unité de surface ou de travail que les plus grandes exploitations. Ces dernières pâtissent de déséconomies d'échelles liées leur taille et aux coûts d'organisation du travail, ainsi que, dans le cas des plantations industrielles, de la poursuite d'une logique industrielle au détriment de la logique agricole. Les conclusions de ce travail ont d'importantes implications pour les bailleurs de fond ou les agences de développement.



## Avant-propos

La question de la performance des exploitations agricoles et du modèle d'organisation de la production le plus efficace est l'objet de discussions intenses entre économistes agricoles depuis que la discipline existe. L'objectif du projet de recherche dont ce rapport présente la synthèse des principales conclusions n'est certainement pas de trancher le débat de façon définitive, mais d'apporter une contribution à partir d'études de cas précises et documentées, qui s'inscrivent dans un contexte par définition particulier, en l'occurrence l'agriculture en zone forestière – ou plus exactement en domaine agro-climatique guinéen et soudano-guinéen – de la Côte d'Ivoire. Par conséquent, les conclusions tirées de ce travail ne sont valides que dans leur contexte et ne prétendent pas être universelles. Elles sont cependant étayées par un intense travail de terrain et leur valeur contextuelle ne sauraient en réduire la force.

A l'origine de ce travail de recherche, les motivations sont doubles. Il s'agit à la fois de contribuer à la recherche scientifique et de fournir des réponses visant à aider à la décision politique en matière d'investissements et d'aide au développement. En ce qui concerne les motivations d'ordre scientifique, l'objectif était bien évidemment de contribuer au vieux débat sur la relation entre la taille des exploitations agricoles et la productivité. Ou plus exactement *les* productivités, car le débat a souvent tendance à se focaliser sur la productivité de la terre et à délaisser celle du travail, alors que l'analyse ne peut être complète que si ces deux faces de la même question sont prises en compte. Par ailleurs, au-delà du débat sur la productivité des exploitations agricoles, deux questions plus récentes posées par les évolutions du secteur agricole en Afrique Sub-Saharienne ont également motivé ce travail : d'une part, le débat autour des rapports entre agrobusiness et petites agriculture familiale, et d'autre part, l'émergence observée à l'échelle du continent d'une nouvelle catégorie d'exploitations agricoles, de taille intermédiaire, et correspondant à des investissements réalisés par une classe urbaine aisée et locale.

Concernant la motivation d'aide à la décision, l'objectif du projet était d'apporter des éléments concrets et validés scientifiquement aux décideurs politiques et bailleurs internationaux. Ces résultats représentent des éléments objectifs, qui combinés à d'autres, leur permettent de faire des choix pertinents, notamment en matière d'investissements publics et de stratégie de réduction de la pauvreté.

Afin de répondre aux questions de recherche posées, l'approche choisie a été de se concentrer sur un petit nombre de régions et donc de situations différentes, et de les étudier en profondeur. Pour des raisons pratiques, logistiques et afin de limiter la variance des variables exogènes, ces régions ont été choisies dans un seul et même pays, la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le choix s'est également porté sur des territoires au sein desquels différentes formes d'exploitations agricoles coexistaient, voire étaient étroitement liées. Les trois régions choisies, toutes relativement spécialisées dans une production différente, se caractérisent donc par la présence d'une unité agro-industrielle adossée à de grandes plantations, et entourée d'une myriade de petites exploitations familiales, ainsi que d'exploitations de taille intermédiaire, organisées sur un modèle de petite entreprise commerciale.

## Remerciements

Les auteurs tiennent avant tout à remercier l'ensemble des agriculteurs, femmes et hommes, jeunes et vieux, petits et grands, qui ont accepté de répondre aux nombreuses questions qui leur ont été posées. Ils sont à la fois l'objet et l'essence même de ce travail, et sans leurs explications patientes, les chercheurs que nous sommes serai-ent bien en mal de comprendre les dynamiques agraires en cours dans les petites régions étudiées. Cette étude n'aurait également pas été possible sans les traducteurs qui ont patiemment accompagné les chercheurs sur le terrain et ont inlassablement traduit les questions puis les réponses des agriculteurs, exercice bien plus difficile qu'il n'y paraît tant la tentation est grande de raccourcir les raisonnements ou de répondre à la place de la personne interrogée, à une question déjà maintes fois entendue. Un grand merci également à tous les acteurs des filières hévéa, huile de palme et sucre rencontrés, et notamment aux cadres et employés des unités agro-industrielles enquêtées d'avoir accepté de nous ouvrir leur porte, leurs plantations, leurs usines, voire même leurs livres de compte. La valeur ajoutée de ce travail réside notamment dans le fait d'avoir réussi à intégrer ces systèmes de production bien différents d'une exploitation familiale dans l'analyse réalisée. Nous sommes également reconnaissants envers Hubert Ducroquet pour son aide dans la préparation de cette étude, l'identification des régions d'étude et des acteurs incontournables, et sa grande disponibilité. Nous remercions le personnel de la Délégation de l'Union Européenne à Abidjan pour son soutien sans faille à ce projet de recherche, ainsi que nos collègues de la DG DEVCO et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Côte d'Ivoire pour leur appui. Enfin, nous remercions chaudement nos collègues Mafini Dosso, Tévécia Ronzon et José Rodriguez Llanes pour leur relecture scrupuleuse et leurs conseils avisés qui ont indiscutablement permis d'améliorer la qualité de ce travail.

## Auteurs

Samir El Ouaamari<sup>a,c</sup>

Pascal Tillie<sup>b</sup>

Fatouma-Lucie Sanou<sup>c</sup>

Viviane Trèves<sup>c</sup>

Constantin Girard<sup>c</sup>

Sergio Gomez-Y-Paloma<sup>b</sup>

Hubert Cochet<sup>a</sup>

<sup>(a)</sup> AgroParisTech, UFR Agriculture comparée et développement agricole, Paris, France

<sup>(b)</sup> Commission Européenne, Centre Commun de Recherche (CCR), Séville, Espagne

<sup>(c)</sup> Association aGter (Améliorer la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles), Nogent-Sur-Marne, France



## Résumé exécutif

### Contexte et objectifs de l'étude

Cette étude s'inscrit dans les réflexions en cours, que ce soit dans le monde académique ou de l'aide au développement, concernant les performances des différentes catégories d'exploitations agricoles, généralement différenciées sur le critère de la surface. En effet, dans de nombreuses zones rurales du monde, et notamment en Afrique Sub-Saharienne, cohabitent différentes formes d'agricultures, que l'on peut caractériser par le type de ressources utilisées au cours du processus de production : principalement la main d'œuvre familiale pour les exploitations dites familiales, une main d'œuvre essentiellement salariée pour les exploitations dites patronales (ou parfois entrepreneuriales) et un mélange variable de capital et de main d'œuvre salariée pour les exploitations dites agro-industrielles (ou parfois capitalistes). De ces facteurs de production découlent une organisation et un fonctionnement des exploitations agricoles différentes, et *in fine*, des performances économiques diverses. Rien d'étonnant à ce que la question de la performance économique des exploitations agricoles en fonction de la taille et de l'organisation des exploitations agricoles ait donc passionné les économistes agricoles depuis toujours.

En Afrique Sub-Saharienne, cette question a resurgi récemment à la faveur de plusieurs éléments : les achats de grandes voire immenses surfaces agricoles par des groupes industriels parfois liés à des Etats (phénomène aussi appelé accaparement des terres ou *land grabbing*), les initiatives visant à associer petites exploitations familiales et grandes plantations dans le cadre de cluster agro-industriels (ou pôle de croissance agricole), et enfin l'émergence progressive mais déjà bien documentée d'un ensemble d'exploitations patronales initiées par des entrepreneurs locaux, généralement d'origine urbaine.

Cette étude a été conçue dans l'objectif de nourrir cette réflexion, à partir du cas particulier de la Côte d'Ivoire, voire même plus exactement à partir du cas particulier de trois régions de Côte d'Ivoire, tant les auteurs sont convaincus que les réponses apportées ne peuvent être valides que dans un contexte donné. Un dispositif de recherche a donc été mis en place dans chacune de ces trois régions, afin de mesurer la performance économiques des différentes formes d'agriculture rencontrées.

### Méthodologie de l'étude

L'approche retenue pour cette étude est originale à plusieurs titres. En premier lieu, les zones d'étude ont été sélectionnées attentivement afin de s'assurer que les différentes formes d'agriculture rencontrées en Côte d'Ivoire y étaient représentées. En effet, l'une des faiblesses parfois rencontrées dans les études qui se penchent sur la question du lien entre performance des exploitations et taille est que l'analyse se cantonne à une catégorie d'exploitation, généralement les exploitations familiales, et plus rarement les exploitations entrepreneuriales de taille moyenne. Dans cette étude, tous les types d'exploitations sont inclus dans l'analyse, y compris les exploitations agro-industrielles. Cependant, pour obtenir des données fiables sur ces dernières, il est nécessaire d'adapter la méthodologie de collecte des données. Ainsi, la deuxième originalité de l'étude est de reposer sur un travail de terrain considérable. Le temps passé sur le terrain pour gagner la confiance des différents acteurs et obtenir des informations est un facteur essentiel permettant d'assurer la crédibilité de ces données. Enfin, la dernière originalité de cette étude réside dans le mode de calcul des indicateurs de performance pour les différentes exploitations rencontrées. Là où la plupart des études comparent le rendement par hectare ou la productivité de la terre à l'échelle de la parcelle, nous avons systématiquement calculé également la productivité du travail. Par ailleurs, vouloir comparer des exploitations aussi différentes que des petites exploitations de subsistance avec une plantation industrielle nécessite d'aller au-delà de la parcelle. Il est donc essentiel de comprendre le fonctionnement de l'exploitation dans son intégralité pour pouvoir calculer les indicateurs de productivité (travail et terre) également à l'échelle des exploitations. Ce n'est qu'alors que l'on peut comprendre la place relative occupée par différentes formes d'agriculture - familiale, entrepreneuriale, capitaliste - dans les dynamiques agraires de régions de Côte d'Ivoire.

Chacune des trois petites régions retenues pour l'étude est marquée par la présence d'une culture agro-industrielle - l'hévéa dans la région de Bettié, le palmier à huile autour d'Irobo et la canne à sucre dans les environs de Zuénoula. Dans chacune de ces régions existe donc une unité de production agro-industrielle adossée à une plantation, et entourée d'une myriade de petites et moyennes exploitations agricoles. Un échantillonnage raisonné de ces exploitations a permis d'obtenir les données nécessaires à l'analyse comparée de leurs pratiques et de leurs performances économiques mesurées par deux principaux indicateurs : la valeur ajoutée et le revenu rémunérant les différents agents (agriculteurs, propriétaires fonciers, détenteurs de capitaux, etc.) participant à la création de cette valeur ajoutée.

## **Principaux résultats**

Le volume considérable de données collectées au cours de l'étude a permis de mettre en évidence un certain nombre de résultats. Tout d'abord, il est assez marquant de constater que dans les trois régions étudiées, les rendements obtenus dans les parcelles des plantations industrielles d'hévéa, de palmier à huile ou de canne à sucre sont supérieurs et parfois de loin à ceux des exploitations familiales ou patronales environnantes. Cependant, dès que l'on passe à un indicateur plus précis de la performance économique, la relation s'inverse. Ainsi, dans les trois régions étudiées, la valeur ajoutée (brute et nette) à l'échelle de la parcelle d'hévéa, palmier à huile ou canne à sucre dans les plantations industrielles est presque toujours inférieure ou au mieux équivalente à celle des autres types d'exploitations agricoles présentes dans la zone. En effet, si ces plantations enregistrent des rendements très élevés, cela se fait souvent au prix de consommations intermédiaires très importantes et de l'utilisation d'équipements coûteux. L'exemple le plus éloquent de cette situation est la production de canne à sucre irriguée dans les plantations de Zuénoula, où les coûts de production représentent plus de 85% du produit brut des parcelles. Cependant, cette apparente irrationalité s'explique par le fait que ces plantations sont toutes adossées à une unité de transformation industrielle, dont il convient d'utiliser au maximum la capacité. Par conséquent, c'est cette logique industrielle qui prime et se fait au détriment de la productivité de la plantation agricole.

Par ailleurs, la valeur ajoutée créée dans les plantations industrielles est également pénalisée par des frais généraux importants, conséquence directe de la dimension de ces structures de production. La taille de ces exploitations et la lourde gestion qui en résulte peuvent aussi avoir pour conséquence des difficultés à mettre en valeur l'intégralité des surfaces en plantation. Ainsi, une partie importante de la plantation d'hévéa de Bettié n'est pas exploitée du fait des difficultés à trouver la main d'œuvre nécessaire pour la saignée.

En ce qui concerne les producteurs familiaux et patronaux, aucun écart important n'a été observé en termes de productivité de la terre (mesurée par la valeur ajoutée par unité de surface) et de productivité du travail à l'échelle des parcelles, malgré les spécificités des systèmes de culture mis en œuvre par les uns et par les autres. Dans la région de Bettié, malgré une conduite des parcelles d'hévéa assez variable, les écarts au niveau des rendements et des consommations intermédiaires sont relativement négligeables. En revanche, les exploitations patronales ont une productivité de la terre supérieure à l'échelle de l'exploitation, qui s'explique principalement par la prépondérance de l'hévéa dans leur assolement. La relation s'inverse pour la productivité du travail, qui décroît très nettement avec la taille des exploitations dans la région de Bettié.

A Irobo, les agriculteurs familiaux parviennent, malgré des rendements plus faibles, à dégager une richesse par hectare presque équivalente à celle des planteurs patronaux, leurs consommations intermédiaires en élaéculture étant pratiquement nulles. En revanche, à l'échelle des exploitations, la productivité de la terre la plus élevée est observée chez les exploitations familiales de taille moyenne (20 hectares), tandis que les petites exploitations familiales (autour de 7 hectares) sont les plus performantes en termes de productivité du travail, suivies des petites exploitations patronales (une centaine d'hectare).

Dans la région de Zuénoula, les exploitations familiales rivalisent avec les patronales et les plantations industrielles en termes de productivité de la terre dans les parcelles de canne à sucre. Elles ont même tendance à les dépasser lorsque l'on calcule la productivité du travail, mais les résultats varient fortement selon le système de culture considéré. En revanche, à l'échelle des exploitations, les plus performantes sont les exploitations familiales de taille moyenne (une quinzaine d'hectare), que ce soit en termes de productivité du travail ou de la terre.

Enfin, il convient de noter que ces résultats sont étroitement liés au contexte et notamment aux prix relatifs des différentes productions. Si le prix du régime de palmier venait à remonter, les exploitations qui comptent une part importante de palmier à huile dans leur assolement verraient leurs performances économiques s'améliorer. Cependant, si la conjoncture est déterminante, elle ne l'est pas de la même façon pour tous les agriculteurs. Si, confrontés à une baisse des prix, certains producteurs diminuent leurs investissements voire abandonnent provisoirement leur plantation – comme c'est le cas pour certains grands producteurs d'hévéa actuellement – d'autres catégories de producteurs et notamment les exploitations familiales vont continuer à produire, voire même redoubler d'effort en adaptant leurs pratiques agricoles et la conduite des cultures pour compenser leurs pertes.

## **Enseignements de l'étude**

Les résultats de l'étude amènent plusieurs enseignements. Les analyses et comparaisons des performances des exploitations agricoles doivent s'appuyer sur des indicateurs qui traduisent le fonctionnement et la complexité des structures. De fait, plus les exploitations sont grandes et plus il est nécessaire de s'éloigner de

la parcelle et de prendre en compte notamment les coûts liés à la gestion de la complexité ou à l'amortissement du capital. Nos résultats montrent que les relations entre taille et performance peuvent parfois s'inverser selon l'indicateur retenu. Il est donc essentiel d'analyser les performances des exploitations agricoles aux différentes échelles. En outre, il convient également de toujours replacer ces analyses dans le contexte temporel, et notamment celui de l'évolution des prix des intrants et des produits agricoles. Les résultats que nous reproduisons ici pourraient évoluer si les prix relatifs venaient à varier fortement dans le futur. Enfin, nous insistons ici sur l'importance de l'indicateur de la productivité du travail. Cet indicateur permet souvent de comprendre le comportement des agriculteurs familiaux mais aussi patronaux, car il reflète mieux le ratio entre la peine et la récompense, davantage que la productivité de la terre. Dans les régions étudiées, la productivité du travail importante des parcelles de cacao explique en partie la persistance de cette culture dans les exploitations familiales face à la concurrence de l'hévéa, par exemple.

Les résultats de cette étude montrent également l'importance des cultures vivrières au sein des exploitations familiales. Non seulement elles contribuent à la sécurité alimentaire des familles des exploitants, mais elles contribuent aussi aux performances économiques des exploitations. La réalisation de cultures vivrières permet, au prix d'un travail considérable, de dégager une valeur ajoutée par hectare souvent bien supérieure à celles des productions dites de rente. Néanmoins, ces cultures vivrières sont le plus souvent intégrées à un système de culture pérenne, et il est donc inutile de les opposer les unes aux autres. Il est important toutefois de prendre en compte leur apport aux performances économique des exploitations familiales.

Enfin, si ce travail a permis de donner une réponse quant à la performance comparée des exploitations familiales, patronales et agro-industrielles, il a aussi permis de mettre en évidence les fortes interactions entre ces différents systèmes, parfois positives, parfois négatives. Au cours de l'histoire agraire des trois régions étudiées, les unités agro-industrielles ont joué un rôle important pour la diffusion des cultures de l'hévéa, de palmier et de canne à sucre auprès des villages les entourant. Elles ont facilité la fourniture d'intrants, l'approvisionnement en matériel végétal, la diffusion du savoir-faire et l'accompagnement technique des producteurs. Aujourd'hui encore, les unités agro-industrielles fournissent des emplois et assurent la commercialisation de la production villageoise sur les marchés. Inversement, elles contribuent parfois à intensifier la pression foncière, agissent en monopsonne pour l'achat des produits localement et contribuent à accélérer la différenciation entre exploitations familiales. L'analyse de ces interactions entre systèmes de production, qui va bien au-delà de la comparaison de leurs performances, permet de véritablement évaluer la contribution de chaque type d'exploitation agricole au développement du pays. L'enjeu est de mettre en place des relations équilibrées entre les différents acteurs, sans oublier la diversité existantes au sein des exploitations familiales, et de s'appuyer sur les forces de chacun des différents systèmes de production qui coexistent pour assurer le développement des zones rurales.

### **Plan du rapport**

Ce rapport est organisé de la façon suivante : Après une courte introduction, la seconde partie détaille la méthodologie mise en œuvre pour la collecte des données et leur analyse. Y sont précisées les différentes étapes de l'approche d'analyse comparée des systèmes de production ainsi que le détail du mode de calcul des indicateurs utilisés pour mesurer la performance et la productivité des exploitations agricoles. Le lecteur trouvera également dans cette partie une première description des petites régions retenues pour l'étude.

Les trois parties suivantes sont chacune consacrées à la présentation des résultats d'une région : Bettié, puis Irobo et enfin Zuénoula. Afin de faciliter la lecture, chacune de ces parties respecte une trame générale commune : d'abord une synthèse de l'histoire agricole de la région et des trajectoires de différenciation des différentes unités de production agricole identifiées, ainsi que les relations qu'elles entretiennent, puis une analyse des différents systèmes de culture présents (performance économique à l'échelle de la parcelle), et enfin la typologie des différents systèmes de production identifiés et modélisés, ainsi que la comparaison de leurs performances.

Enfin, la dernière partie fait le lien entre les résultats des trois régions d'étude. Cette analyse transversale permet de tirer les enseignements en partie déjà présentés ci-dessus et de fournir des recommandations aux chercheurs et acteurs du développement intéressés par les dynamiques agraires à l'œuvre en Côte d'Ivoire, mais aussi ailleurs.



# 1 Introduction

A partir du recours à des études de cas réalisées en Côte d'Ivoire, l'objectif de cette étude est de porter des éclairages concernant la question des formes d'agriculture qui seraient les plus à même de contribuer à un développement économique et durable dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Se côtoient en effet dans ces pays différentes agricultures familiales – comprises ici comme des unités de production où la famille est propriétaire des moyens de production et assure l'essentiel du travail agricole – et différentes formes d'agriculture dite d'entreprise (ou agrobusiness), en général de grande taille et pour lesquelles capital et travail sont séparés, les apporteurs de capitaux ne participant pas au travail, au-delà d'éventuelles tâches de gestion et de mise en marché.

La question de savoir lequel de ces deux « modèles » – agriculture familiale *versus* agriculture d'entreprise – il conviendrait de promouvoir et quels seraient les critères à prendre en compte pour faire ce choix ravivent des débats, déjà anciens, sur la « Question Agraire » posée, dans ses premières formulations, autour du devenir incertain des agriculteurs familiaux dans la transition vers des formes d'agriculture capitalistes<sup>1</sup> considérées plus productives. En effet, jugée par Kautsky (1900) comme globalement limitée dans ses capacités pour réaliser des économies d'échelle et accumuler, l'agriculture familiale serait condamnée à disparaître dans le cadre d'un processus de différenciation socioéconomique au profit aussi bien d'une minorité d'exploitations de mieux en mieux dotées en terres et en capital, que des autres secteurs de l'économie demandeurs de force de travail, dont l'industrie.

Pourtant, plus d'un siècle après ce pronostic, force est de constater que l'agriculture familiale est loin d'avoir disparu. Diverses hypothèses ont alors été avancées pour expliquer sa survie (i) la « transition agraire » ne serait plus aujourd'hui un passage obligatoire pour le développement des rapports capitalistes à l'échelle mondiale (Amin, 1972 ; De Janvry, 1975 ; Bernstein, 2009, cité par Oya, 2013), (ii) le fonctionnement de l'agriculture familiale repose sur une logique de recherche d'un équilibre entre l'obtention d'un certain niveau de revenu et la minimisation de la pénibilité du travail nécessaire pour y parvenir (Chayanov, 1925), (iii) les pratiques et les comportements dans le monde paysan reposent sur des notions « d'économie morale » et « d'éthique de la subsistance des paysans » et ne suivent donc pas uniquement sur une logique d'homo *œconomicus* (*agrarian studies*, notamment à partir de Scott, 1976), et (iv) contrairement au postulat initial de Kautsky, les unités de production de grande taille et intensives en capital ne présentent pas des performances économiques (notamment en termes de création de richesse et d'amélioration des revenus) systématiquement supérieures à celles des unités de production familiales (école française d'agriculture comparée, voir Cochet (2015)). Par ailleurs, le débat sur la relation entre la taille des exploitations et leur performance a récemment été relancé par l'apparition d'une nouvelle catégorie d'exploitations intermédiaires de type patronale, et dont l'origine du capital résulte d'un investissement le plus souvent individuel et local, au contraire des unités de production agro-industrielle décrites précédemment (Jayne et al., 2016).

Les modèles de développement agricole envisagés aujourd'hui par les gouvernements des pays subsahariens et les agences de développement prolongent ce débat dans la mesure où ils présupposent des choix quant au type de structure agraire que les interventions devraient cibler pour engendrer le plus de bénéfices pour l'économie. Plus de deux décennies de « désengagement des Etats », d'ouverture des économies et de réduction des investissements publics ont favorisé un flux de capitaux privés en direction du secteur agricole de ces pays. Ce flux s'est accompagné d'un nouvel essor de l'agriculture en régie ainsi que de différentes modalités d'agriculture contractuelle, déjà présentes de longue date dans de nombreuses régions du continent, et portant sur un nombre limité de productions. Dans tous les cas, les agricultures locales (paysannes, familiales) sont amenées à cohabiter sur un même territoire avec d'autres formes d'agriculture (généralement patronales et/ou entrepreneuriales) ce qui pose de nombreuses questions concernant ces différents types d'exploitations, les relations qu'elles entretiennent entre elles et leurs performances respectives compte-tenu des objectifs de développement généralement fixés par les Etats<sup>2</sup> (notamment l'accroissement de la richesse, l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire, et l'utilisation durable des ressources naturelles).

---

<sup>1</sup> L'agriculture capitaliste repose sur une utilisation intensive du capital par opposition à l'agriculture familiale qui recourt essentiellement à de la main d'œuvre familiale. Enfin l'agriculture patronale repose essentiellement sur une main d'œuvre salariée.

<sup>2</sup> Bien entendu, les objectifs fixés par les Etats, les niveaux de priorité accordés à chacun d'entre eux (mesurés, par exemple, en termes de moyens investis), et la nature des politiques mises en œuvre pour y parvenir, peuvent être très variables.



Cette contribution prétend apporter quelques réponses à ces questions sur la base d'une analyse détaillée des dynamiques agraires à l'œuvre dans trois régions de la Côte d'Ivoire. En effet, nous avons choisi de travailler à l'échelle locale, celle de la petite région agricole, seule échelle permettant une immersion en profondeur et une étude minutieuse du fonctionnement et des performances des différents types d'unité de production. Il s'agit des régions de Bettié, Irobo et Zuénoula, toutes trois étant marquées par le développement, initialement planifié, de cultures destinées à une production industrielle *in situ* : caoutchouc, huile de palme et sucre de canne respectivement. Dans les trois situations étudiées, nous sommes ainsi en présence d'un « modèle de développement » où une grande unité agro-industrielle (UAI), composée d'une plantation en régie de plusieurs milliers d'hectares et d'une usine de transformation, coexiste avec une diversité d'exploitations familiales et patronales qui composent son « bassin d'approvisionnement », respectivement, en « *fond de tasse*<sup>3</sup> » de latex, régimes de palmiers et canne à sucre. Il était donc particulièrement intéressant d'analyser et de comparer les situations résultantes d'un même modèle à l'œuvre dans un même pays et dans le cadre de trois régions et trois produits ou filières différents.

L'important travail de terrain et de collecte de données mené dans le cadre de ce projet de recherche a donc visé à identifier et décrire les différentes catégories d'exploitations agricoles existantes dans ces trois régions afin de préciser davantage leurs contours, leur hétérogénéité – notamment au niveau de l'accès aux ressources et aux moyens de production – ainsi que la diversité des trajectoires historiques et des processus de différenciation dont elles résultent. Une attention tout particulière a été prêtée aux relations existantes entre ces différentes formes d'agriculture, dont les rapports contractuels établis entre les UAI et les différentes exploitations productrices (exploitations familiales et exploitations patronales ou entrepreneuriales); mais également celles entretenues par ces dernières entre elles, notamment en ce qui concerne les modalités d'accès au foncier et à la force de travail. Enfin, une analyse détaillée du fonctionnement technique et des résultats économiques associés à ces différentes catégories d'exploitations a été menée afin de mieux comprendre dans quelle mesure (et dans quelles conditions) les cultures considérées pourraient-elles à la fois subvenir aux besoins pressants en matières premières des agro-industries tout en participant à l'accroissement des revenus agricoles et sans appauvrissement du plus grand nombre. Cette analyse devrait également permettre au lecteur d'interroger l'intérêt de ces cultures (mesuré notamment en termes de création de richesse, d'augmentation des revenus agricoles et de l'emploi rural) au regard des autres modes de mise en valeur du foncier (y compris les cultures vivrières) existants au niveau local.

La première partie de cet ouvrage présente la méthodologie retenue ainsi que les trois petites régions qui ont été choisies. Dans les parties suivantes (partie II à IV) les principaux résultats issus du travail de terrain et des analyses conduites dans chacune des régions mentionnées sont présentés. Afin d'en faciliter la lecture croisée, ces trois parties ont été structurées de manière relativement similaire. Une courte introduction permet de situer historiquement le développement agricole de la région et, notamment, les effets sur celui-ci de l'installation des UAI. Ensuite, les performances des diverses pratiques agricoles observées sur les parcelles affectées à la culture destinée à l'agro-industrie locale – hévéa, palmier à huile et canne à sucre – sont présentées puis comparées à celles correspondantes aux autres productions agricoles existantes dans la région. Suit l'identification des trajectoires historiques de différenciation des exploitations agricoles de la région, qui sert de base à la construction de la typologie actuelle des systèmes de production. Enfin, les performances comparées des différents types d'exploitations agricoles sont analysées – y compris celles qui ne sont pas concernées par la culture destinée à l'agro-industrie locale. Ces différentes étapes permettent de déboucher sur des conclusions concernant notamment l'intérêt relatif de la culture destinée à l'agro-industrie – pour les différents types de producteurs mais aussi en termes de coût d'opportunité du foncier compte-tenu des productions alternatives existantes – et ses effets en termes de différenciation et de fragilisation pour certaines catégories d'exploitants agricoles.

---

<sup>3</sup> Les termes en italique et soulignés, lors de leur première occurrence, sont définis dans le lexique en fin de document.

## 2 Méthodologie et choix des régions étudiées

Le développement des différents types d'exploitations et l'analyse comparée de leurs performances doivent être resitués dans le processus général de transformation de l'agriculture dans les régions concernées. Celui-ci s'inscrit dans la durée et ses causes et mécanismes endogènes ou exogènes peuvent relever de dimensions de nature très variée. En effet, les modes précis de mise en valeur agricole dans une région donnée sont historiquement situés et dépendent, entre autres, des conditions agro-écologiques, du bagage technique disponible, des rapports sociaux qui règlent l'accès aux moyens de production ou encore du système de prix relatifs et de l'intégration plus ou moins poussée de la région aux marchés.

Pour la réalisation de cette étude il s'est donc avéré nécessaire de se munir d'un cadre théorique et méthodologique qui permette de resituer ces différentes dimensions sous une forme synthétique et systémique. En ce sens, les auteurs ont emprunté aux outils de l'Agriculture Comparée (Cochet, Devienne et Dufumier, 2007 ; Cochet, 2011), l'agriculture de chacune des trois régions concernées pouvant être représentée par un même « système agraire » (cf. infra) et ayant fait, à ce titre, l'objet d'un diagnostic agraire approfondi<sup>4</sup> (Sanou, 2018 ; Trèves, 2018 ; Girard, 2018). Ce sont ces travaux qui constituent le socle de ce document de synthèse.

### 2.1 Une approche comparée, systémique et diachronique : le diagnostic agraire

Dans chacune des trois régions concernées, la démarche de diagnostic agraire a été mise en œuvre suivant trois étapes successives mais itératives. Dans un premier temps une analyse ou **lecture de paysage** consistant « à partir d'une observation détaillée et ordonnée de ce dernier, à en délimiter les différentes parties pour mieux décrire chacune d'elles, à déduire de ce qui se voit des usages et des pratiques, à un moment donné, un certain nombre d'hypothèses sur le ou les modes d'exploitation de chacune de ces parties, ainsi que sur les relations possibles entre ces différents espaces exploités » (Cochet, 2011) a été réalisée. Ce travail a permis, dans chacune des trois régions, de définir une zone d'étude de taille suffisante pour « percevoir l'ensemble du système agraire [...] c'est-à-dire à la fois les relations pratiques/écosystème qui fondent un (ou plusieurs) mode d'exploitation du milieu particulier, les mécanismes de différenciation interne au système, les rapports sociaux et modes de régulation en cohérence avec ce mode d'exploitation du milieu » (Ibid).

La lecture de paysage permet également de repérer de nombreux signes qui informent de la construction historique dont il relève. C'est sur la base d'une première compréhension du paysage et des principaux modes d'exploitation du milieu qui le façonnent qu'il a été possible, dans un deuxième temps de comprendre ce mouvement historique. A partir des entretiens menés auprès d'agriculteurs suffisamment âgés (entre 20 et 30 entretiens conduit auprès de personnes âgées dans chaque région), les périodes successives qui ont marqué les changements de l'agriculture jusqu'à nos jours ont été délimitées et caractérisées, en insistant sur les liens de causalité. Cette **approche historique** a permis notamment de mettre en relation les changements opérés dans les modes d'exploitation du milieu (en particulier, la place croissante de l'hévéa, du palmier à huile et de la canne à sucre dans chacune des trois régions) avec des événements déterminants de l'évolution des rapports sociaux. Les trois régions étant très marquées par les dynamiques des marchés internationaux de matières premières agricoles (huile de palme, caoutchouc, sucre, mais également cacao, café et anacarde), par des interventions fortes de l'Etat ivoirien pour développer certaines filières, par des vagues successives d'arrivée de migrants et par l'arrivée d'investisseurs non issus du milieu agricole, l'analyse historique a permis de comprendre comment ces phénomènes se sont répercutés sur la structure agraire actuelle.

A l'issue de la double approche paysagère et historique, il a été possible, dans un troisième temps de formuler des hypothèses permettant de situer et d'expliquer la **diversité des exploitations agricoles** actuelles (Dufumier & Bergeret, 2002). Ces hypothèses ont constitué le point de départ pour l'élaboration d'un échantillonnage raisonné d'exploitations repérées lors des entretiens historiques et représentatives de trajectoires historiques spécifiques. Le choix de n'étudier en détail qu'un nombre limité d'unités de production (entre 40 et 50 exploitations étudiées en détail dans chaque région) et donc de procéder à un échantillonnage

<sup>4</sup> Chacun de ces diagnostics a reposé d'abord sur un travail approfondi de collecte de données sur le terrain d'une durée de 6 mois, de mars à septembre 2017. Les étapes de ce travail de collecte sont détaillées par la suite.

raisonné est justifié par la priorité accordée à la compréhension fine des processus en cours et de leurs déterminants. Dans chaque région étudiée, l'échantillon choisi permet cependant d'embrasser la diversité des situations en présence et d'en étudier les dynamiques avec précision. Par ailleurs, la qualité des informations recueillies au terme de ces études de cas détaillées a permis de quantifier, avec une fiabilité élevée, les performances productives et économiques des unités de production étudiées (cf. infra). Par quantification, on comprendra l'obtention *in fine* de résultats quantifiés et comparables (productions, coûts, quantité de travail, valeur ajoutée, revenus, etc.), plutôt que le recours à des méthodes d'analyse statistique.

Plus précisément, les entretiens approfondis menés auprès des exploitants ont permis de recueillir des informations relatives au fonctionnement technique et économique de leurs unités de production et d'établir une typologie de systèmes de production. Pour chaque type d'exploitation ainsi identifié, un archétype (ou "exploitation-type") d'exploitation agricole est ensuite construit et se veut représentatif des caractéristiques communes à toutes les exploitations comprises dans ce type donné. Chaque archétype est défini par ses spécificités en ce qui concerne le mode d'accès aux ressources, les pratiques culturelles et l'existence d'éventuelles activités additionnelles agricoles ou non agricoles, ainsi que par les résultats économiques qui en résultent. Il se caractérise comme une combinaison de systèmes de culture, ces derniers étant une représentation modélisée des pratiques agricoles et des performances techniques et économiques associées à une parcelle donnée. Lors des enquêtes et visites d'exploitation, un travail minutieux d'analyse des itinéraires techniques (calendriers, opérations culturales, pratiques de reproduction de la fertilité, type du matériel de semis ou de plantation employé, etc.) et de quantification (surfaces emblavées, doses de semis et d'intrants, volumes de la production et des sous-produits, travail nécessaire aux différentes opérations, etc.) a permis de déterminer les performances techniques et économiques de chaque système de culture, et par conséquent des systèmes de production dont ils sont partie prenante. Pour ce faire différents indicateurs ont été mobilisés.

## 2.2 Indicateurs économiques retenus pour la comparaison des performances

Il n'est pas aisé de comparer les performances économiques d'unités de production aussi différentes qu'une petite exploitation familiale de quelques hectares détenant, par exemple, 2 ou 3 hectares de palmier à huile ou d'hévéa combinés à des cultures vivrières et une entreprise de plusieurs centaines ou milliers d'hectares, spécialisée et fonctionnant sur le modèle de la firme. Dans la mesure où les logiques économiques à l'œuvre dans les exploitations familiales et dans celles de type capitaliste ne sont pas de même nature, se pose la question des indicateurs à choisir pour en comparer les résultats économiques (Cochet, 2015). Au-delà de la diversité des systèmes de production familiaux présents dans chaque petite région étudiée, le fait que la force de travail et le capital mobilisés soient pour l'essentiel détenus en propre par la même personne physique, ne permet pas de mesurer l'efficacité du processus productif avec les indicateurs les plus souvent utilisés pour les entreprises de nature capitaliste. Si pour une exploitation agricole familiale, le revenu agricole est l'indicateur qui mesure le mieux le résultat économique de l'unité de production, comment en comparer les performances avec celles d'une d'entreprise où les indicateurs qui comptent sont plutôt la rentabilité financière, voire la rémunération des actionnaires ? Pour ce faire, nous avons choisi de centrer l'analyse des performances économiques sur le processus productif lui-même, en étudiant les modalités de création de valeur ajoutée dans un premier temps, et celle de sa répartition dans un deuxième temps.

### 2.2.1 Valeur ajoutée et productivité des facteurs de production

La **Valeur Ajoutée Nette (VAN)** mesure la *création de richesse* intrinsèque au processus productif (hors subventions éventuellement perçues). Elle est égale à la différence entre la valeur produite (le produit brut, y compris la part autoconsommée de ce produit) et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production.

Elle sera calculée comme suit (voir aussi la Figure 1) :

$$\text{VAN} = \text{PB} - \text{CI} - \text{D}$$

Où :

- **PB** correspond au **Produit Brut** : c'est la valeur annuelle de la production, que cette production soit vendue ou en partie autoconsommée par l'agriculteur et sa famille. Le PB dépend des rendements obtenus et de la valeur des productions (prix de vente pour les productions vendues, prix du marché équivalent pour les productions autoconsommées) ;

- **CI** correspond aux **Consommations Intermédiaires**, biens et services entièrement consommés au cours de l'année : semences (achetées ou produites par l'agriculteur), intrants divers (engrais, pesticides) et services réalisés par des agents extérieurs à l'exploitation.

La différence entre le produit brut et la valeur des consommations intermédiaires constitue la **valeur ajoutée brute (VAB)**.

- **D** correspond à la **Dépréciation du capital fixe**, c'est-à-dire à la mesure de l'usure annuelle des outils, équipements et bâtiments d'exploitation (également dénommée « Consommation Annuelle de Capital Fixe » ou CACF).

Le calcul de la valeur ajoutée nette permet de comparer les résultats de différents types d'unités de production quelles que soient les modalités de répartition de cette valeur entre les acteurs ayant contribué à sa création (*infra*). C'est pourquoi la valeur ajoutée demeure un critère incontournable pour établir une comparaison des performances économiques des différentes formes d'agriculture : que l'unité de production soit familiale (le résultat de son fonctionnement se traduisant *in fine* par un revenu agricole) ou qu'il s'agisse d'une entreprise de type capitaliste (la rentabilité financière étant alors privilégiée), **l'efficacité intrinsèque** du processus productif peut dans tous les cas être appréhendée par la valeur ajoutée et la productivité des facteurs (*Ibid.*).

En ce qui concerne la productivité des facteurs, pour un système de production donné, la valeur ajoutée nette peut être rapportée à la surface de l'exploitation pour déterminer la **productivité de la terre** (richesse créée par unité de surface = VAN/ha). Elle peut également être rapportée à la quantité de travail nécessaire à la création de cette richesse pour déterminer la **productivité du travail journalière** (VAN rapportée au nombre de journées de travail nécessaires = VAN/JT) ou productivité **globale du travail** (VAN rapportée au nombre d'actifs = VAN/actif ou Equivalent Temps Plein – ETP).

### 2.2.2 Répartition de la valeur ajoutée et formation du revenu :

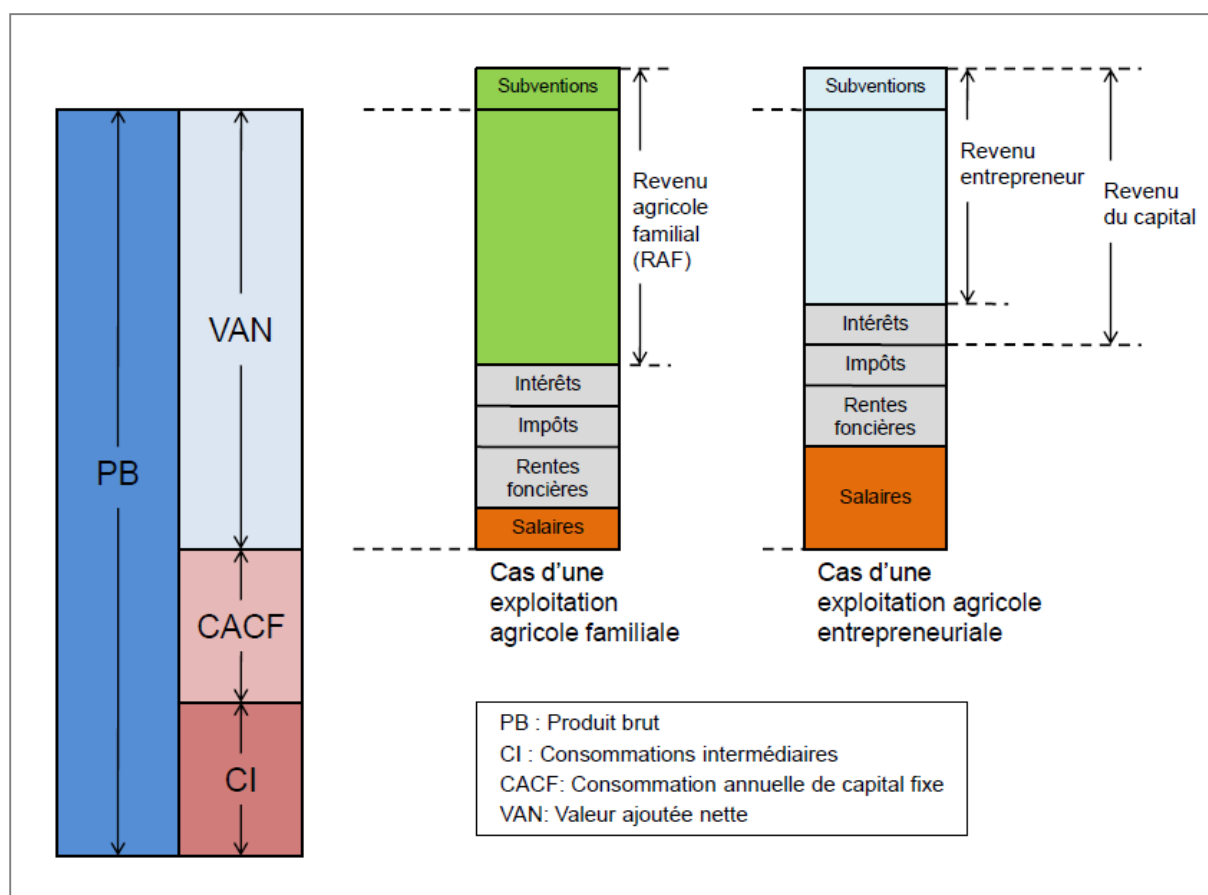
Enfin, il est intéressant de comprendre de quelle manière la richesse créée à l'échelle de l'exploitation (la valeur ajoutée nette) est ensuite redistribuée entre les différentes catégories d'agents qui contribuent à sa réalisation : propriétaires fonciers, banques et autres prêteurs de capitaux, Etat, force de travail salariée, actifs familiaux.

Ainsi, un autre indicateur économique mesuré ici est celui du **Revenu Agricole Familial (RAF)** qui répondra à l'équation suivante :

$$\text{RAF} = \text{VAN} - \text{P}$$

où P correspond à la part de la valeur ajoutée qui est affectée à la rémunération des agents extérieurs à l'exploitation, dont les salaires versés à la force de travail extérieure à la famille (charges sociales et avantages en nature compris), les taxes, la rente foncière (dans les situations de fermage ou de métayage) et les intérêts des emprunts (Figure 1).

**Figure 1 :** Représentation comparée de la répartition de la valeur dans une exploitation agricole familiale et dans une exploitation agricole capitaliste



Source : Cochet, 2015

En suivant cette méthodologie, il est donc possible de calculer les performances économiques des différents systèmes de production identifiés dans les trois régions de l'étude à partir des données collectées sur le terrain. Dans les parties suivantes, nous présenterons le détail des performances relatives aux cultures prédominantes dans chacune des régions ainsi que celles des cultures et autres activités (élevage, etc.) qui leur sont associées à l'échelle de l'exploitation. Cette analyse fine permettra de comprendre notamment la place occupée dans chaque type d'exploitation par chacune de ces cultures prédominantes (palmier à huile, canne à sucre, hévéa), en termes d'affectation des ressources disponibles, de force de travail investie, de richesse créée et de revenu.

### 2.3 Les trois régions d'étude : localisation, milieu physique et modes de mise en valeur

Avant de rentrer dans le détail des dynamiques à l'œuvre dans chacune des trois régions, nous proposons au lecteur une brève présentation de celles-ci afin de les replacer dans la géographie ivoirienne et d'introduire les conditions du milieu naturel et les modes de mise en valeur agricole.

Les régions retenues pour l'élaboration des études de cas (Figure 2) ont été marquées à partir des années 1970 par le développement, initialement planifié, de cultures destinées à une transformation industrielle *in situ*. Dans les régions de Bettié et Irobo, situées dans le tiers sud du pays, en domaine guinéen<sup>5</sup>, les choix réalisés par les autorités ivoiriennes ont été respectivement l'hévéa et le palmier à huile. Au moment de l'installation des premières unités agro-industrielles, l'agriculture reposait tant à Bettié comme à Irobo, sur le développement de plantations caféières et cacaoyères s'appuyant sur la disponibilité de vastes espaces

<sup>5</sup> Zone agro- climatique caractérisée par deux saisons des pluies et deux saisons sèches, et une pluviométrie comprise entre 1 600 et 2 000 mm d'eau par an.

forestiers, l'arrivée continue de migrants et la stabilité des prix aux producteurs garantie par la Caisse de Stabilisation et de Soutien au Prix des Productions Agricoles<sup>6</sup> (CSSPPA) jusque dans les années 1990. Ces deux cultures – et tout particulièrement le cacao – sont toujours très présentes et se partagent l'espace cultivé avec des plantations de taille très variable d'hévéa et de palmier à huile mais également avec des petites parcelles vivrières. Notons que si la culture du palmier à huile reste très importante à Irobo, elle y a été partiellement déplacée par celle de l'hévéa de manière assez récente.

Située plus au nord, à la limite méridionale du domaine soudano-guinéen<sup>7</sup>, et donc moins arrosée, la région de Zuénoula a été choisie à la même époque pour y établir un complexe sucrier composé d'une grande plantation de canne à sucre, partiellement irriguée, et d'une usine de production de sucre raffiné. Autour de cette unité agro-industrielle, le paysage se compose d'une mosaïque d'espaces de forêt et de savane, dont une bonne partie ont été transformées en plantations pérennes – notamment cacao et anacarde – mais où persistent également quelques plantations caféières, des espaces plus restreints affectés à la culture de coton, ainsi que des parcelles allouées aux cultures vivrières. Les encadrés 1, 2 et 3, proposent un aperçu un peu plus détaillé concernant la géographie de ces trois régions.

**Figure 2.** Carte de localisation des trois régions d'étude



Source : Wikipedia Commons (<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=6000638>) modifié par les auteurs.

<sup>6</sup> Caisse de Stabilisation et de Soutien au Prix des Productions Agricoles ou « Caistab » qui garantissait depuis les années 1960 des prix stables et suffisamment rémunérateurs aux producteurs de cacao et de café en Côte d'Ivoire.

<sup>7</sup> Zone agro-climatique marquée par un seul cycle de saison humide annuel, avec des précipitations comprises entre 800 à 1 400 mm d'eau par an.

**Encadré 1.** Bettié, le développement de l'hévéa dans l'ancienne boucle cacaoyère.

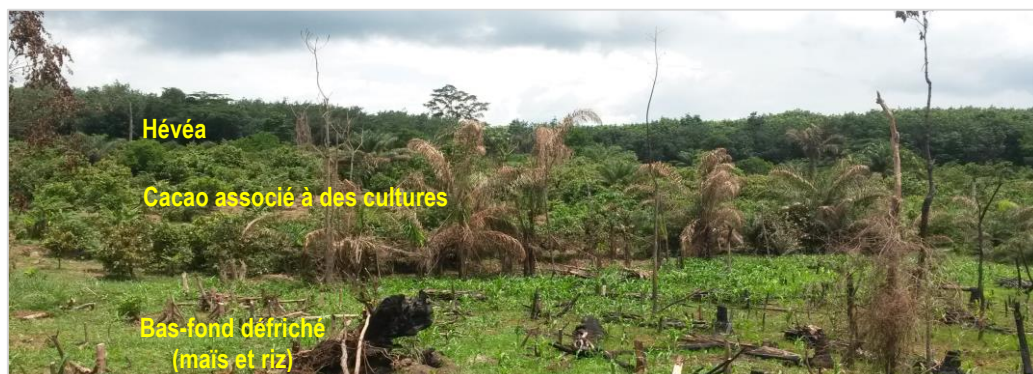
Le département de Bettié est localisé à l'est de la Côte d'Ivoire, dans la région de l'Indenié-Djuablin. Il compte une population de près de 55 000 habitants sur une surface de quelques 1 600 km<sup>2</sup> (34 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne). La région est traversée selon un axe N-S par un des principaux fleuves du pays, la Comoé. Centrée autour de l'UAI de Bettié, la zone d'étude considérée pour la réalisation du diagnostic agraire (environ 400 km<sup>2</sup>) est délimitée à l'ouest par la Comoé, au sud par la limite nord de la forêt classée de Songan, à l'est par l'axe routier Abengourou-Aboisso et au nord par la limite sud de la forêt classée de Manzan.

La région de Bettié est vallonnée avec des dénivelés modérés. L'altitude moyenne se situe entre 120 et 140 m. Ce relief résulte de l'érosion d'un substrat composé principalement de schistes, produits du métamorphisme de matériaux d'origine sédimentaire, eux-mêmes issus du socle cristallin ouest-africain de formation très ancienne. Ce substrat est parsemé de quelques intrusions granitiques très localisées. De part et d'autre des grands cours d'eau – la Comoé principalement – le substrat se compose principalement de dépôts alluvionnaires.

Un dense réseau hydrographique alimenté par des précipitations abondantes (1 700 mm par an) découpe le substrat schisteux en vallons parallèles et allongés qui drainent vers la Comoé. La nature des sols – de pédogénèse ferrallitique – varie selon où l'on se situe à l'échelle de chacun de ces interfluves. Elle est associée à des formes de mise en valeur agricole spécifiques (**Figure 3**). Si les sols sont fondamentalement argilo-sableux, la part d'argile augmente sur les parties les plus basses où sont cultivés de préférence les cacaoyers, alors que les sommets peuvent contenir une part considérable d'éléments grossiers (gravillons, concrétions ferrugineuses, etc.) auxquels la culture d'hévéa s'adapte bien. Les interfluves peuvent être séparés par des bas-fonds hydromorphes de largeur variable et cultivés en cultures vivrières (maïs sur les zones exondées et riz sur les parties inondées). Toutes les plantations pérennes (cacao et hévéa) sont associées pendant leur phase improductive des premières années de leur croissance (aussi appelée phase de démarrage) à des cultures vivrières (igname, manioc, plantain, légumes, condiments, etc.). Dans certaines cacaoyères ces associations sont pratiquées pendant toute la durée de vie des plantations. Enfin, sur les dépôts alluvionnaires, la culture de cacao est prédominante.

Cette localisation assez systématique des différentes cultures – cacao et hévéa notamment – présente néanmoins une certaine variabilité à l'échelle de la zone d'étude. En effet, l'hévéa peut occuper parfois l'intégralité des interfluves. C'est notamment le cas de la plantation de l'unité agro-industrielle, mais aussi des espaces situés à proximité du bourg de Bettié, ainsi que de quelques poches (par exemple à proximité d'Abradinou) où des investisseurs d'origine diverse ont établi des plantations d'hévéa de plusieurs dizaines d'hectares. Enfin les forêts classées, parfois délimitées au cordon, continuent d'abriter l'essentiel des espaces forestiers non défrichés de la région d'étude. Ces espaces classés – dont celui de Songan et de Manzan – sont néanmoins en grande partie cultivés.

**Figure 3.** Modes de mise en valeur des différentes parties d'un interfluve à Bettié.



Source : Photo Pascal Tillie, 2017.

**Encadré 2.** Irobo, un déplacement du palmier par l'hévéa et un parcellaire très hétérogène

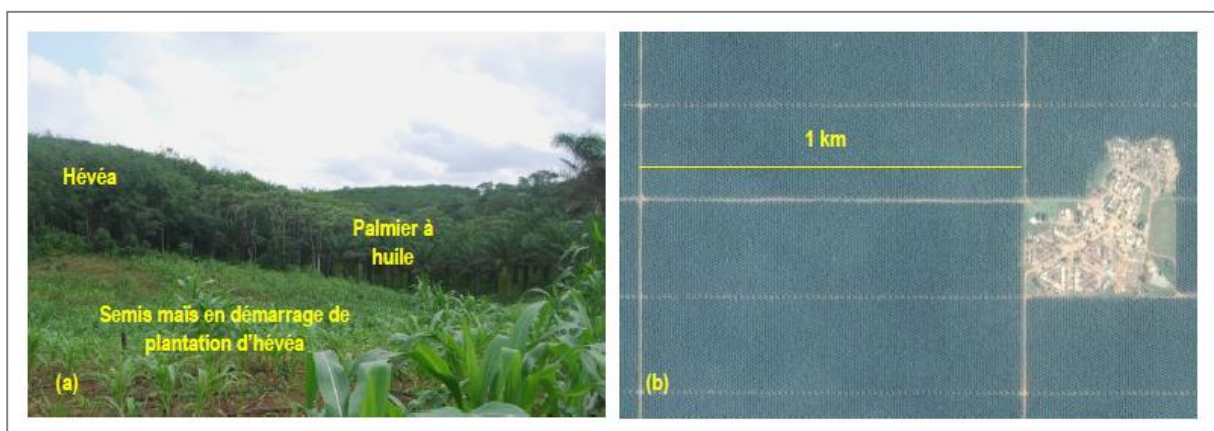
Le village d'Irobo est localisé en bordure de la Lagune Ebrié, dans la région des Grands Ponts, département de Jacqueville (56 000 habitants sur 680 km<sup>2</sup> en 2014, soit 82 habitants/km<sup>2</sup>). Irobo est connecté à Dabou (50 km) et Abidjan (100 km) par la route littorale. La zone d'étude couvre environ 400 km<sup>2</sup>. Elle est délimitée à l'ouest par le fleuve Bandama, au sud par la route littorale, à l'ouest par le cours de l'Ira et au nord par les derniers blocs de plantation (hévéa et palmier) du site dit « Création ».

La région d'Irobo se situe sur le bassin sédimentaire du Tertiaire qui résulte de l'érosion discontinue du socle cristallin ouest-africain. Un réseau hydrographique alimenté par des précipitations tout aussi abondantes qu'à Bettié (1600 mm par an) a façonné ce substrat complexe de manière inégale, créant par là-même plusieurs unités de relief différentes. Il s'agit d'abord des zones dominées par une succession d'interfluves à forte pente. Les sommets – aux sols sablo-argileux avec gravillons – sont généralement cultivés en hévéa. Le palmier à huile apparaît souvent sur les pentes, alors que les parcelles de cacao sont situées de manière assez systématique dans le bas des versants, aux sols plus argileux. Ces interfluves peuvent être séparés par des bas-fonds hydromorphes plus ou moins larges, parfois cultivés en culture vivrière mais également occupés, dans certains cas, par des plantations de palmier. La seconde unité de relief est formée de plateaux et de cuvettes sableuses présentant des pentes plus faibles que les interfluves mentionnés. La répartition des modes de mise en valeur dans la toposéquence est similaire à celle des interfluves avec une moindre présence des cacaoyers. Les cacaoyers prédominent en revanche dans la troisième unité paysagère caractéristique de la région : les plaines alluviales associées aux principaux cours d'eau. Dans toute la zone, les cultures vivrières sont pratiquées, au-delà des bas-fonds, dans des parcelles en cultures pérennes en phase de démarrage, mais également dans certains espaces qui font l'objet de litiges fonciers.

Ce schéma de répartition des cultures dans les différentes unités de relief (**Figure 4**) présente des variantes importantes qui sont liées au caractère très hétérogène du parcellaire, lui-même témoignant d'une différenciation importante – bien plus poussée qu'à Bettié – quant à l'accès au foncier dans la région. Là où les parcelles sont de petite taille, la distribution spatiale des différents modes de mise en valeur agricole correspond à celle qui a été décrite. Les agriculteurs qui exploitent ces espaces résident dans des petits hameaux situés à proximité des axes carrossables ou dans des campements dispersés. En revanche, dans certains secteurs de la zone d'étude, des parcelles de grande taille peuvent occuper l'intégralité d'un interfluve ou d'un plateau-cuvette (ou une succession d'interfluves ou de plateaux-cuvettes). Ces parcelles qui correspondent systématiquement à des plantations pérennes – de palmier, et de plus en plus souvent d'hévéa – peuvent atteindre plusieurs centaines d'hectares. Enfin, les blocs de plantations de palmier à huile associés à l'UAI (**Figure 5**) s'étalent également sur des centaines (voire des milliers) d'hectares, souvent sur des surfaces de plateau, et sont structurés selon un plan de parcelles rectangulaires de 25 hectares chacune.

**Figure 4.** Hévéa, palmier et vivrier sur un même versant.

**Figure 5.** Image satellite de la plantation industrielle.



Source : Samir El Ouaamari, 2017 et Google Earth, 2017.



**Encadré 3.** Zuénoula : deux modes de mise en valeur du milieu dissociés.

Le complexe de Zuénoula se trouve à la jonction de trois régions administratives et de trois départements (Zuénoula, région de Marahoué ; Vavoua, région du Haut-Sassandra ; et Kounahiri, région du Béré). La densité de population dans ces départements se situe entre 43 et 66 habitants/km<sup>2</sup>. Plus ou moins centrée autour du complexe de Sucrivoire, la zone d'étude est délimitée à l'est et au nord par le fleuve Bandama Rouge (ou Marahoué) et au sud et à l'ouest par la limite des finages des villages situés en bordure du domaine sucrier (Seizra I, Douénoufla, Bouata, Sukura, Mauricekro et N'Drikankro). Certains de ces villages ont été détruits récemment du fait de leur localisation à l'intérieur d'un espace classé (N'Drikankro) ou du domaine foncier du complexe (Mauricekro). Les finages des villages situés au sud de la zone sont particulièrement impactés par le développement de plantations de canne à sucre gérées par des groupements de producteurs locaux.

Située en bordure du « V » baoulé<sup>8</sup>, la région présente une mosaïque de forêts et de savanes – en grande partie défrichées – sur un substrat où alternent des bandes schisteuses et granitiques orientées SSO-NNE. Le paysage présente un modelé en collines aplanies, allongées et assez larges (de 500 m à 3 km) aussi bien sur substrat schisteux que granitique, et séparées par des bas-fonds plats parfois exploités en riziculture. A l'extérieur du domaine sucrier, les parties élevées des interfluves sont occupées par des cultures pérennes d'anacardes et de cacaoyers, les cacaoyers étant concentrés sur les sols plus argileux et à substrat schisteux. Une bonne partie des bas de versants correspond à des formations hétérogènes de savane ou à des friches plus ou moins âgées. Ces espaces sont également occupés par des plantations individuelles d'anacarde et par des blocs de plantation de canne à sucre gérées par des groupements de producteurs locaux de taille limitée. Les plantations pérennes individuelles sont rarement supérieures à un hectare et systématiquement associées à des cultures vivrières (igname, maïs, riz, arachide, plantain, manioc) pendant les années qui précèdent l'entrée en production (**Figure 6**). Dans les zones de savane, quelques blocs de culture de coton établis dans les années 1980 subsistent. On y retrouve également de nombreux parcs à bétail conduits par des éleveurs sahétiens arrivés récemment dans la région. Une bonne partie des agriculteurs qui mettent en valeur ces espaces habitent dans les villages cités ; d'autres résident dans des campements dispersés autour de ces villages.

Le domaine sucrier, qui s'étend sur plusieurs milliers d'hectares correspond à un mode de mise en valeur complètement dissocié de celui qui vient d'être décrit (**Figure 7**). L'espace se partage entre de grandes parcelles circulaires irriguées au moyen de pivots et des surfaces cultivées en canne pluviale qui occupent principalement les interstices existants entre les premières. A la canne à sucre s'ajoute la culture de riz pratiquée par des habitants du complexe dans les bas-fonds avec des niveaux de maîtrise de l'eau variables. Par ailleurs, l'usine est entourée d'un développement urbain relativement important.

**Figure 6.** Parcelle d'anacarde en phase d'établissement associée à une grande diversité de cultures vivrières.

**Figure 7.** Parcelle de canne à sucre cultivée en irrigué.



Source : Samir El Ouaamari, 2017.

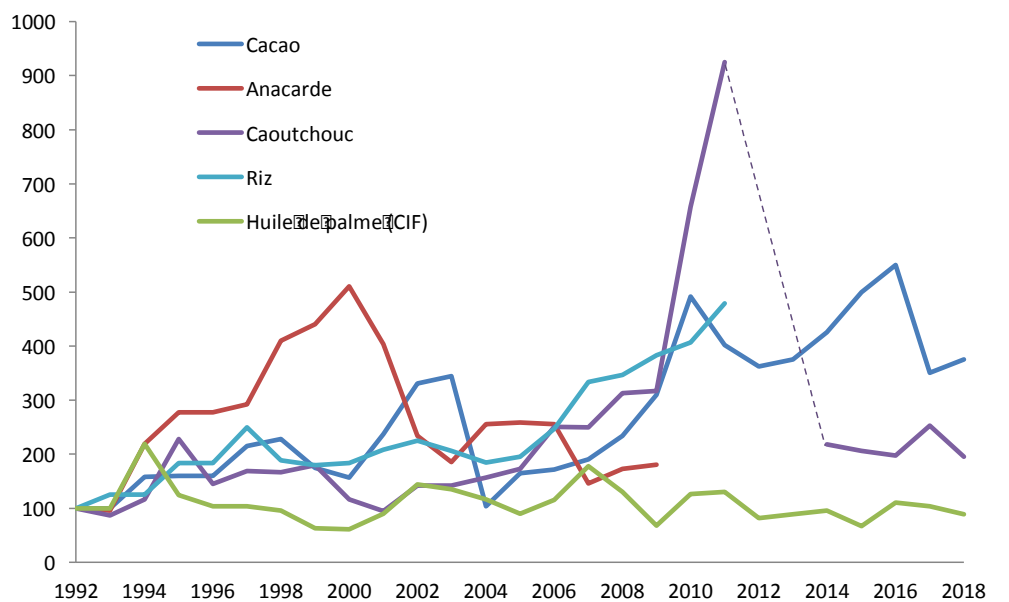
<sup>8</sup> L'expression "V Baoulé" désigne une région de transition entre la forêt et la savane, située dans l'aire d'influence des Baoulés et présentant une forme de V.

## 2.4 Des cultures pour l'agro-industrie dans un contexte incertain de prix relatifs

L'interprétation des dynamiques agraires à l'œuvre dans les trois régions concernées par cette étude et, tout particulièrement, l'explication des performances des différents types d'exploitations agricoles qui s'y trouvent, doit tenir compte de l'évolution des prix relatifs des différents produits agricoles ivoiriens. Le **Graphique 1**, représente pour la période 1992-2011, l'évolution des prix aux producteurs des cultures destinées à l'agro-industrie<sup>9</sup> et des cultures pérennes principales (cacao et anacarde), ainsi que l'évolution du prix du riz à la consommation – source majeure de calories dans l'alimentation des foyers ruraux. C'est à partir des années 1990 que les prix des différentes productions considérées subissent les importantes fluctuations des marchés agricoles (et non agricoles) à l'échelle internationale. Nous retiendrons notamment de la lecture de ce graphique et des données recueillies par ailleurs (Ducroquet, Tillie, Louhichi, & Gómez-Y-Paloma, 2017) :

- La fluctuation importante du prix du cacao avec une amélioration des prix à la fin des années 2000 se terminant par une nouvelle chute à partir de 2016.
- Une détérioration du prix au producteur de la noix de cajou (anacarde) à partir des années 2000, avec néanmoins une certaine récupération à partir de 2011-2014.
- L'augmentation considérable du prix du caoutchouc qui explique le développement de nouvelles plantations d'hévéa au début des années 2000. Depuis 2010 cependant, les prix ont considérablement diminué.
- Un prix de l'huile de palme relativement stable, avec une évolution néanmoins défavorable au regard de celle des prix du cacao et du caoutchouc depuis 2004.
- Enfin, une hausse continue du prix du riz au producteur, avec des périodes pour lesquelles ce prix augmente beaucoup plus rapidement que le prix au producteur du cacao, anacarde, huile de palme et caoutchouc, notamment lors de la crise alimentaire de 2007-2008. Depuis cette dernière, le prix du riz paddy à la production s'est maintenu à des niveaux élevés.

**Graphique 1.** Evolution des prix relatifs du cacao, de l'anacarde, de l'huile de palme, du caoutchouc et du riz paddy entre 1992 et 2018 (prix constant, indice 100=1992).



Note : en pointillés, données non disponibles. Prix au producteur du cacao, de l'anacarde, du caoutchouc et du riz. Prix CIF pour l'huile de palme.

Source : A partir de FAOstat, Indexmundi, APROMAC, AIPH et Conseil Café-Cacao

<sup>9</sup> Nous n'avons pas inclus le prix au producteur de la canne à sucre, celui-ci étant relativement stable et fixé par Sucrivoire dans le cadre de ses contrats avec les groupements de producteurs des villages situés aux environs du complexe (voir note de bas de page 64 page 64). Par ailleurs, nous avons utilisé le prix CIF de l'huile de palme (les données disponibles étant plus complètes), en estimant que l'évolution du prix payé au producteur (régimes de palmier) a suivi la même évolution que le cours international de l'huile de palme.

Les calculs économiques de ce rapport se basent sur des moyennes quinquennales de prix effectivement payé aux producteurs. La période retenue pour le calcul diffère légèrement d'une production à l'autre en fonction de la disponibilité de données. Le prix du fond de tasse<sup>10</sup> utilisé correspond à la moyenne du prix fixée par APROMAC entre 2014 et 2017 (302 FCFA/kg de latex de fond de tasse humide). Cette moyenne est représentative du prix moyen du fond de tasse depuis la chute enregistrée à partir de 2011-2012. Pour le cacao il s'agit de la moyenne du prix établi par le Conseil du Café Cacao entre 2012 et 2017 (800 FCFA/kg), période marquée par le rétablissement d'un système de prix garantis. Pour les régimes de palmier, le prix retenu correspond à la moyenne du prix établi par l'AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) entre 2014 et 2016, (soit 47,25 FCFA/kg). Le **Tableau 1** récapitule les principales hypothèses de prix retenues pour le calcul des résultats économiques.

**Tableau 1.** Principales hypothèses de prix

Prix (FCFA/kg)	Caoutchouc fond de tasse humide	Cacao fèves séchées	Palme régimes livrés bord champ	Riz paddy	Canne à sucre
	302	800	47,25	Variable selon la région	17,50

Source : les auteurs.

<sup>10</sup> Le fond de tasse désigne le latex partiellement séché qui s'est écoulé dans une tasse attachée au tronc de l'hévéa à la suite de la section du manteau laticifère et qui sera ensuite livré sous cette forme à l'usine pour sa première transformation.

### 3 Bettié : une hévéaculture rémunératrice mais génératrice d'inégalités

Le développement caféier et cacaoyer depuis les années 1930, puis celui de l'hévéaculture à partir des années 1980, peuvent être considérés comme étant les principaux moteurs de la différenciation socioéconomique des exploitations agricoles à Bettié. A partir des années 1950-1960 et pendant plusieurs décennies, l'extension des surfaces en café et cacao a reposé sur l'existence de vastes massifs forestiers et sur l'arrivée progressive de migrants de diverses origines, notamment Baoulé ou Mossi. Ces derniers assuraient le travail d'établissement et d'entretien de plantations au sein d'espaces contrôlés par leurs *tuteurs* qui, pour la plupart, appartenaient aux lignages locaux dominants (Bouet, 1977). Au bout de quelques années, bon nombre de ces migrants ont réussi à obtenir de leurs tuteurs de petites concessions forestières pour y établir à leur tour leurs propres caféières ou cacaoyères. Cette ascension sociale – de *manœuvres* ou *métayers abusan* à producteurs indépendants – a permis à ces populations d'améliorer considérablement leurs revenus. Dans le même temps, les producteurs issus de l'élite foncière locale ont également pu accumuler capital et terres à un rythme bien supérieur encore à celui des agriculteurs originaires de la migration, grâce aux moyens importants dont ils disposaient pour mobiliser une force de travail non familiale et pour subvenir à leurs besoins pendant les phases non-productives des plantations. Ils étaient aussi mieux positionnés pour capter les appuis publics à la culture du cacao et du café

Le développement de l'hévéaculture dans la région débute en 1978 avec l'établissement de l'UAI de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) à Bettié. Loin de freiner le processus de différenciation en cours, il l'accélère à partir de la fin des années 1980, avec la mise en œuvre du deuxième « plan hévéa ». Ce plan attribue des milliers d'hectares de forêt déclassée à ceux disposant des moyens pour s'acquitter des frais de bornage et pour investir dans l'établissement coûteux de vastes plantations d'hévéa : exploitants locaux aisés (qui vont combiner la production de cacao et café avec la culture d'hévéa) et entrepreneurs-investisseurs d'origine urbaine (qui vont se spécialiser en hévéa).

Dans les années 2000, dans un contexte de prix relatifs très favorable au caoutchouc, de réduction importante des coûts de production grâce à la diffusion des techniques et des plants clonés et de relâchement des contraintes imposées par l'unité agroindustrielle aux producteurs (notamment l'interdiction de pratiquer des cultures vivrières intercalaires dans la phase de démarrage des plantations d'hévéa), la culture d'hévéa va se généraliser à Bettié et devenir partie intégrante de la plupart des systèmes de production. Le processus de différenciation se poursuit, accentué par l'effet combiné d'une forte pression foncière et de l'arrivée continue de migrants (quoique légèrement moins intense que par le passé). En effet, avec la réduction graduelle des espaces défrichables (les réserves forestières étant presque épuisées, ce sont alors des surfaces caféières abandonnées qui servent à l'extension de la culture d'hévéa), ceux arrivés plus tardivement vont avoir de plus en plus de difficultés pour obtenir de leur tuteur une parcelle où établir des plantations de cacao ou d'hévéa. A la réduction des surfaces disponibles pour s'installer, s'ajoute une insécurité foncière croissante avec de nouvelles modalités d'accès au foncier plus contraignantes et différenciatrices qu'auparavant – dont le *planté-partagé* – et une forte incertitude quant au statut des parcelles qu'ils cultivent – sujettes aux revendications des descendants du tuteur une fois la plantation entrée dans sa phase de déclin.

On voit alors se développer aujourd'hui de nouvelles catégories d'exploitants précaires qui, arrivés de manière récente dans la région, combinent leur travail comme saigneurs d'hévéa ou métayers *abusan* avec la réalisation de cultures vivrières sur les rares espaces non occupés par les cultures pérennes – cultures vivrières sur bas-fonds notamment – et n'ont que de faibles chances de pouvoir accéder à du foncier et aux profits générés par les cultures pérennes (hévéa notamment). Ces agriculteurs cohabitent avec une mosaïque hétérogène d'exploitations de taille très variable et aux capacités d'accumulation fortement différenciées, plus ou moins spécialisées en culture d'hévéa et gravitant autour de l'unité agro-industrielle de la SAPH.

A cette diversité d'exploitants agricoles et aux conditions très particulières dans lesquelles ils ont opéré le long des six dernières décennies, correspondent aujourd'hui des pratiques contrastées aussi bien à l'échelle des parcelles d'hévéa (et de cacao) qu'à celle des unités de production. Dans ce qui suit, nous caractériserons cette diversité ainsi que les performances qui en résultent, afin de conclure, en particulier, sur les modes de

mise en valeur (hévéa et autres) les plus favorables à la création de richesse et d'emplois et à l'augmentation du revenu des segments les plus précarisés de la paysannerie de Bettié.

### 3.1 Des pratiques au sein des parcelles d'hévéa et de cacao révélatrices de stratégies différenciées

#### 3.1.1 Hévéa : modes d'établissement des plantations et de conduite de la saignée

A Bettié, les différences dans les pratiques mises en œuvre sur les parcelles d'hévéa concernent principalement la mise en place des plantations et la conduite de la saignée. Dans les deux cas, les pratiques observées reflètent les conditions particulières – notamment en termes de moyens financiers et de sécurité foncière – dans lesquelles opèrent les différentes catégories d'exploitants agricoles. A ces pratiques contrastées correspondent les systèmes de culture présentés dans les **Tableau 2** et **3**.

En ce qui concerne les modalités d'établissement des plantations, la différence fondamentale se trouve dans la réalisation ou non de cultures intercalaires vivrières (plantain, ignames, taro, légumes divers) tout le long de la phase de démarrage. Longtemps proscrites par l'agro-industrie parce qu'elles retardaient d'une année l'entrée en production et que les sarclages effectués sur les cultures associées risquaient d'endommager les jeunes hévéas, les cultures intercalaires sont aujourd'hui largement pratiquées (B-Hév1). Au prix d'une charge de travail supplémentaire considérable, elles permettent de créer de la richesse pendant les premières années de la plantation, lorsque les hévéas ne sont pas encore productifs. Cette possibilité est cruciale pour les exploitants qui, ne disposant que de faibles surfaces et de moyens financiers réduits, parviennent ainsi à compenser (au moins en partie) les coûts d'établissement de la plantation (jeunes plantes greffées, engrais, recours éventuel à des journaliers) et à sécuriser l'alimentation de leurs foyers. Dans certains cas, les agriculteurs vont établir les plantations d'hévéa sur d'anciennes cacaoyères dont la production est maintenue quelques années – y compris avec l'application localisée d'engrais minéraux – avec cette même idée de s'assurer un revenu pendant la phase non-productive (B-Hév2). Ce revenu est ici aussi obtenu au prix d'une charge de travail supplémentaire.

**Tableau 2.** Systèmes de culture hévéa correspondant aux pratiques observées à Bettié (I) : modalités d'établissement, travail et richesse créée en phase de démarrage.

Système de culture	Précédent cultural	Productions associées	Travail établissement (JT/ha) <sup>1</sup>	Richesse créée en phase de démarrage (milliers FCFA/ha) <sup>1</sup>
B-Hév1	Caféière en friche ou friche arbustive ou arborée	Vivrier : plantain, taro, ignames, etc.	452	<b>1 968,6</b>
B-Hév2	Cacaoyère	Cacao	621	<b>2 091,1</b>
B-Hév3	Forêt	-	293	<b>-853,3</b>
B-HévInd	Forêt ou plantation d'hévéa industrielle	-	114	<b>-971,5</b>

(1) Les données correspondent aux journées de travail (JT) effectuées et à la richesse créée pendant la phase improductive des plantations, soit 5 ans pour les plantations industrielles et 6 ans pour toutes les autres.

Source : à partir de Sanou 2018

Moins limités en termes de foncier et de capital, les investisseurs urbains installés depuis la fin des années 1980 ont établi leurs plantations sans réalisation de cultures intercalaires, à l'image des parcelles de la plantation industrielle. Cependant, les différences avec cette dernière ne sont pas des moindres. En effet, l'établissement des parcelles industrielles (B-HévInd) repose sur l'utilisation d'équipements de grande taille – dont celle du bulldozer pour l'abattage de la forêt ou de la vieille plantation à renouveler – alors que la création des plantations des investisseurs urbains (B-Hév3) passe par une mobilisation de travailleurs plus importante. On notera également que les plantations de cette catégorie hétérogène d'investisseurs ont été établies principalement sur des espaces forestiers déclassés dans le cadre du deuxième plan hévéa, alors que les précédents culturels des plantations réalisées par les exploitants familiaux correspondent plutôt à des

friches arbustives ou arborées, à des caféières laissées en friche ou à des cacaoyères en production déclinante<sup>11</sup>.

Au niveau de la conduite des plantations matures et, en particulier, de la saignée, les variations observées portent principalement sur la largeur des panneaux de saignée, l'exploitation alternée de panneaux bas ou élevés et la largeur et la profondeur des encoches<sup>12</sup>. Deux grandes tendances peuvent être distinguées. La première peut être qualifiée de conduite « non-préservatrice ». Afin d'obtenir une production de fond de tasse par arbre et par an plus importante, les saigneurs vont préférer les panneaux larges et élevés ainsi que des largeurs et des profondeurs d'encoche maximisant les volumes collectés. La maximisation de la production de fond de tasse annuelle se fait ici au prix d'une réduction de la durée de vie des plantations d'environ 7 années. Le second type de saignée, que l'on qualifiera de « préservatrice », moins agressive, correspond peu ou prou aux recommandations des services de vulgarisation agricole (notamment du FIRCA). Cette conduite permet de prolonger considérablement la durée de vie des plantations, au prix d'une production annuelle moins importante (**Tableau 3**).

**Tableau 3.** Durée et rendements associés aux différentes phases d'une plantation d'hévéa pour les deux types de conduite de la saignée observés à Bettié

Mode de saignée	Conduite « préservatrice »		Conduite « non-préservatrice »	
	Durée (années)	Rendement (kg FT humide /ha)	Durée (années)	Rendement (kg FT humide /ha)
Début de production	9	3 000	7	2 600
Montée en production	12	4 900	7	6 400
Croisière	7	8 000	7	8 000
Déclin	3	7 000	3	7 000
<b>Total / moyenne</b>	<b>31</b>	<b>5 250*</b>	<b>24</b>	<b>5 830*</b>

Note : FT = fond de tasse ; \* Le rendement moyen est calculé ici sur la durée productive de la plantation, sans prendre en compte la phase improductive.

Source : à partir de Sanou 2018

La maximisation de la production par arbre en conduite « non-préservatrice » peut répondre à des besoins de trésorerie ponctuels, à la volonté de profiter au mieux d'un contexte favorable du prix du fond de tasse ou, au contraire, à compenser des prix bas par une augmentation des volumes livrés à l'usine. Dans ces cas, les pratiques « non-préservatrices » ne sont pas effectuées nécessairement tous les ans pendant toute la durée de vie des plantations.

En revanche, on peut observer une relation assez forte entre le type de saignée pratiqué tout le long de la durée de vie de la plantation et le statut foncier des parcelles, notamment dans le cas des exploitations familiales. Ainsi, les agriculteurs qui ne disposent que d'un accès relativement précaire au foncier – notamment les agriculteurs migrants et, parmi eux, ceux arrivés de manière plus récente – privilégient généralement la conduite « préservatrice ». En effet, les droits que leurs tuteurs leur ont accordés sur les parcelles où ils ont établi leur plantation (cacao ou hévéa) s'achèvent lorsque cette dernière ne produit plus. Prolonger la durée de vie des plantations par une conduite « préservatrice » permet alors de prolonger ces droits sur la parcelle concédée. Au contraire, les agriculteurs disposant d'une certaine sécurité foncière – ceux issus des lignages « locaux » ou d'une migration suffisamment ancienne – s'adonneront plus systématiquement à des saignées « non-préservatrices ». cela s'applique à la plupart des plantations d'hévéa établies sur d'anciennes cacaoyères».

<sup>11</sup> Pour Ruf (2012), l'hévéa a été un moyen de « remonter et sécuriser la production » lorsque « les planteurs rencontrent de grandes difficultés à reproduire le système cacaoyer dans un environnement sans forêt ». Les bonnes performances d'une plantation d'hévéa seraient donc moins dépendantes de la rente de fertilité forestière que celles des cacaoyères. Néanmoins se pose la question de savoir si une plantation d'hévéa établie par défrichement d'une forêt présenterait de meilleurs rendements en fond de tasse qu'une plantation établie sur une caféière ou une cacaoyère déclinante. Nous n'avons pas pu établir une telle relation, et nous considérons ici que les différences de rendements entre les différents systèmes de culture présentés vont résulter avant tout de la conduite des plantations (établissement, entretien, conduite de la saignée, etc.).

<sup>12</sup> A cela s'ajoutent des variations quant à la fréquence de saignée par arbre qui dépendra surtout de la disponibilité de force de travail. Pour une description détaillée des pratiques de saignée nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la région de Bettié (Sanou, 2018)

Tout comme dans la plantation industrielle, la saignée pratiquée dans les parcelles d'hévéa établies par des investisseurs urbains est de type « préservatrice ». Il s'agit pour ces catégories d'exploitants de conserver dans la durée le capital que représente la plantation d'hévéa. Ceci est d'autant plus critique pour l'agro-industrie dans la mesure où, faute d'un renouvellement continu, une bonne partie de la surface actuelle correspond à des plantations vieillissantes (cf. point 3.2.1). En recoupant les différences observées au niveau des modes d'établissement des plantations et des types de saignée pratiqués, nous avons identifié cinq systèmes de culture d'hévéa à Bettié (B-Hév1 ; B-Hév1' ; B-Hév2 ; B-Hév3 ; B-HévInd). Leurs performances sont résumées dans le **Tableau 4** et les graphiques **Graphique 2** et **Graphique 3**, puis discutées ultérieurement (cf. point 3.1.2).

**Tableau 4.** Systèmes de culture hévéa correspondant aux pratiques observées à Bettié (II) : conduite de la saignée, quantité de travail et valeur ajoutée moyenne sur la durée de vie totale des plantations

Système de culture	Type de conduite de la saignée	Travail annuel moyen (JT/ha) <sup>1</sup>	VAB annuelle moyenne (milliers FCFA/ha) <sup>1</sup>	Productivité journalière du travail moyenne <sup>1</sup>	
				FCFA/JT	EUR/JT
B-Hév1	Préservatrice	106	1 089	<b>10 235</b>	<b>15,6</b>
B-Hév1'	Non-préservatrice	115	1 193	<b>10 357</b>	<b>15,8</b>
B-Hév2	Non-préservatrice	114	1 197	<b>10 547</b>	<b>16,1</b>
B-Hév3	Préservatrice	109	1 013	<b>9 276</b>	<b>14,1</b>
B-HévInd	Préservatrice	74	890	<b>11 979</b>	<b>18,3</b>

(1) Les données correspondent aux journées de travail effectuées et à la richesse créée moyennes annuelles pondérées sur la durée de vie des plantations. Elles intègrent le travail, le produit brut, les consommations intermédiaires et la dépréciation du capital fixe pendant les différentes phases de la plantation (dont les durées sont variables selon les systèmes de culture).

Source : à partir de Sanou 2018

### 3.1.2 Cacao : des pratiques pour intégrer la production vivrière et gérer la fertilité

Partiellement déplacée par l'hévéa, la culture du cacao occupe toujours une place considérable dans les exploitations familiales de la région de Bettié. L'épuisement des réserves forestières a cependant induit une limite dans la mobilisation de la « rente de fertilité forestière », et ainsi provoqué un ajustement des pratiques d'entretien de la fertilité des cacaoyères. Cet ajustement peut prendre la forme du recours aux engrais minéraux pour prolonger la durée de vie des plantations, ou encore de préservation sélective d'essences forestières qui favorisent la reproduction de la fertilité des parcelles.

Par ailleurs, les cacaoyers sont de plus en plus souvent associés à des cultures vivrières ou essences productives (arbres fruitiers, essences forestières) sur toute la durée de vie de la plantation - et non plus seulement au démarrage. Les cultures vivrières associées pendant les différentes phases varient en fonction du mode d'établissement de la plantation<sup>13</sup>, mais expliquent le choix de nombreux agriculteurs de préserver les anciennes cacaoyères ou d'en établir des nouvelles.

En fonction du précédent, des cultures associées et du recours ou pas aux engrais minéraux, les pratiques des producteurs de cacao de Bettié peuvent être représentées par quatre systèmes de culture (B-Cacao1 à B-Cacao4) (voir aussi le **Tableau 5**). Notons qu'à la plus grande compatibilité avec les productions vivrières s'ajoute un deuxième avantage du choix du cacao par rapport à l'hévéa : des coûts et une charge de travail moindres aussi bien lors de l'établissement qu'en phase de production. A cela il faut ajouter encore une entrée en production des cacaoyers bien plus précoce que celle des hévéas : 3 ans au lieu de 5 à 6 ans.

<sup>13</sup> Sur les plantations établies par défrichement d'un espace de forêt on retrouve des plantains, du taro et des légumes variés. Les arbres préservés peuvent servir de tuteur à certaines variétés d'igname. Lorsque la plantation est établie sur une friche boisée, les agriculteurs plantent les fèves de cacao, les plantains et le taro autour des buttes d'ignames. Pour une description détaillée nous renvoyons le lecteur au diagnostic agraire de la zone de Bettié (Sanou, 2018).

**Tableau 5.** Systèmes de culture cacao correspondant aux pratiques observées à Bettié : précédents, espèces associées, recours aux engrais et charge de travail

	Précédent culturel et espèces associées	Recours aux engrais minéraux	Travail établissement (JT/ha) <sup>1</sup>	Travail annuel moyen (JT/ha) <sup>2</sup>	VAB annuelle moyenne (FCFA/ha)	Productivité du travail (FCFA/JT)
B-Cacao1	Forêt Plantains, taro, légumes, ignames, essences forestières, arbres fruitiers	Non	239	80	747	9 283
B-Cacao2	Friche arbustive ou arborée Plantains, taro, légumes, ignames,	Non	224	80	778	9 720
B-Cacao3	Forêt Plantains, taro, légumes, ignames, essences forestières, arbres fruitiers	Oui	239	88	803	9 142
B-Cacao4	Friche arbustive ou arborée Plantains, taro, légumes, ignames,	Oui	224	88	834	9 542

(1) Les données correspondent à la somme des journées de travail effectuées pendant la phase improductive des plantations, soit au cours des trois premières années.

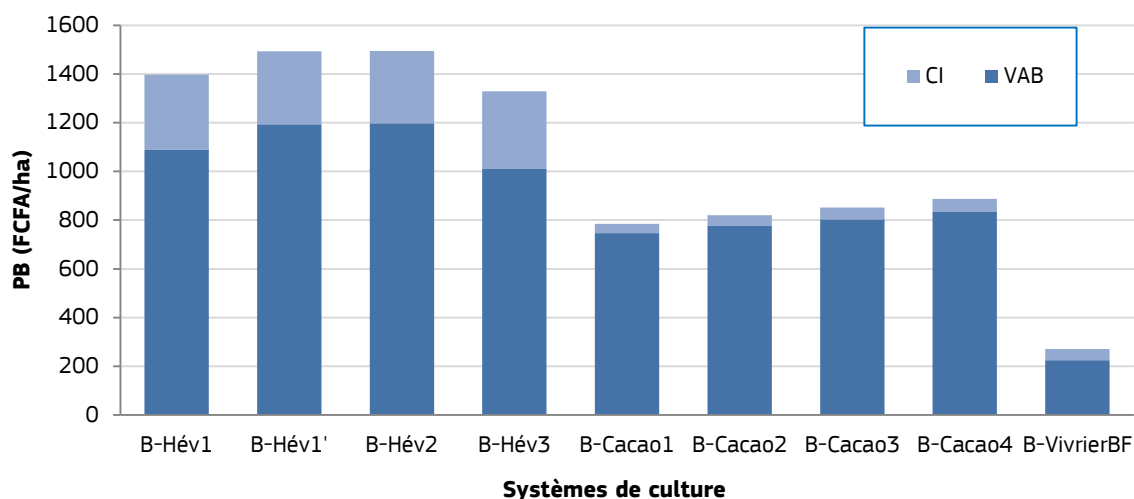
(2) Les données correspondent aux journées de travail moyennes annuelles pondérées sur la durée de vie des plantations (y compris la phase improductive).

Source : à partir de Sanou 2018

### 3.1.3 Richesse créée par unité de surface : léger avantage à l'hévéa

Le **Graphique 2** représente le produit brut, les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée brute par hectare associée aux différents systèmes de culture d'hévéa et de cacao mentionnés<sup>14</sup>, ainsi que celles associées à d'autres cultures moins importantes en termes d'occupation de l'espace (vivrier sur bas-fonds). Le **Graphique 3** représente la productivité journalière du travail associée à ces mêmes systèmes de culture.

**Graphique 2.** PB, CI et VAB par hectare des systèmes de culture hévéa, cacao et vivrier (Bettié).



Source : à partir de Sanou 2018

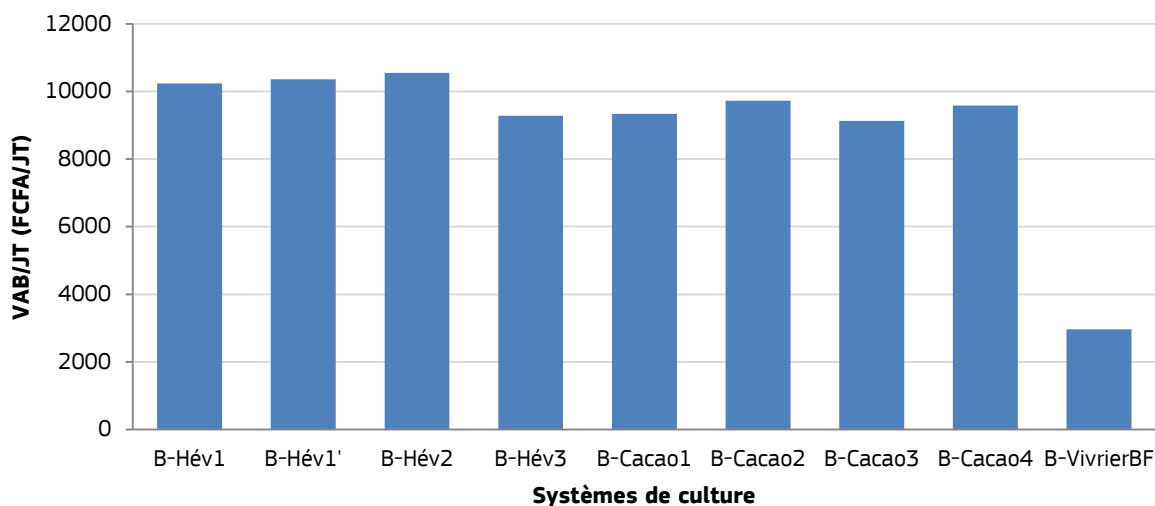
On observe d'abord de faibles écarts entre les résultats associés aux différents systèmes de culture d'hévéa. La VAB par hectare est légèrement plus importante lorsque les hévéas sont plantés en association avec des

<sup>14</sup> Ces valeurs correspondent à des valeurs moyennes pondérées sur la durée de vie des plantations.



cultures vivrières ou des vieux cacaoyers qui permettent de créer de la richesse pendant les années où l'hévéa ne produit pas encore. En ce qui concerne les systèmes de culture de cacao, les différences sont également relativement faibles : le recours à des engrais minéraux permet une création de richesse par hectare légèrement plus importante qu'en absence de fertilisation, les consommations intermédiaires supplémentaires associées à cette pratique étant assez réduites.

**Graphique 3.** Productivité journalière du travail des systèmes de culture hévéa, cacao et vivrier (Bettié)



Source : à partir de Sanou 2018

Les résultats montrent que dans les conditions actuelles de prix, l'hévéa représente une option de mise en valeur du foncier plus intéressante que le cacao : il permet de créer, en moyenne, une richesse par unité de surface supérieure de 30%. Néanmoins, comme indiqué plus haut, cela se fait au prix d'un travail plus important de sorte que les productivités journalières du travail en cacao et en hévéa sont à peu près comparables. Par ailleurs, la culture du cacao présente deux avantages majeurs pour certains agriculteurs. Premièrement, comme nous l'avons vu, elle peut être combinée à l'échelle de la parcelle à des cultures vivrières associées aux cacaoyers tout le long de la durée de vie de la plantation. Deuxièmement, elle est moins gourmande en consommations intermédiaires ce qui peut être particulièrement intéressant pour les exploitants disposant de plus faibles ressources financières. Notons d'ailleurs que des variations des prix relatifs du fond de tasse et du cacao telles que celles qui ont déjà eu lieu par le passé (**Graphique 1**) seraient susceptibles d'inverser les résultats de valeur ajoutée moyenne (pondérée sur la durée de vie de la plantation) et d'augmenter considérablement le rapport CI/VAB en faveur du cacao. En revanche, qu'ils soient plus ou moins élevés par rapport à ceux procurés par le cacao, les revenus de l'hévéa présentent l'avantage d'être distribués sur toute l'année, contrairement à ceux du cacao qui se concentrent au moment des deux campagnes (petite et grande traite). Par ailleurs, les planteurs d'hévéa apprécient également le fait que les revenus de ce dernier soient payés directement sur un compte bancaire, pour des questions de sécurité.

La comparaison des performances de ces différents systèmes de cultures pérennes passe par l'utilisation d'indicateurs (PB, CI, JT, VAB) moyens pondérés sur la durée de vie des plantations. Lorsque l'on comparera les performances des différents types d'exploitation aujourd'hui (cf. point 3.3), les résultats dépendront des surfaces allouées respectivement aux plantations d'hévéa et de cacao, ainsi que de l'âge de celles-ci. Cette précaution méthodologique permettra de bien distinguer les exploitations entre elles, notamment en ce qui concerne leur degré de spécialisation en hévéa et le caractère plus ou moins précoce de cette spécialisation, deux aspects déterminés par les processus de différenciation mentionnés au début de cette partie.

Dans la région de Bettié, les plantations pérennes coexistent avec des parcelles affectées exclusivement à des cultures vivrières. Il s'agit en particulier de la riziculture sur bas-fonds dont les résultats du système de culture correspondant ont été représentés dans les graphiques **2** et **3**<sup>15</sup>. Les performances de la riziculture sur

<sup>15</sup> Des cultures vivrières sont pratiquées également sur les versants (au-delà de celles associées aux plantations de cacao ou à celle d'hévéa dans la phase de démarrage). On y retrouve des rotations de type [(Maïs/Haricot, Arachide)<sub>2ans</sub>/Friche<sub>2ans</sub>] ou la réalisation d'un cycle de maraîchage (aubergine, gombo, tomate, etc.) sur les parties proches des bas-fonds. Pour plus de détails, nous renvoyons au rapport de diagnostic agraire de la zone de Bettié (Sanou, 2018).

bas-fonds en termes de richesse créée par hectare et par journée de travail sont bien plus faibles que celles des cultures pérennes. Ceci résulte en bonne partie de la rotation pratiquée qui rallonge la durée du système de culture, deux cycles de riz étalés sur deux ans étant suivis de deux années de friche<sup>16</sup>. La riziculture est actuellement le seul mode de mise en valeur des bas-fonds possible, la culture d'hévéa y étant pour le moment peu pratiquée du fait de la nécessité de réaliser des aménagements hydrauliques conséquents. Malgré la faiblesse des performances économiques que nous venons de souligner, la riziculture de bas-fonds constitue néanmoins une source de revenu non-négligeable pour certains exploitants faiblement dotés en terres, en particulier ceux arrivés récemment dans la région et qui travaillent comme saigneurs ou comme métayers *abusan* dans des plantations de cacao (cf. point 3.3).

### 3.2 La rentabilité financière de l'UAI menacée par les difficultés à accroître la production

#### 3.2.1 Une stratégie d'extension des surfaces d'hévéa directement gérées par l'UAI

Actuellement les plantations d'hévéa appartenant à l'UAI de Bettié (**Encadré 4**) pèsent beaucoup moins au niveau des volumes de fond de tasse transformés à l'usine que par le passé<sup>17</sup>. Néanmoins, la stratégie de l'UAI est aujourd'hui d'augmenter la production par le renouvellement des vieilles plantations et l'extension des surfaces plantées et gérées directement par la SAPH, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son domaine actuel.

**Encadré 4.** Quelques données sur la SAPH et l'UAI de Bettié.

La SAPH (Société Africaine de Plantations d'Hévéas) est détenue à 9,90% environ par Michelin et à 68% par la SIPH (Société Internationale de Plantations d'Hévéas, anciennement Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas), elle-même détenue à 55 % par le groupe SIFCA.

En Côte d'Ivoire, la SAPH dispose de différentes UAI dont Toupah-Ousrou, Rapides-Grah, Bongo, Bettié et Yacoli. Elle détient au total 22 920 hectares d'hévéas plantés et produit 29 995 tonnes de caoutchouc fini. Elle emploie 5 269 personnes et son chiffre d'affaire s'élève à 112 964 millions de FCFA (SAPH, 2016).

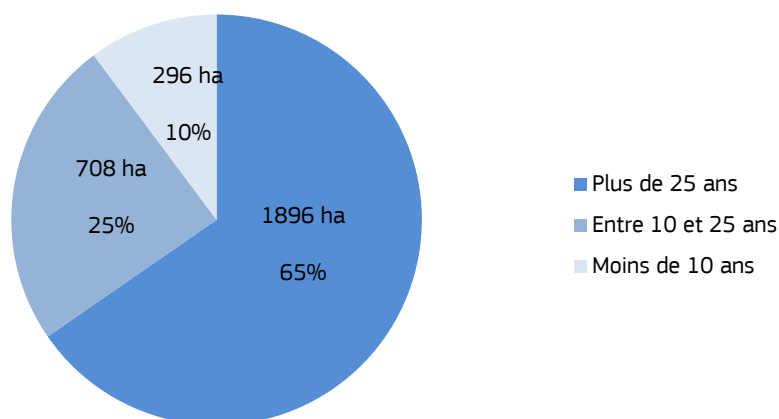
Le site de Bettié fut acheté par la SAPH en 2007. Il comprend une plantation industrielle sur une surface totale de 5 250 ha dont 2 900 ha sont plantés en hévéa et une usine mise en service en 1986. Le service des opérations agricoles représente 77% de la masse salariale qui se compose pour une bonne part de la rémunération des saigneurs.

La grande majorité des parcelles d'hévéa de l'UAI ont été établies dans le cadre des premier et deuxième « plans hévéa » (1979-1984 et 1988-1991 respectivement). Depuis la privatisation en 1994, les surfaces plantées ont été très limitées (quelques centaines d'hectares entre la fin des années 1990 et le début des années 2000). Ce n'est qu'après le rachat par la SAPH en 2007, et surtout à partir de 2009, que des efforts de plantation plus conséquents ont été entrepris pour compenser le déclin prévisible d'une grande partie de la superficie plantée dans les années 1980. En effet, aujourd'hui plus de 65% de la surface saignée de la SAPH correspond à des parcelles d'hévéa exploitées depuis plus de 25 ans (**Graphique 4**). Si la production est aujourd'hui élevée, elle risque de tomber drastiquement dans quelques années et de poser de graves problèmes de stabilité financière à l'entreprise.

<sup>16</sup> La rotation pratiquée est la suivante : [Riz/Riz/Friche<sub>2ans</sub>]

<sup>17</sup> Alors qu'en 1991 37% de la production de fond de tasse livrée à l'usine ne provenait pas des plantations industrielles de la SAPH, en 2005 cette proportion atteignait 80% (Sanou, 2018).

**Graphique 4.** Composition de la plantation industrielle en fonction du nombre d'années de saignée des parcelles d'hévéa matures (année 2016)



Source : Sanou 2018 à partir des données fournies par SAPH.

Actuellement, 385 hectares du domaine de la SAPH correspondent à des plantations en phase de création. Ces surfaces correspondent aussi bien au renouvellement de certaines anciennes plantations qu'à des extensions sur des espaces jusque-là non exploités en hévéaculture. Il s'agit en particulier des bas-fonds et des parties les plus pentues de certains versants. Ces initiatives sont récentes et limitées en surface. Dans le cadre de cette étude, elles n'ont pas été prises en considération dans les calculs des performances économiques de l'UAI<sup>18</sup>. On peut néanmoins penser que les coûts élevés associés à l'aménagement des parcelles (travaux de drainage pour les bas-fonds et de terrassement pour les versants pentus) réduiront considérablement la valeur ajoutée qui sera obtenue de ces parcelles par rapport à celle dégagée des autres surfaces plantées.

Par ailleurs, la SAPH cherche également à accroître les volumes de fond de tasse transformés dans ses usines en établissant des partenariats selon deux nouvelles modalités : les *plantations en gestion* et les *nucléus*<sup>19</sup>. Dans les deux cas, il s'agit pour l'entreprise de s'assurer un minimum de contrôle dans la gestion des surfaces plantées afin de garantir un accroissement des volumes de fond de tasse à même de rentabiliser les installations industrielles. Les plantations en gestion et les nucléus sont prévues à Bettié, mais elles n'ont pas été mises en œuvre pour le moment.

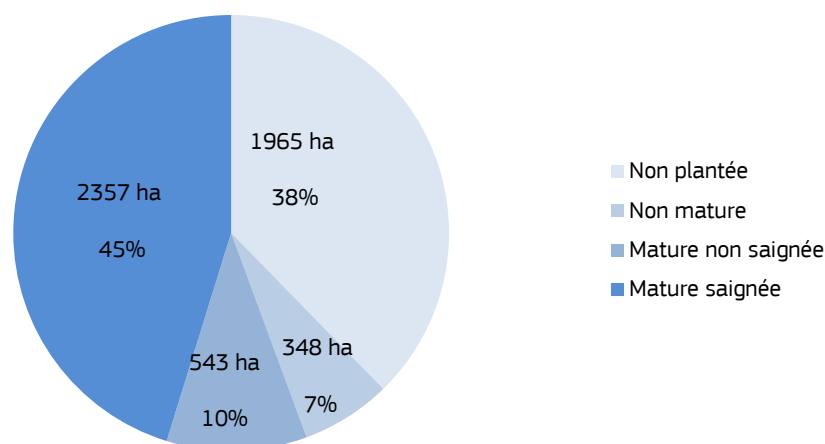
### 3.2.2 Des capacités limitées pour assurer la saignée de toutes les parcelles matures

La stratégie d'externalisation de la production de fond de tasse par la SAPH répond non seulement à la finitude du domaine foncier de l'entreprise mais également aux grandes difficultés de celle-ci pour assurer une mise en valeur efficace au sein de son domaine. Ces dernières s'avèrent particulièrement importantes à Bettié. En particulier, les capacités de mobilisation de force de travail pour la saignée de l'ensemble des surfaces plantées sont aujourd'hui insuffisantes. Malgré une conduite « préservatrice » de la saignée (moins demandeuse de force de travail) une bonne partie des parcelles du domaine ne sont pas récoltées tous les ans, en particulier celles où les hévéas sont plus âgés et difficiles à saigner (**Graphique 5**).

<sup>18</sup> Dans le cadre de cette étude n'ont été calculées pour les unités agro-industrielles (aussi bien à Bettié, qu'à Irobo et Zuénoula) que les performances économiques associées à la production agricole, afin de pouvoir les comparer avec celles des autres types d'exploitations agricoles. Le calcul de la valeur créée dans les processus industriels de transformation des différentes matières agricoles (fond de tasse et latex à Bettié) n'a donc pas été réalisé.

<sup>19</sup> Les plantations en gestion sont mises en place par des investisseurs urbains qui confient la conduite de celle-ci à la SAPH. Les nucléus correspondent à de grandes surfaces plantées par la SAPH sur le domaine foncier d'un particulier ou d'un village en *planté-partagé*. La SAPH propose une « plantation en gestion » sur la moitié conservée par le propriétaire du foncier et paye un loyer pour l'autre moitié qu'elle conduit en régie. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la zone de Bettié (Sanou, 2018).

**Graphique 5.** Composition du domaine de la SAPH (5 250 ha) : surfaces non-plantées ; plantées et non matures ; plantées et non saignées ; plantées et saignées (année 2016)<sup>20</sup>.



Source : Sanou 2018 à partir des données fournies par SAPH

Tous les producteurs de fond de tasse rencontrent aujourd'hui des difficultés pour mobiliser les saigneurs nécessaires à la récolte exhaustive des parcelles d'hévéa, conséquence notamment de la relative diminution de l'arrivée de migrants à Bettié depuis quelques années. A la raréfaction des vastes réserves forestières qui, par le passé, attiraient ces migrants, s'ajoute le développement récent de nouvelles activités économiques (aussi bien à proximité de Bettié que dans les zones de départ des migrants) qui concurrencent l'hévéaculture pour la main d'œuvre<sup>21</sup> alors que la rémunération du travail des saigneurs a diminué avec la chute du prix du caoutchouc à partir de 2012. Cependant, dans ce contexte de raréfaction relative de la force de travail mobilisable en hévéaculture, la SAPH peine davantage que les autres exploitations. Ceci résulterait des avantages relatifs que proposent ces dernières aux saigneurs dont, notamment, la possibilité d'obtenir au terme de quelques années de travail une parcelle en *planté-partagé*<sup>22</sup>. Nous reviendrons sur les impacts de cette pénurie sur les résultats économiques de l'UAI, à l'échelle du système de production (cf. point 3.3). Dans ce qui suit, nous comparons les résultats à l'échelle des parcelles d'hévéa de l'UAI avec ceux observés dans les autres plantations (ceux correspondant aux systèmes de culture B-Hév1 à 4).

### 3.2.3 Une VAB par hectare saigné limitée par le dessein de préserver le « capital plantation »

La valeur ajoutée brute associée à la production de latex obtenue des plantations de l'UAI de Bettié avant transformation à l'usine a été estimée à 2,1 milliards de FCFA. Afin de comparer la richesse créée par unité de surface en plantation industrielle à celle résultant des autres systèmes de culture hévéa décrits précédemment (**Graphique 6**), on rapporte cette VAB à la surface totale saignée de la plantation industrielle, c'est-à-dire 2 357 ha. On obtient alors des résultats en plantation industrielle légèrement inférieurs mais globalement comparables à ceux des plantations d'hévéa situées en dehors du domaine. Cette performance moindre est la conséquence, d'abord, de l'absence de création de richesse dans les parcelles industrielles pendant toute la phase de démarrage des plantations, contrairement à ce qui se passe à l'extérieur du domaine où l'hévéa est associé à des cultures vivrières (B-Hév1 et 2) ou à des cacaoyers (B-Hév1'). A cela s'ajoute une conduite des hévéas dans les plantations de l'UAI strictement préservatrice qui réduit le volume saigné annuellement pendant la période de production mais prolonge substantiellement la durée de vie des plantations (voir aussi **Tableau 6**). La conduite choisie par les responsables de l'UAI répond au problème de

<sup>20</sup> Lors d'un entretien plus récent avec des responsables de la plantation de Bettié, ces derniers ont déclaré que la part des surfaces non saignées étaient moins élevées que celles qui apparaissent sur ce graphique, construit pourtant sur la base d'informations collectées auprès des mêmes personnes. Cependant lors de ce dernier entretien, il ne fut pas possible d'établir à quelle surface totale se rapportait le nouveau pourcentage mentionné (6,3%). S'agit-il de la surface totale du domaine, de la surface totale plantée ou de la surface totale plantée et mature ?

<sup>21</sup> D'après les entretiens réalisés, il s'agit en particulier de l'ouverture de sites d'orpaillage à proximité de Bettié, le développement de la culture d'anacarde au nord de la Côte d'Ivoire ou les grands développements hydrauliques et maraîchers au Burkina Faso (Sanou, 2018).

<sup>22</sup> Aussi, le recrutement à la SAPH s'accompagne de formalités administratives absentes dans les autres exploitations (notamment la sollicitation, pour les travailleurs étrangers, d'un titre de séjour que beaucoup n'ont pas) (Sanou, 2018).

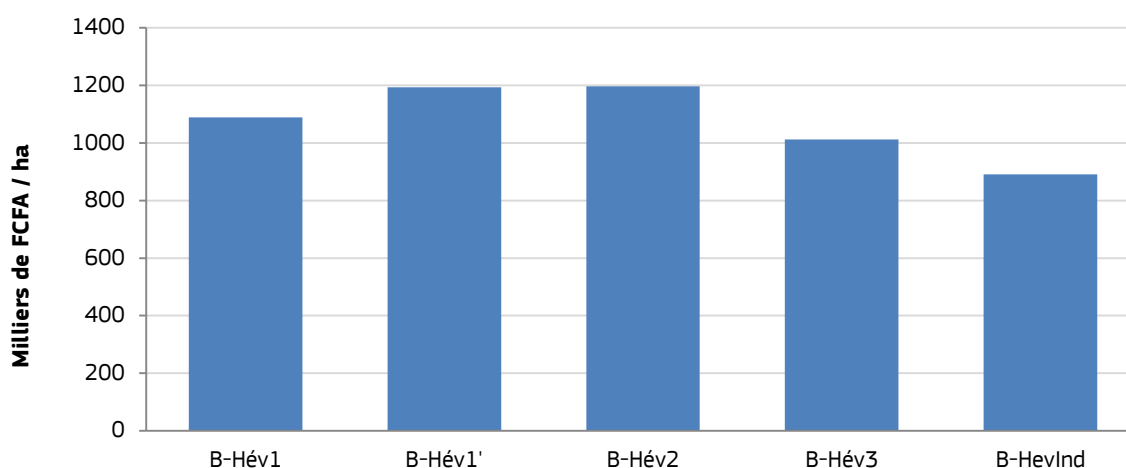
vieillessement des plantations. Afin d'éviter une chute trop brutale de la production de fond de tasse, l'entreprise préfère réduire l'extraction par hectare saigné afin de préserver le « capital plantation », au moins en attendant que les plantations en cours d'établissement entrent en production et que les extensions sous forme de *plantations en gestion* ou *nucléus* voient le jour.

**Tableau 6.** Décomposition de la VAB par hectare des systèmes de culture d'hévéa de la région de Bettié

Système de culture	Rendement fond de tasse humide (kg/ha)	PB (milliers FCFA/ha)	CI (milliers FCFA/ha)	VAB (milliers FCFA/ha)
B-Hév1	4 440	1329	202	1089
B-Hév1'	4 667	1409	196	1193
B-Hév2	4 667	1409	197	1197
B-Hév3	4 400	1329	201	1013
B-HevInd	3 522	1064	173	890

Source : à partir de Sanou 2018

**Graphique 6.** VAB par hectare associée à la production de fond de tasse de l'UAI rapportée à la surface saignée et VAB associée aux autres systèmes de culture hévéa de la région de Bettié



Source : à partir de Sanou 2018

### 3.3 Des producteurs familiaux et patronaux de latex aux résultats performants mais des écarts socioéconomiques croissants

#### 3.3.1 Des trajectoires fortement différenciées parmi les producteurs d'hévéa à Bettié

La diversité actuelle des exploitations agricoles dans la région de Bettié résulte des successifs facteurs de différenciation qui ont été mentionnés antérieurement : existence de lignages dominants sur le plan foncier, arrivée régulière de migrants d'origine hétérogène, installation d'investisseurs lors du déclassement des forêts, appuis publics sélectifs aux producteurs de café et de cacao, puis d'hévéa, accroissement progressif de la pression foncière, etc. Afin de mieux caractériser cette diversité, nous pouvons rétrospectivement identifier un certain nombre de trajectoires d'exploitations « type » chacune correspondant à un système de production (**Tableau 7**)<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Pour une description exhaustive des systèmes de production de la région de Bettié, se référer au diagnostic agricole de Bettié (Sanou, 2018).

**Tableau 7.** Récapitulatif des différents types d'exploitations produisant du latex à Bettié

Système de production	Trajectoire	Gamme de surface (ha)	Répartition de la surface par culture		
			% surface cacao	% surface hévéa	% surface autre
B-SP1	Migrants arrivés en 1990-2000	3-5	50	50	0
B-SP2	Migrants arrivés en 1980-1990 ou exploitants issus de lignages locaux non dominants au niveau foncier	8-15	39	61	0
B-SP3	Migrants arrivés en 1960-1970	30-50	25	65	10 <sup>1</sup>
B-SP4	Exploitants issus des lignages locaux dominants au niveau foncier	15-80	26	60	14 <sup>2</sup>
B-SP5	Investisseurs citadins installés dans le cadre du deuxième plan hévéa	10-100	0	100	0

(1) Il s'agit d'environ 5% de la surface occupée par une vieille caféière recépée et 5% occupée par des bas-fonds cultivés tous les ans en riz.

(2) Soit 12% de la surface en friche et 2% cultivé tous les ans en légumes divers.

Source : A partir de Sanou 2018

Nous retrouvons d'abord les exploitations familiales de petite taille (3 à 5 ha) combinant la culture de cacao et celle d'hévéa (B-SP1). Celles-ci correspondent principalement à des migrants qui, arrivés de manière relativement récente (1990-2000)<sup>24</sup>, sont faiblement dotés en terres. Ils ne disposent que d'une tenure foncière relativement précaire, leurs droits sur le foncier expirant lorsque les plantations qu'ils y ont établies en *planté-partagé* (cacao ou hévéa) ne produisent plus. En conséquence, ces exploitants vont pratiquer une conduite préservatrice de leurs jeunes champs d'hévéa. Ils allouent une bonne moitié de la surface à la production de cacao, celle-ci permettant de diversifier les sources de revenus et de pratiquer des cultures vivrières associées.

Arrivés dans les années 1980-1990, les agriculteurs représentés par B-SP2 ont une certaine « longueur d'avance » sur ceux correspondant à B-SP1. Celle-ci leur a permis de constituer progressivement des plantations de cacao puis d'hévéa sur des surfaces de l'ordre de 8 à 15 ha. Par ailleurs, ils ont davantage profité des prix élevés du caoutchouc de la décennie 2000-2010, période où une partie non négligeable de leurs plantations était déjà en production. Néanmoins, l'accès au foncier s'est réalisé essentiellement en *planté-partagé* et une forte incertitude pèse sur ces agriculteurs quant au devenir de leurs droits sur les parcelles occupées par leurs plantations une fois celles-ci arrivées au terme de leur vie productive. Il en résulte donc ici aussi une conduite préservatrice des parcelles d'hévéa.

En revanche, la situation est bien plus avantageuse pour les migrants arrivés une ou deux décennies avant (années 1960-1970) et leurs descendants (B-SP3). Dans un contexte de pression foncière moins intense, ils ont obtenu sous forme de don (et non pas en *planté-partagé*) leurs premières parcelles pour établir des plantations de café et de cacao. Ils disposent donc aujourd'hui d'une sécurité foncière plus importante sur ces surfaces. L'agrandissement de ces exploitations (30 à 50 ha aujourd'hui) a reposé, plus tard, sur le système *planté-partagé*, notamment pour l'établissement de plantations d'hévéa. Néanmoins, les rapports cordiaux que ces exploitants entretiennent avec leurs anciens *tuteurs* leur permettent d'espérer que leurs droits sur ces espaces seront renouvelés une fois leurs plantations arrivées à la fin de leur vie productive. La conduite des parcelles d'hévéa est alors non-préservatrice. Depuis la mise en place de leurs premières caféières et cacaoyères, ils ont réussi à capter facilement une partie de la force de travail migrante, en particulier celle en provenance de leur région d'origine.

La trajectoire des exploitants représentés par le système B-SP3 tend à converger avec celle des exploitants issus des lignages locaux dominants en matière de maîtrise du foncier (B-SP4). En effet, ces derniers sont

<sup>24</sup> On retrouve aussi des citadins « retournés au pays » pendant la crise de 2002-2011 qui ne parviennent à récupérer qu'une petite partie du patrimoine foncier familial. Par rapport aux migrants arrivés dans les années 1990-2000, ils disposent d'une tenure foncière plus sécurisée.

très peu limités en surface et l'établissement et l'entretien de leurs plantations (surtout hévéa mais aussi cacao) repose sur leur capacité à fidéliser la force de travail de migrant (*métayers abusan* pour le cacao et saigneurs pour l'hévéa) qui voient dans cette relation une opportunité d'accéder à du foncier<sup>25</sup>. Ces avantages ont permis à ces exploitants locaux familiaux-patronaux de disposer aujourd'hui de vastes surfaces plantées – de 15 à 80 ha<sup>26</sup>. Ici, nous considérerons un archétype correspondant à une exploitation dans le « haut du lot », contrôlant une surface d'une cinquantaine d'hectares. Ayant établi leurs plantations d'hévéa de manière plus précoce que les exploitants précédents, ils ont pu accumuler davantage pendant la décennie 2000-2010 caractérisée par un prix du caoutchouc très rémunérateur. Les exploitants de type B-SP5 se sont installés principalement à partir de la fin des années 1980 dans le cadre du deuxième plan hévéa. Contrairement aux exploitants B-SP4, ils ont planté toute leur surface en hévéa et ce à un rythme annuel important compte-tenu de leurs capacités financières élevées pour embaucher de la main d'œuvre salariée et réaliser les investissements nécessaires (plantes greffées, matériel de saignée et de collecte, triporteurs, etc.). Pour certains, ces capacités ont été gonflées par les appuis fournis dans le cadre du deuxième plan hévéa. Ainsi disposaient-ils d'importantes surfaces en production pendant la décennie « clé » 2000-2010 au cours de laquelle les prix se sont envolés. Les plantations les plus vastes sont gérées par un régisseur formé aux pratiques préconisées par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), et notamment une conduite préservatrice en matière de saignée.

Regardons de plus près les résultats associés à ces différentes catégories de producteurs familiaux, patronaux et patronaux-capitalistes, plus ou moins spécialisés en hévéaculture et comparons-les à ceux des plantations industrielles de l'UAI.

### 3.3.2 Des résultats économiques qui donnent l'avantage aux producteurs familiaux et patronaux sur l'UAI

Le **Graphique 7** permet de comparer la richesse brute créée (VAB/ha) par les exploitations relevant des systèmes de production B-SP1 à 5, ainsi que la part qui correspond respectivement au cacao et à l'hévéa<sup>27</sup>.

Les écarts entre les différents systèmes de production sont relativement faibles. Les performances les plus élevées correspondent aux exploitations les plus spécialisées en hévéa et disposant de plantations matures (B-SP3, B-SP4 et B-SP5). En effet, rappelons qu'à Bettié la culture d'hévéa permet actuellement de créer plus de richesse par hectare que le cacao. Néanmoins la VAN par hectare associée aux systèmes de production les plus spécialisés en hévéa n'est que de 12 à 33% plus élevée que celle correspondant aux moins spécialisés. Aussi, notons qu'une évolution des prix relatifs modérément favorable au cacao pourrait remettre en cause le lien que l'on constate actuellement entre les exploitations les plus spécialisées en hévéa et les VAB par hectare les plus élevées.

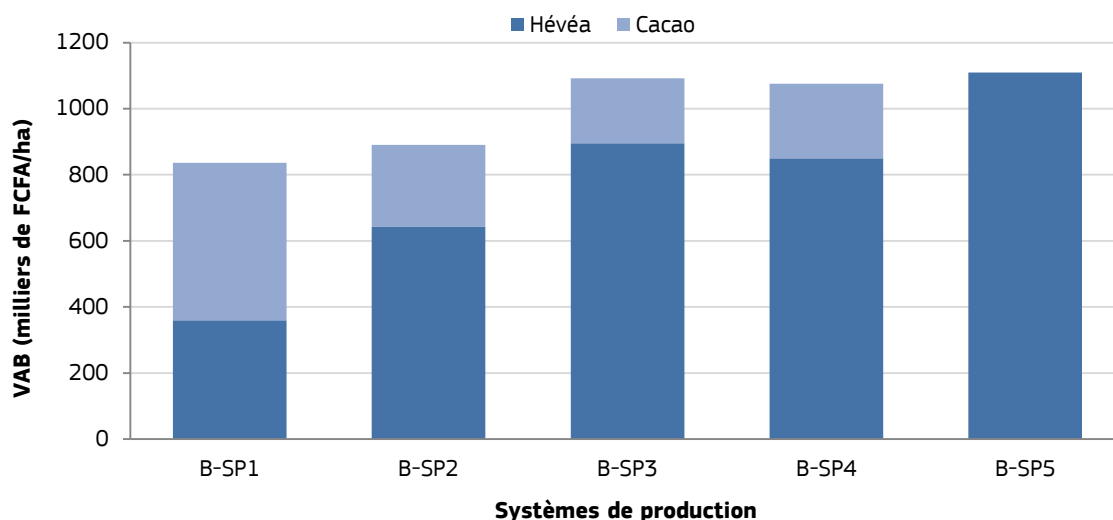
---

<sup>25</sup> Dans un premier temps saigneurs et métayers *abusan* peuvent, tout en continuant à travailler pour leur tuteur, accéder à de petites surfaces pour y réaliser des cultures vivrières. Au bout de quelques années, ils espèrent accéder à une parcelle pour y établir leurs propres plantations.

<sup>26</sup> Cette large gamme de surface exprime une diversité de trajectoires plus complexe si l'on regarde dans le détail. En effet, on y retrouve des exploitants issus de lignages locaux dont l'emprise sur le foncier est variable, mais également des situations où un membre de la famille a un revenu – commerçant, fonctionnaire, etc. – qui a pu être investi à un moment donné dans l'établissement de nouvelles plantations.

<sup>27</sup> Afin de comparer les performances des différentes exploitations aujourd'hui, le calcul de la valeur ajoutée brute (VAB) pour chaque exploitation correspond ici à la différence entre le produit brut (PB) et les consommations intermédiaires (CI) de l'année en cours. Il ne s'agit donc plus ici de comparer des VAB moyennes pondérées sur la durée de vie des différentes plantations qui composent chaque exploitation. Cette approche aurait limité la portée de l'analyse comparée des résultats à l'échelle des systèmes de production, dans la mesure où elle n'aurait pas permis de distinguer les exploitations qui, résultat de leurs trajectoires historiques particulières, sont caractérisées par des plantations d'âges très différents.

**Graphique 7.** VAB par hectare des différents types d'exploitations produisant du latex et proportion correspondante de cacao et de l'hévéa.



Source : A partir de Sanou 2018

La comparaison des performances de ces systèmes de production avec celles de la plantation agricole de l'UAI de Bettié fait ressortir des écarts bien plus importants (**Graphique 8**) – pour rappel, cette comparaison ne prend en compte que les activités de production agricole de l'UAI, et exclut toutes les activités de transformation des produits agricoles, qui créent bien entendu de la valeur additionnelle mais qui ne sont pas l'objet de cette étude. Ainsi, la création de richesse par hectare saigné (VAN/ha) au sein de l'UAI est de 19 à 58% moindre que celle obtenue des exploitations familiales, patronales et patronales-capitalistes productrices d'hévéa (B-SP1 à 5). Ce sont les charges associées à la dépréciation du capital d'exploitation de l'UAI qui expliquent en grande partie ces différences. En effet, alors qu'elles sont négligeables pour les autres systèmes de production (dont le capital se compose essentiellement d'outils manuels et, plus rarement, d'un véhicule motorisé), ces charges représentent près de 44% de la VAN qui résulte de la production agricole de l'UAI (fond de tasse et latex liquide)<sup>28</sup>.

On constate que ce tableau est encore plus défavorable à l'UAI si l'on rapporte la richesse créée à la surface totale plantée en hévéa<sup>29</sup>. Ces écarts en termes d'efficacité résultent des difficultés de gestion au sein de l'UAI, notamment en ce qui concerne le recrutement de la main d'œuvre nécessaire pour réaliser une saignée exhaustive des hévéas matures de la plantation (cf. point 3.2.2).

Enfin, rapportée à la surface totale du domaine de la SAPH, la VAN qui résulte de la production de fond tasse au sein de l'UAI est de 1,6 à 2,5 inférieure à celle enregistrée par les autres exploitations. Cependant, il faut nuancer ces écarts en signalant qu'une partie de la surface de l'UAI non plantée en hévéa correspond à des bas-fonds et des versants qui sont tout de même mis en valeur informellement (riziculture et autres cultures vivrières) par les travailleurs de l'UAI. Il existe donc une richesse créée dans les espaces du domaine de l'UAI non alloués à l'hévéaculture, que cette étude n'a pas comptabilisée. Bien entendu cette richesse n'est pas à mettre à l'actif de la SAPH et, par ailleurs, notons que si l'entreprise tolère ces pratiques au sein de son domaine, elle restreint de plus en plus certains modes de mise en valeur dont, particulièrement, l'établissement de plantations de cacao<sup>30</sup>.

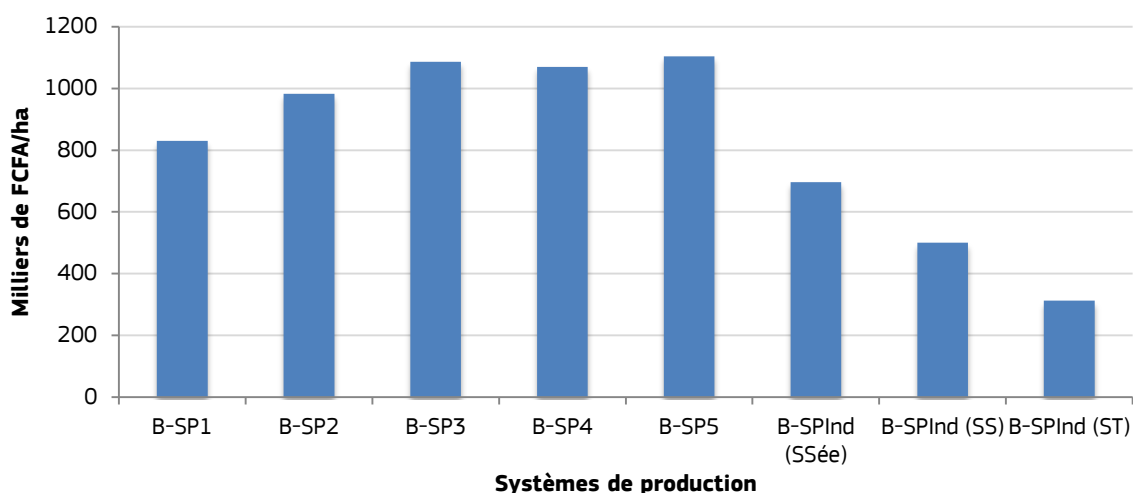
<sup>28</sup> Le rapport de diagnostic agraire de la zone de Bettié détaille la composition de ce capital. Il s'agit des équipements et installations affectés aux opérations agricoles. Aux équipements motorisés divers, il faut ajouter les infrastructures d'irrigation pour les parcelles de production de jeunes plantes greffées ainsi que tous les bâtiments, y compris les habitations des travailleurs et les installations éducatives et de santé qui sont mises à leur disposition (Sanou, 2018).

<sup>29</sup> La VAN par hectare est alors plus faible de 66 à 120%. Notons que cette comparaison est plus pertinente, sachant que pour les autres systèmes de production, la VAN a été rapportée à la surface totale de l'exploitation qui correspond majoritairement à la surface mise en valeur (en cacao ou hévéa).

<sup>30</sup> Récemment les responsables de la SAPH auraient décidé de détruire des surfaces cacaoyères établies dans son domaine sans le consentement de l'entreprise. Les entretiens ont mis en évidence que cette action a réduit encore davantage la capacité de l'UAI à attirer des saigneurs, qui au-delà de leur travail dans les parcelles industrielles d'hévéa pouvaient trouver un complément de revenu dans les cacaoyères situées au sein du domaine (Sanou, 2018).



**Graphique 8.** VAN par hectare des différents types d'exploitations produisant du latex fond de tasse.



Note : Pour le système de production B-SPInd correspondant à l'UAI, la VAN a été rapportée à la surface saignée (SSée), à la surface saignable (SS) et à la surface totale du domaine (ST)

Source : A partir de Sanou 2018

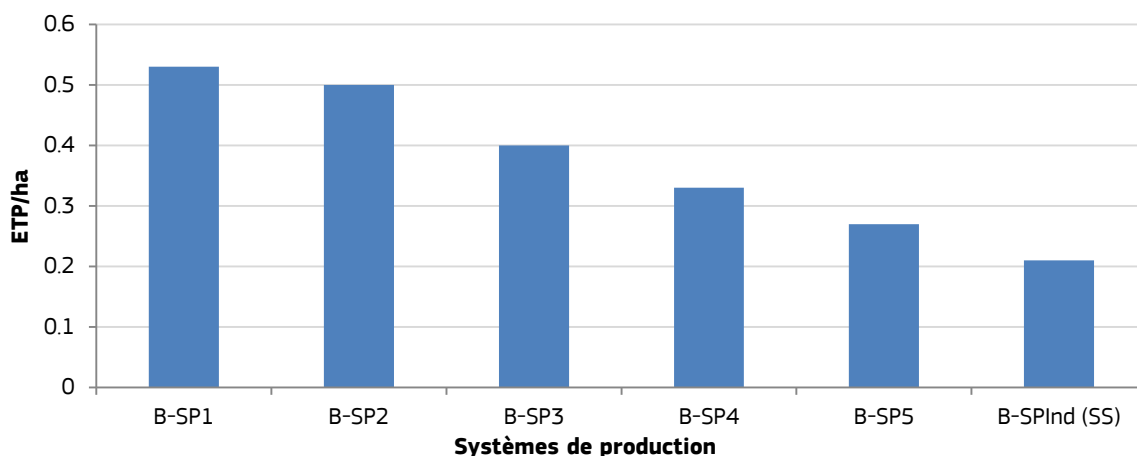
### 3.3.3 Emplois, inégalités de revenu et devenir incertain pour de nombreux agriculteurs

Si les performances en termes de VAN par hectare des exploitations productrices de fond de tasse de Bettié (hors UAI) sont comparables, il n'en est pas de même de leurs capacités à créer des emplois. Le **Graphique 9** montre que ce sont les exploitations disposant des plus faibles surfaces (B-SP1 et B-SP2) qui permettent d'occuper le plus d'équivalents temps plein (ETP) par hectare. Ceci est dû, en partie, à la place occupée par les cultures vivrières, particulièrement demandeuses de main d'œuvre, dans ces exploitations où le cacao est associé sur une partie de la surface à des plantains, de l'igname, du taro et des légumes divers. Par ailleurs, les plantations d'hévéa détenues par des investisseurs citadins (B-SP5) se caractérisent par une conduite « préservatrice » qui demande moins de main d'œuvre.

Cette conduite « préservatrice » est également réalisée au sein de l'UAI. La création d'emplois dans l'entreprise est cependant freinée par les problèmes de recrutement des travailleurs et de formation des saigneurs auxquels elle est confrontée périodiquement. En effet, malgré les avantages sociaux procurés par l'entreprise (couverture santé, etc.) et les bénéfices des formations qu'elle dispense, le turnover des saigneurs est important puisque ceux-ci ont tendance à privilégier d'autres employeurs susceptibles de leur fournir des petites surfaces pour y cultiver du vivrier, voire, à terme, d'établir une plantation<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> L'UAI n'est plus le seul lieu de formation des saigneurs comme cela était le cas auparavant. Très souvent les saigneurs expérimentés, pour la plupart des migrants arrivés aux débuts du développement de l'hévéa à Bettié, prennent des migrants arrivés plus tardivement en apprentis. Les « saigneurs-formateurs » se servent de ces apprentis pour travailler avec eux au service des producteurs d'hévéa de la région (mais également pour établir et entretenir leur propre plantation d'hévéa lorsqu'ils réussissent à obtenir une parcelle en *planté-partagé*). Les apprentis sont accueillis, logés et nourris pendant leur formation, et espèrent pouvoir évoluer en saigneurs expérimentés voire planteurs d'hévéa (Sanou, 2018).

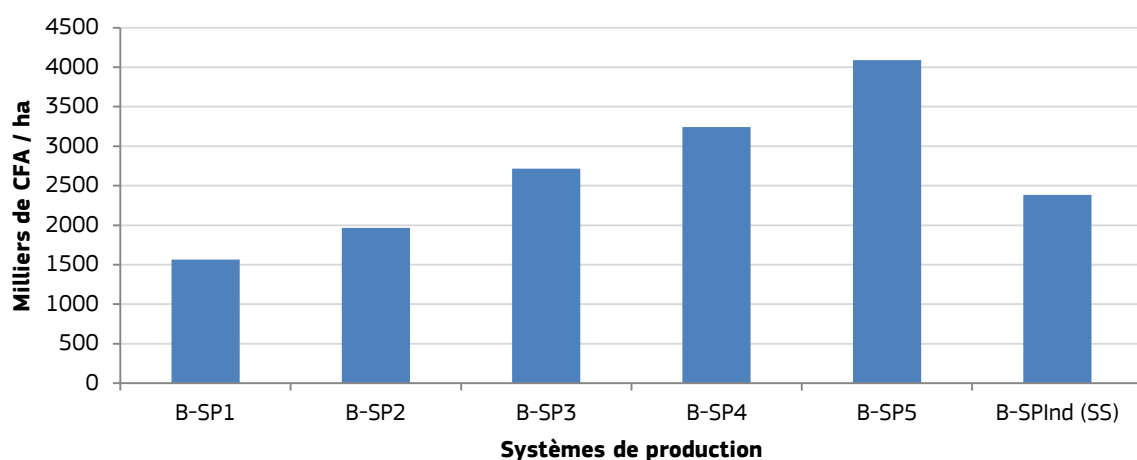
**Graphique 9.** Emplois créés par hectare au sein des différents types d'exploitations produisant du latex (en équivalents temps plein – ETP par ha)



Source : A partir de Sanou 2018

Pour que l'analyse de la capacité de chaque système de production à générer des emplois soit complète, il convient de la compléter par une étude de la productivité du travail. Le **Graphique 10** montre la VAN générée par chaque type d'exploitation rapportée au nombre d'équivalents temps pleins nécessaire au processus de production. Les résultats montrent que les petites exploitations familiales disposant de faibles surfaces sont celles qui présentent une productivité du travail la plus faible, inférieure à 2 millions de FCFA par actif et par an. Ceci s'explique principalement par le surcroît de travail lié à la pratique des cultures vivrières dans les cacaoyères, qui répond davantage à une logique de sécurité alimentaire qu'à une maximisation du profit. La productivité du travail est légèrement supérieure dans l'UAI, en dépit d'une productivité de la terre plus faible mais qui est compensée par une demande de travail réduite, en raison de la conduite préservatrice. Les systèmes de production familiaux les mieux dotés en terre (B-SP3 et B-SP4) présentent une meilleure productivité du travail, qui résulte de la part plus importante de l'hévéa dans leur assolement couplée à une moindre intensité d'utilisation de main d'œuvre. La productivité par actif et par an dans ces systèmes est d'environ 2,7 et 3,2 millions de FCFA respectivement. Enfin, le système de production capitaliste des investisseurs (B-SP5) est celui qui engendre la productivité du travail la plus élevée, en raison de la spécialisation complète dans les plantations d'hévéa associée à une productivité de la terre importante et à une consommation annuelle de capital fixe bien plus modeste que dans l'UAI par exemple.

**Graphique 10.** Productivité du travail au sein des différents types d'exploitations produisant du latex (VAN / ETP).



Source : A partir de Sanou 2018

Au-delà de la création d'emplois par hectare et de leur productivité, il convient également d'étudier les revenus générés par les différents systèmes de production et la façon dont ils sont distribués. En ce sens, le **Tableau 8** et le **Graphique 11** permettent d'appréhender, d'une part, les grands écarts qui séparent les différents types d'exploitations en termes de répartition de la valeur ajoutée et, d'autre part, les grandes inégalités entre les revenus des actifs familiaux, des actifs non-familiaux (travailleurs extérieurs) et, celles des détenteurs de capitaux (pour le système de production B-SP5). Faute de données suffisamment fiables ce travail n'a pu être réalisé pour le système de production correspondant à l'UAI.

Ainsi, dans la situation archétypique considérée, un investisseur (B-SP5) disposant de 80 hectares en plantation, capte sous forme de revenu de son capital 73% de la richesse totale créée, à savoir autour de 66 millions de FCFA annuels (près de 100 000 euros). Les 27% restants rémunèrent les 18 actifs (ETP) salariés et se partagent entre la rémunération d'un régisseur (170 000 FCFA par mois) et celle des saigneurs (autour de 100 000 FCFA par mois). Ainsi le revenu de l'investisseur serait dans ce cas précis 55 fois supérieur à ceux des saigneurs qui travaillent dans son domaine. La proportion entre rémunération des travailleurs et rémunération de l'investisseur reste la même pour un exploitant relevant du même système mais disposant d'une surface de moitié moins grande (B-SP5'). Dans ce cas-là, la rémunération de l'investisseur est 27 fois supérieure à celle des saigneurs.

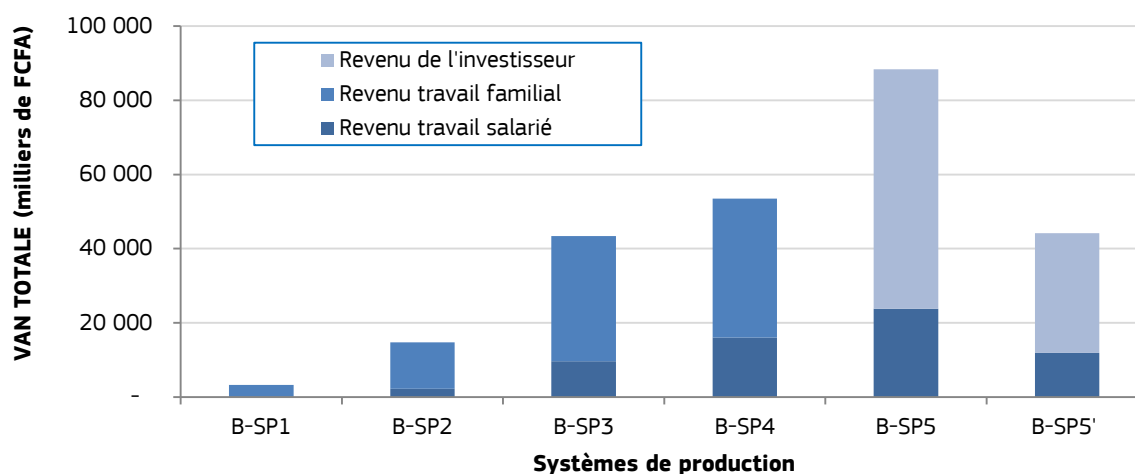
Des inégalités existent également au sein des exploitations familiales-patronales entre la rémunération des actifs familiaux et celle des travailleurs extérieurs. Elles sont néanmoins plus modérées. Ainsi, dans le cas de B-SP4 (dans la situation archétypique considérée, c'est-à-dire une exploitation de 50 hectares) le revenu agricole par actif familial est de 12 millions de FCFA (environ 18 000 euros annuels), soit quelque dix fois supérieur à celui des actifs extérieurs (saigneurs). Enfin, notons que le revenu agricole des exploitants familiaux (B-SP1 et B-SP2) se situe entre 1,38 et 1,83 millions de FCFA par actif et par an (entre 2 000 et 2 700 euros annuels), une rémunération proche de celle des travailleurs extérieurs qu'ils embauchent ponctuellement.

**Tableau 8.** Surface, actifs familiaux et extérieurs des archétypes utilisés dans la modélisation

Système de production (Archétype)	B-SP1	B-SP2	B-SP3	B-SP4	B-SP5	B-SP5'
Surface (hectares)	4	15	40	50	80	40
Actifs familiaux	2	3	5	3	0	0
Actifs extérieurs	0	1	7	10	18	10

Source : A partir de Sanou 2018

**Graphique 11.** VAN totale des différents types d'exploitations produisant du fond de tasse et répartition de celle-ci entre actifs familiaux et extérieurs, et revenu de l'investisseur



Source : A partir de Sanou 2018

De nombreux saigneurs et métayers *abusan* combinent leur activité avec la mise en valeur de petites surfaces (bas-fonds ou versants) qu'ils réussissent à obtenir tous les ans de leurs *tuteurs*. Le fonctionnement technique et économique des exploitations correspondantes, qui représentent des variantes récentes du système de production B-SP1, a aussi été modélisé dans le cadre de cette étude. Enfin, le niveau de revenu de ces exploitations, les plus précaires de la région d'étude, a également été comparé aux seuils de survie et de reproduction à Bettié<sup>32</sup>.

Ce seuil a été estimé à environ 400 000 FCFA par actif et par an. Ce revenu doit permettre de satisfaire aux besoins de base (alimentation, habillement, santé, logement, eau, électricité et éducation) de l'actif avec entre un et deux inactifs à sa charge. Le seuil de reproduction (revenu correspondant à d'autres activités rémunérées alternatives, soit le coût d'opportunité de la force de travail) a été estimé à environ 500 000 FCFA par actif et par an. Il correspond au salaire d'un vigile nocturne en ville.

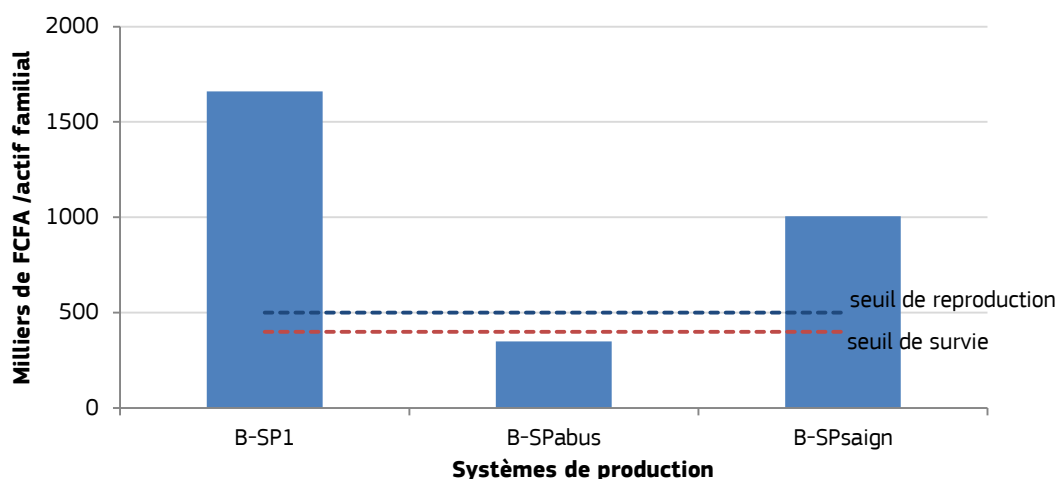
Le **Tableau 9** résume les caractéristiques des archétypes considérés pour ces exploitants et le **Graphique 12** situe les revenus correspondants par rapport aux seuils mentionnés.

**Tableau 9.** Trajectoires, activités, surfaces cultivées et nombre d'actifs des archétypes utilisés dans la modélisation des systèmes de production à plus faible revenu de Bettié

Système de production	Trajectoire	Surface	Actifs
B-SP1	Migrants arrivés en 1990-2000	2-5 ha	2
B-SP <i>abusan</i>	Migrants arrivés en 2000-2010. Travail dans les cacaoyères à part de fruit et mise en culture de petites surfaces en vivrier tous les ans.	7-9 ha de cacaoyères exploitées à part de fruit 2 ha en vivrier	4
B-SP <i>saigneur</i>	Migrants arrivés en 2000-2010. Travail d'un actif comme saigneur et mise en culture de petites surfaces en vivrier tous les ans.	2 ha en vivrier	2

Source : A partir de Sanou 2018

**Graphique 12.** Revenu total par actif familial des systèmes de production et comparaison avec les seuils de survie et de reproduction



Source : A partir de Sanou 2018

Les résultats montrent que ce sont les métayers *abusan* (B-SP *abusan*) qui enregistrent les revenus les plus faibles par actif, situés légèrement en deçà du seuil de survie. Ces exploitants cherchent alors à trouver des

<sup>32</sup> Le seuil de survie a été estimé à environ 400 000 FCFA par actif et par an. Ce revenu doit permettre de satisfaire aux besoins de base (alimentation, habillement, santé, logement, eau, électricité et éducation) de l'actif avec entre un et deux inactifs à sa charge. Le seuil de reproduction (revenu correspondant à d'autres activités rémunérées alternatives, soit le coût d'opportunité de la force de travail) a été estimé à environ 500 000 FCFA par actif et par an. Il correspond au salaire d'un vigile nocturne en ville.

ressources complémentaires ou à élargir les surfaces vivrières ou cacaoyères exploitées à part de fruit. Dans tous les cas, leur capacité d'accumulation du capital est fortement limitée. Les niveaux de revenu des saigneurs (B-SP saigneur) mais aussi ceux des exploitants relevant du système de production B-SP1 sont moins critiques mais restent modestes (environ 4,20 et 7 euros par jour et par actif pour B-SPsaign et B-SP1 respectivement) bien que supérieurs au seuil de reproduction. Avec une faible capacité d'accumulation et donc de faibles chances de pouvoir développer (ou élargir) leurs propres plantations de cacao ou d'hévéa, les opportunités d'emploi rémunéré en milieu urbain ou les possibilités de travail dans l'orpillage se posent comme des alternatives à ne pas négliger, notamment dans le contexte foncier actuel.

Par ailleurs, notons que les revenus calculés pour chacune des exploitation-type sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre compte tenu des nombreux aléas qui pèsent sur ces exploitants dont, tout particulièrement, l'insécurité foncière. Ainsi l'accès aux parcelles vivrières qui permet aux agriculteurs métayers et aux saigneurs qui travaillent comme ouvriers dans les plantations d'autrui de compléter leurs revenus reste précaire. Cet accès risque de se détériorer davantage, si la pression foncière continue de s'accroître. Comme nous l'avons vu, cette précarité foncière s'étend à d'autres catégories d'exploitants plus aisées, qui ont obtenu d'un tuteur des parcelles pour y établir des plantations (cacao et/ou hévéa), mais qui risquent de perdre leurs droits sur ces espaces une fois atteinte la fin de la vie productive des arbres.

A ce titre, les perspectives d'élargissement des surfaces plantées en gestion plus ou moins directe par la SAPH ne font que crispier davantage une situation de pression foncière déjà très délicate. En particulier, le développement prévu des *nucléus* s'accompagne de nouvelles rentes foncières<sup>33</sup> en faveur des individus ou des groupes (lignages) qui détiennent actuellement la maîtrise du foncier. Il risque d'accélérer l'éviction des producteurs de cacao et d'hévéa au statut foncier précaire. Il s'agit notamment des exploitations correspondant à B-SP1 et B-SP2, issues des migrations plus récentes et qui ne peuvent se prévaloir de liens suffisamment solides avec leur *tuteur* pour sécuriser leur accès au foncier.

---

<sup>33</sup> Ce sont les loyers qui seraient payés par l'entreprise sur les surfaces qu'elle gérerait directement en dehors du domaine.

## 4 Irobo : une élaeculture et une hévéaculture stagnantes et génératrices de précarité

Le développement agricole dans la région d'Irobo et la différenciation des exploitations résultante présente de nombreuses similarités avec la situation décrite pour la région de Bettié<sup>34</sup>. Jusqu'à la fin des années 1960, la région a été marquée par l'extension des surfaces en café et en cacao au rythme du défrichement de vastes espaces forestiers contrôlés par certains lignages locaux et de l'arrivée continue de migrants. Lors du lancement du premier plan palmier (1963-1978), la région se caractérisait déjà par une structure agraire relativement différenciée entre des exploitants issus des lignages locaux dominants qui contrôlaient jusqu'à quelques dizaines d'hectares en café et cacao, et des migrants, d'origines diverses, qui au bout de quelques années de travail comme journaliers ou métayers *abusan*, étaient parvenus à établir une petite plantation sur une surface cédée par leur tuteur.

Dans le cadre du premier plan palmier, des espaces de forêt déclassée et des savanes déclarées « inoccupées » furent défrichés par des grandes sociétés publiques et privées<sup>35</sup> pour y pratiquer la culture de palmier à huile sur des milliers d'hectares autour de grandes unités de transformation. Ces UAI, telles que celle d'Irobo, cherchèrent rapidement à créer des bassins d'approvisionnement de régimes de palme autour des usines pour compléter la production de leurs vastes domaines industriels, ce qui accéléra les processus de différenciation des exploitations en cours depuis des décennies. En effet, les UAI préfinancèrent l'établissement de plantations de palmier en ciblant de préférence des exploitants locaux disposant à la fois d'une certaine sécurité foncière sur des surfaces suffisamment importantes (réserves forestières, caféières déclinantes) et de moyens pour subvenir à leurs besoins avant le démarrage de la production de régimes (les cultures intercalaires étant interdites à cette époque).

Comme à Bettié pour l'hévéa, le déclassement de milliers d'hectares de forêt à proximité d'Irobo dans les années 1980 – peu avant la mise en œuvre du deuxième plan palmier – activa ensuite l'extension de la culture de palmier à huile hors domaine industriel. En particulier, des investisseurs d'origine urbaine s'emparèrent formellement d'une bonne partie du foncier issu des forêts déclassées grâce à leurs capacités financières suffisantes pour, à la fois, payer les frais de bornage de vastes surfaces (plusieurs centaines d'hectares) et les mettre en valeur très rapidement, mais aussi à la faveur de leurs contacts dans les administrations en charge du déclassement. Cette course inégale au foncier fut quelque peu compensée par des stratégies collectives (à l'échelle des villages) de mise en réserve de terres qui furent ensuite attribuées par petits lots individuels (quelques hectares) et permirent l'établissement de plantations de taille plus modeste (en palmier mais aussi en cacao).

A partir des années 1990, la diminution du cours de l'huile de palme (**Graphique 1**) et les difficultés financières rencontrées par l'UAI (privatisée en 1995) coïncident avec des conditions favorables au développement de l'hévéaculture à Irobo : un prix relatif du caoutchouc plus intéressant que celui de l'huile de palme, des coûts de matériel de plantation relativement plus bas et un acheminement des fonds de tasse de latex des parcelles aux points de collecte beaucoup plus facile que celui des régimes de palmier. L'extension des surfaces d'hévéa sera le fait d'exploitations de nature très variée et au rythme de plantation inégal. Ceux détenant de plus vastes domaines ont pu agrandir leur surface en hévéa plus rapidement que les autres. En particulier, les investisseurs et les exploitants locaux aisés disposant d'importantes plantations de palmier ont pu utiliser la valeur résiduelle de celles-ci – production de vin et d'eau-de-vie – pour financer en partie l'établissement des parcelles d'hévéa.

Pendant la décennie 2000-2010, des prix au producteur très rémunérateurs ont accéléré l'extension de l'hévéaculture, particulièrement au sein des petites exploitations familiales. Comme à Bettié, cette extension a reposé pour nombre d'entre eux sur le *planté-partagé*, non sans susciter des tensions foncières grandissantes dans le contexte de la crise économique et politique de cette décennie (Ruf, 2013). A cette époque, la région

<sup>34</sup> Voir notamment Dupire et al (1958) et Pillet-Schwartz (1982).

<sup>35</sup> Ainsi, Palm-Industrie (société publique) commence à opérer à Irobo en 1970 avec l'ouverture d'une huilerie et l'établissement de plusieurs blocs de plantations industrielles. Quelques kilomètres à l'est, à Cosrou, le groupe Blohom (ancien nom d'Unilever) établit également des plantations et une unité de transformation à la même époque.

d'Irobo se caractérisait déjà par une importante concentration du foncier, bien plus prononcée qu'à Bettié<sup>36</sup>. Par conséquent, alors que les producteurs les mieux dotés sur le plan foncier et financier ont pu anticiper le « cycle de l'hévéa » et accumuler du foncier très rapidement pendant près de dix ans, de nombreux petits exploitants et/ou travailleurs des grandes et moyennes plantations de palmier et d'hévéa éprouvent de grandes difficultés à accéder au foncier. Pour certains d'entre eux, cette pression foncière compromet de plus en plus l'accès aux petites parcelles de cultures vivrières dont ils dépendent pour compléter leurs maigres revenus.

A partir de 2010, l'évolution des prix relatifs agricoles conduit à un ralentissement du développement de l'hévéa et, pour certains exploitants, au maintien (voire au renouvellement) d'anciennes plantations de palmier et de cacao. Ainsi, autour de l'usine et des différents blocs industriels de plantation de palmier de la région d'Irobo, cohabitent aujourd'hui des exploitations de taille très variable, les plus grandes plutôt spécialisées (en hévéa et palmier), les autres combinant cacao, palmier, hévéa et cultures vivrières dans des proportions variées.

L'objet de cette partie, comme pour la région de Bettié, est d'évaluer les performances des différents types d'exploitation agricole de la région d'Irobo, en termes de création de richesse et de revenus. Cette analyse comparée sera précédée de celle de deux phénomènes qui méritent l'attention du lecteur. Le premier concerne les difficultés de l'UAI à garantir un approvisionnement suffisant pour assurer sa rentabilité et sa faible efficacité dans la production de régimes de palme malgré des rendements conséquents. Le second réfère à la mise en valeur peu productive des plantations de la part des plus grandes exploitations capitalistes. Cette stratégie est motivée par une logique d'investissement plutôt que de production agricole.

## **4.1 L'UAI : approvisionner l'usine au détriment de la création de richesse dans les plantations de palmier**

### **4.1.1 Des difficultés pour faire converger les capacités de production agricole et de transformation**

Pendant la première décennie ayant suivi le désengagement de l'Etat, la gestion de la collecte par les nouveaux opérateurs privés – comme Palm-CI<sup>37</sup> – est désorganisée par la redistribution des responsabilités des différents opérateurs de la filière. La baisse considérable du cours de l'huile de palme des années 1998-2002 aggrave encore leurs problèmes financiers. En revanche, à partir de la fin des années 2000, l'augmentation de leur activité est favorisée par des prix plus favorables, par la réorganisation de la filière, et par la création de l'interprofession AIPH<sup>38</sup> (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) chargée de parvenir à un prix au producteur de régimes négocié. Dans le bassin de production de la région d'Irobo, Palm-CI développe un plan d'investissement<sup>39</sup> important qui se traduit en particulier par l'augmentation de la capacité de transformation de l'huilerie de 45 à 60 tonnes de régimes par heure (Jannot, 2010). Depuis, l'objectif des gestionnaires de l'UAI d'Irobo est d'augmenter la production de régimes (à l'échelle du bassin de production, c'est-à-dire plantations de l'UAI et hors UAI comprises) pour parvenir au seuil de rentabilité de l'huilerie, qui se situerait autour de 200 000 tonnes de régimes par an.

L'extension des plantations industrielles de Palm-CI à Irobo (**Encadré 5**) n'étant pas envisagée, la marge d'augmentation de production réside principalement dans l'augmentation des rendements. A l'échelle des cinq blocs de plantation, le rendement moyen des surfaces matures a été porté à quelques 15 tonnes de régimes par hectare (tr/ha) et ce en dépit d'une certaine pénurie de main d'œuvre pendant le pic de production<sup>40</sup>. Pour maintenir cette production, les parcelles sont contrôlées minutieusement afin de procéder au renouvellement

<sup>36</sup> La réflexion sur les raisons de cette plus forte concentration foncière à Irobo dépasse le cadre de cette étude. On peut néanmoins suggérer que située à proximité d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, et bien moins enclavée que Bettié, cette région a attiré davantage les investisseurs. S'ajoute, non sans lien avec ce qui précède, la forte densité d'UAI (aussi bien pour la production d'huile de palme que de caoutchouc naturel).

<sup>37</sup> Au moment de la privatisation, les actifs de Palm-Industrie se répartissent entre trois grandes sociétés: (1) Palm-CI (actionnaires majoritaires: Blohorn-Unilever et SIFCA) récupère 9 huileries et 35 000 ha de plantations industrielles; (2) SIPEF-CI obtient 2 huileries et 12 700 ha de plantations dans le centre-ouest; (3) Palm-Afrique achète un lot correspondant à 3 huileries et 7 500 ha de plantations industrielles (Cheyns, Colin, & Ruf, 2012). Pour plus de détails concernant les recompositions successives de la filière depuis le milieu des années 1990, consulter Jannot (2010).

<sup>38</sup> Pour plus de détails sur l'organisation de la filière huile de palme aujourd'hui nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la zone d'Irobo (Trèves, 2018) et à Cheyns *et al* (2012).

<sup>39</sup> Partiellement financés par la Banque Ouest-Africaine de Développement (Jannot, 2010).

<sup>40</sup> Pendant cette période, Palm-CI ne parvient parfois à trouver que 60 à 70% de la main d'œuvre nécessaire à la récolte exhaustive des parcelles. Pour résoudre ce goulet d'étranglement, l'entreprise a investi dans l'achat d'attelages pour faciliter le transport des régimes des parcelles aux points de collecte.

des plantations dès que les rendements tombent en-dessous de 10-12 tr/ha. Par ailleurs, des apports d'engrais minéraux conséquents sont réalisés aussi bien au démarrage que pendant la phase productive du palmier. Avec ce niveau de rendement, il en résulte actuellement une production totale de 110 000 tonnes par an, un peu plus de la moitié du volume nécessaire à rentabiliser l'huilerie, le reste devant être obtenu auprès de producteurs hors UAI.

**Encadré 5.** Quelques données sur Palm-CI et l'UAI d'Irobo.

La Société des Palmes de Côte d'Ivoire, Palm-CI, est détenue par les groupes SIFCA (52%), NAUVU (*joint-venture* de deux géants de l'agro-industrie de Singapour) et BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Immobilières). Lors de la privatisation de Palm-Industrie en 1995, Palm-CI (alors détenue par SIFCA et Blohorn-Unilever) récupère deux tiers du potentiel de production de celle-ci. En 2009, elle absorbe la PHCI (Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire) ce qui augmente davantage sa capacité de production de régimes et de transformation.

Palm-CI dispose de huit UAI. Les surfaces en plantation industrielle s'élèvent actuellement à 40 343 ha dont 35 316 ha en production. Les huileries sont approvisionnées en régimes par ces plantations industrielles mais également par des producteurs hors UAI (dits « planteurs villageois ») représentant près de 140 000 ha plantés. La production d'huile de palme brute atteint près de 260 000 tonnes en 2016. L'entreprise emploie 6 995 personnes et son chiffre d'affaires (vente d'huiles de palme et palmiste) atteint près de 115 000 millions de FCFA en 2016 (Palm-CI, 2016).

Le site d'Irobo comprend une plantation industrielle sur une surface totale de 8 440 ha (dont 7 935 ha sont plantés en palmier à huile) et une huilerie mise en service en 1970 et agrandie en 2009.

L'augmentation de la production propre par l'accroissement des rendements et le maintien d'une proportion équilibrée de surface en production vise à compenser une certaine stagnation voire légère diminution des volumes de régimes livrés à l'huilerie d'Irobo par les « planteurs villageois » depuis au moins une dizaine d'années<sup>41</sup>. Cette diminution est le résultat combiné de l'évolution des systèmes de production agricole et de celle de la filière huile de palme. En effet, d'une part, la place grandissante de l'hévéaculture dans les exploitations d'Irobo dans les années 2000 s'est traduite par une faible progression des surfaces en palmier. D'autre part, la privatisation de Palm-Industrie s'est accompagnée d'une libéralisation de la filière. D'une part, les acheteurs affiliés à l'AIPH sont tenus de respecter le prix négocié entre acheteurs et producteurs au sein de l'interprofession, et sont soumis à un certain nombre de prélèvements. D'autre part, des acheteurs non-membres de l'interprofession offrent un prix plus intéressant<sup>42</sup> et payé au comptant.

Par ailleurs, en période de pointe (février-juin), l'UAI peine à assurer la collecte de toute la production de son bassin d'approvisionnement, limitée aussi bien par son parc automobile que par celui des coopératives (qui partagent la responsabilité de la collecte). Compte-tenu du caractère très périssable des régimes, cette situation est susceptible d'entraîner des pertes au niveau de la production déjà récoltée et peut conduire les producteurs à chercher de nouveaux débouchés<sup>43</sup> et, à terme, à se tourner vers d'autres productions. Au final, les livraisons de régimes à l'huilerie par les producteurs de la région d'Irobo stagnent à quelques 50 000 tonnes, et les rendements en plantation industrielle étant déjà proches des rendements potentiels, l'UAI reste confrontée à un problème de sous-exploitation de l'unité de transformation. Ainsi, afin de garantir un certain équilibre financier à l'échelle de l'UAI, l'huilerie d'Irobo a transformé en 2015 des régimes produits dans le bassin d'approvisionnement excédentaire d'une autre UAI, celle de Boubo, située à une centaine de kilomètres.

Alors que l'UAI persévère dans une stratégie d'augmentation du tonnage livré à l'huilerie passant principalement par l'accroissement de sa propre production de régimes (voire par le transfert d'importants volumes sur de longues distances), qu'en est-il des performances des pratiques à l'échelle des plantations

<sup>41</sup> La stagnation voire le recul des volumes livrés par les producteurs hors UAI se vérifie à l'échelle de l'ensemble des bassins d'approvisionnement de Palm-CI (Palm-CI, 2016).

<sup>42</sup> Les non-membres de l'interprofession peuvent proposer des prix plus élevés aux producteurs dans la mesure où ils ne sont pas soumis aux prélèvements effectués pour alimenter le Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le Développement de la Culture du Palmier (FER-Palmier).

<sup>43</sup> A ce titre, notons que depuis la privatisation de la filière, la transformation « artisanale » tend à se développer en Côte d'Ivoire (Cheyns, Colin, & Ruf, 2012). L'analyse de cette évolution et de ses effets sur les systèmes de production n'a pas pu être réalisée dans le cadre de cette étude. Néanmoins, il s'avère que les petites unités de transformation pourraient permettre, du fait de leur faible coût, un ajustement souple entre les capacités de production et de transformation à l'échelle des différents bassins de production (Cheyns, Akindes, & Akadie, 2000). Dans l'évaluation du rôle que cette filière artisanale peu connue joue ou pourrait jouer par rapport à la filière industrielle, il faudrait considérer également les différences concernant la qualité de l'huile produite et les rendements du processus d'extraction.



industrielles – notamment en termes de valeur ajoutée – au regard de celles que l'on constate dans les parcelles des différents exploitants agricoles d'Irobo ?

#### 4.1.2 Une richesse créée en plantation industrielle grevée par les charges malgré des rendements élevés

A Irobo, les différences dans les pratiques mises en œuvre sur les parcelles de palmier à huile concernent principalement l'application d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires et l'existence de cultures intercalaires (vivrières ou de couverture végétale) au démarrage des plantations. Ces différences résultent des conditions particulières – accès aux moyens financiers notamment – dans lesquelles opèrent les différentes catégories d'exploitants agricoles. Elles se traduisent par les trois systèmes de culture présentés dans le **Tableau 10**.

Les cultures intercalaires vivrières sont aujourd'hui largement pratiquées au démarrage des plantations de palmier à huile, en particulier dans les plus petites exploitations (I-Palmier1). Interdites par Palm-Industrie jusque dans les années 1990 – pour les mêmes raisons soulevées par la SAPH à Bettié dans les plantations d'hévéa (cf. point 3.2.1) – elles permettent de créer de la richesse et produire des aliments pendant la phase non productive des palmiers. Les cultures intercalaires sont également pratiquées au démarrage des plantations de grande taille (I-Palmier2). Les propriétaires cèdent des parcelles qu'ils souhaitent planter en palmier à des agriculteurs généralement dépourvus de terres. Ces derniers participent aux travaux de plantation, prennent soin des jeunes palmiers (sarclages) et ont la possibilité, en contrepartie, de pratiquer des cultures vivrières pendant les deux ou trois premières années.

**Tableau 10.** Systèmes de culture de palmier à huile correspondant aux pratiques observées à Irobo : associations, consommations intermédiaires, et VAB par hectare

Système de culture	Type d'exploitation	Productions associées au démarrage et à l'abattage de la plantation	Types de consommations intermédiaires	Rendement (tr/ha) (3)	PB (milliers FCFA/ha)	VAB (milliers FCFA/ha) (3)	CI/VAB (%)
I-Palmier1	Exploitation familiale de petite taille	Igname, gombo, tomate, aubergine, piment au démarrage (1) et production de vin de palme en fin de vie	Matériel végétal (palmier et vivrier) Outils utilisés dans l'année Pas d'engrais	7,1	377,5	366,4	3
I-Palmier2	Exploitation patronale ou capitaliste de grande taille	Igname, gombo, tomate, aubergine, piment au démarrage (2) et production de vin de palme en fin de vie	Matériel végétal et utilisation importante d'engrais et de produits phytosanitaires	11,6	563,3	411,7	36
I-PalmierInd	Plantation industrielle	<i>Pueraria sp</i>	Matériel végétal et utilisation importante d'engrais et de produits phytosanitaires	14,6	608,1	405,8	50

(1) : sur un hectare, une partie (trois quarts) de la surface correspond à des légumes associés (gombo, tomate, aubergine et piment) la partie restante (un quart) étant cultivée avec ces mêmes légumes en association avec des ignames.

(2) : ici la production vivrière est réalisée et conservée par des agriculteurs qui, en contrepartie, entretiennent la jeune plantation (réalisation des travaux de plantation, sarclages, etc.). La valeur de ces production est bien intégrée au calcul de la VAB/ha des systèmes I-Palmier1 et 2.

(3) : les données correspondent à des valeurs moyennes en phase de production<sup>44</sup>.

Source : à partir de Trèves 2018

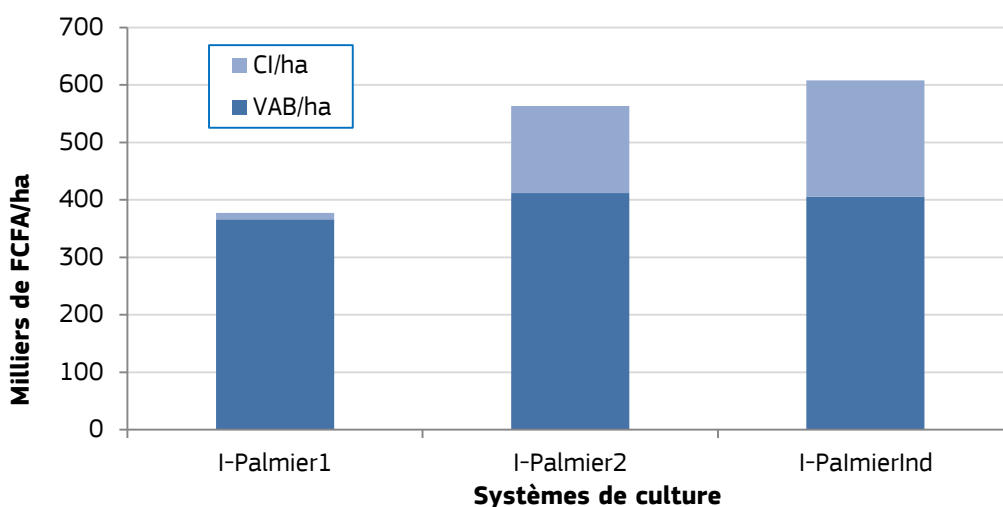
Seules les plantations industrielles sont dépourvues de cultures vivrières pendant la phase non-productive. En revanche, on y facilite la propagation de *Pueraria sp* entre les lignes de palmiers. Cette légumineuse est une

<sup>44</sup> Dans l'étude de cas concernant Irobo il n'a pas été possible – faute de données suffisantes – de calculer des indicateurs moyens pondérés sur la durée de vie des plantations (rendements, PB, CI, VA, etc.) comme cela a été fait pour Bettié. Les valeurs indiquées ici correspondent à des moyennes lorsque la plantation se trouve en phase de production (phase de « croisière ») auxquelles ont été ajoutées (ou soustraites) la part proportionnelle des valeurs créées (ou perdues) pendant les phases de démarrage et de déclin.

plante de couverture qui permet à la fois de contrôler le développement d'adventices, de limiter la multiplication d'Oryctes, ravageurs des jeunes plants de palmier et d'enrichir le sol en azote.

L'utilisation d'engrais minéraux est une pratique observée quasi exclusivement dans les plantations industrielles et les exploitations capitalistes de grande taille. Dans les premières un amendement de fond de phosphate tricalcique est pratiqué, suivi d'une application importante d'engrais NPK<sup>45</sup> pendant les trois premières années. Des engrais sont ensuite appliqués pendant toute la phase de production : du phosphate tricalcique, de la potasse et de l'engrais NKS<sup>46</sup> principalement. Les produits et les doses utilisées dans les exploitations capitalistes sont assez variables, mais la consommation y est globalement moins importante que dans les plantations industrielles. Plantations industrielles et exploitations de grande taille pratiquent également des désherbages chimiques et des traitements phytosanitaires ponctuels. Les consommations intermédiaires correspondantes pèsent relativement peu par rapport à celles associées à l'utilisation d'engrais minéraux.

**Graphique 13.** PB, CI et VAB par ha des systèmes de culture palmier à huile à Irobo.



Source : Trèves 2018

Si l'utilisation d'engrais minéraux et le renouvellement des vieux palmiers permettent des rendements très élevés en plantation industrielle et dans les plantations des exploitations de grande taille – 10 à 15 tr/ha – ces opérations s'accompagnent de consommations intermédiaires lourdes qui réduisent de manière non négligeable la valeur ajoutée (**Graphique 13**). Dans le cas des plantations industrielles, le poids plus important des CI (**Tableau 10** et **Graphique 13**) résulte de doses d'engrais pratiquées plus élevées, mais également de consommations intermédiaires qui sont, dans une certaine mesure, propres aux très grandes unités de production. Il s'agit en particulier des frais occasionnés par l'utilisation du parc automobile – essence notamment utilisée lors des opérations d'épandages d'engrais et de traitements phytosanitaires – et, de manière plus générale, de la part proportionnelle des « frais généraux » de l'UAI. Ainsi, malgré des rendements plus élevés en plantation industrielle, la richesse créée dans celle-ci est légèrement inférieure à celle obtenue dans les exploitations de grande taille.

Enfin, dans les parcelles en palmier des exploitations de petite taille (I-Palmier1), où le recours aux engrais est inexistant, la production de régimes est bien plus faible. Cependant, la richesse qui résulte des cultures pratiquées pendant les premières années de la plantation et des consommations intermédiaires quasi négligeables permettent, au final, de dégager une valeur ajoutée par hectare proche de celle des parcelles correspondant aux systèmes de culture les plus intensifs en intrants (I-Palmier2 et I-PalmierInd).

L'analyse comparée de ces résultats apporte donc un éclairage sur la stratégie de l'UAI. Il ne s'agit pas, en priorité, d'optimiser la valeur ajoutée résultant de la production de régime mais d'augmenter le tonnage afin de maximiser la valeur ajoutée totale (à l'échelle de l'UAI) obtenue du processus de transformation. Il n'en demeure pas moins que cette stratégie s'accompagne d'une mise en valeur de la terre pas plus efficace que

<sup>45</sup> Apport d'azote (N), de phosphate (P) et de potassium (K) dans des proportions variables.

<sup>46</sup> Mélange d'azote (N), de potassium (K) et de soufre (S).

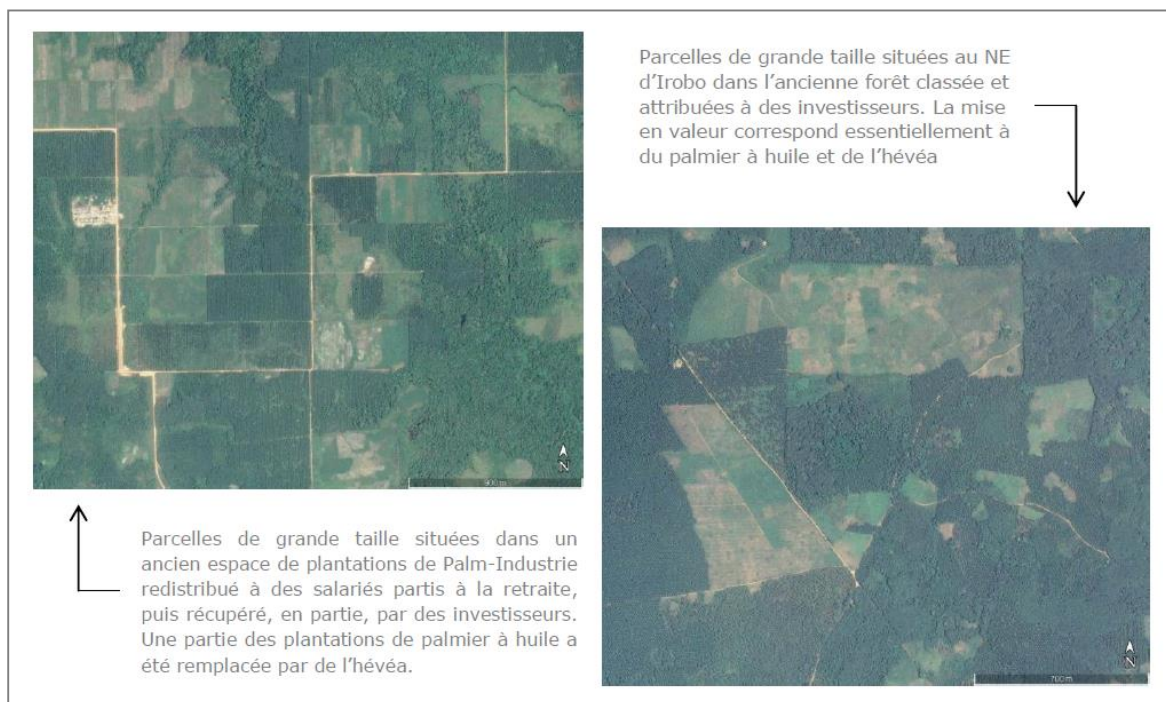
celle relevant des autres formes d'éleviculture et, comme nous allons le voir que celles qui résultent d'autres types de production agricole.

## 4.2 Une catégorie hétérogène de producteurs capitalistes de palmier à huile et d'hévéa

### 4.2.1 Des investisseurs citadins avec des surfaces et des niveaux de capital variables

Les premiers exploitants agricoles capitalistes s'établissent dans la région au début des années 1980, incités par les appuis fournis à l'installation dans le cadre du deuxième plan palmier – crédit, conseil, débouchés assurés, pistes construites *ad hoc*, etc. – et, surtout, suite au déclassement de milliers d'hectares de forêt<sup>47</sup> (Figure 8).

**Figure 8.** Parcellaire de grande taille correspondant aux espaces occupés par des grandes exploitations capitalistes (palmier à huile et hévéa)



Source : El Ouaamari, à partir d'images Google Earth 2018

Il s'agit pour la plupart de cadres ou de détenteurs de capitaux présents initialement dans d'autres secteurs d'activité et résidant en ville, notamment à Abidjan. Le niveau de capital de ces investisseurs est très variable, ce qui a conduit à une grande hétérogénéité au niveau de la taille des exploitations qui dépasse généralement les 50 hectares et peut approcher dans certains cas le millier d'hectares. Ainsi, les exploitations capitalistes dans la région d'Irobo sont bien plus grandes que celles localisées à Bettié, qui dépassaient rarement la centaine d'hectares. Ce décalage pourrait s'expliquer en partie par les frais de bornage établis au moment de la répartition des forêts déclassées, moins onéreux à Irobo qu'à Bettié (2 000 et 8 000 FCFA/ha respectivement). Mais c'est aussi la proximité d'Abidjan qui a rendu cette région plus attractive à des grands investisseurs citadins, alors qu'à Bettié la plupart des exploitations capitalistes correspondaient à des investisseurs d'origine locale. Enfin, à Bettié comme à Irobo, l'accès différencié à l'information (annonce du déclassement, connaissance rapide des procédures à suivre, etc.) a probablement aussi joué en faveur des détenteurs de capitaux citadins.

<sup>47</sup> Dans la région d'Irobo, parmi les espaces occupés par les grandes exploitations capitalistes, on retrouve également l'ancien bloc de plantation de Palm-Industrie situé à proximité du village de Tamabo. Ce bloc a été redistribué en lots à d'anciens salariés dans le cadre d'un programme de départ anticipé à la retraite (lors des restructurations survenues au moment de la privatisation). Depuis, une partie a été revendue à des investisseurs qui y ont poursuivi la culture de palmier ou qui se sont tournés vers la culture d'hévéa.

## 4.2.2 Une spécialisation en hévéa poussée, mais persistance de la culture de palmier

Comme cela a déjà été mentionné, les exploitations capitalistes établies à partir des années 1980 se sont d'abord spécialisées dans la production de palmier à huile, accompagnées par Palm-Industrie dans le cadre du deuxième plan palmier. L'évolution des prix et les problèmes rencontrés par la filière huile de palme suite à la privatisation de Palm-Industrie ont ensuite amené certains investisseurs à se tourner vers l'hévéa dans les années 1990-2000. Si ceux qui détenaient d'importants capitaux – et généralement les surfaces les plus importantes – iront jusqu'à la spécialisation complète en hévéa, d'autres vont conserver une partie de leur surface en palmier et combiner les deux cultures. L'hévéa conserve encore aujourd'hui un avantage sur la production de régimes de palme, comment le montre la modélisation des performances économiques des différents systèmes de culture d'hévéa dans la région d'Irobo (**Tableau 11**).

**Tableau 11.** Systèmes de culture d'hévéa correspondant aux pratiques observées à Irobo : associations, consommations intermédiaires, et VAB par hectare

Système de culture	Type d'exploitation	Productions associées au démarrage	Type de consommations intermédiaires	Rendement (kg fond de tasse/ha) (1)	PB (milliers FCFA/ha)	VAB (milliers FCFA/ha)(3)	CI/VAB (%)
I-Hévéa1	Familiale-patronale (I-SP2)	Oui, similaires à celles pratiquées sur les plantations de palmier	Outils manuels consommés dans l'année, stimulation, transport	4140	1250	1211,9	5,9
I-Hévéa2	Capitaliste (I-SP24)	Oui, similaires à celles pratiquées sur les plantations de palmier	Outils manuels consommés dans l'année, stimulation, herbicides, transport	2680	844	751	12,5

(1) les données correspondent à des valeurs moyennes sur la durée de vie des plantations<sup>48</sup>.

Source : Trèves, 2018

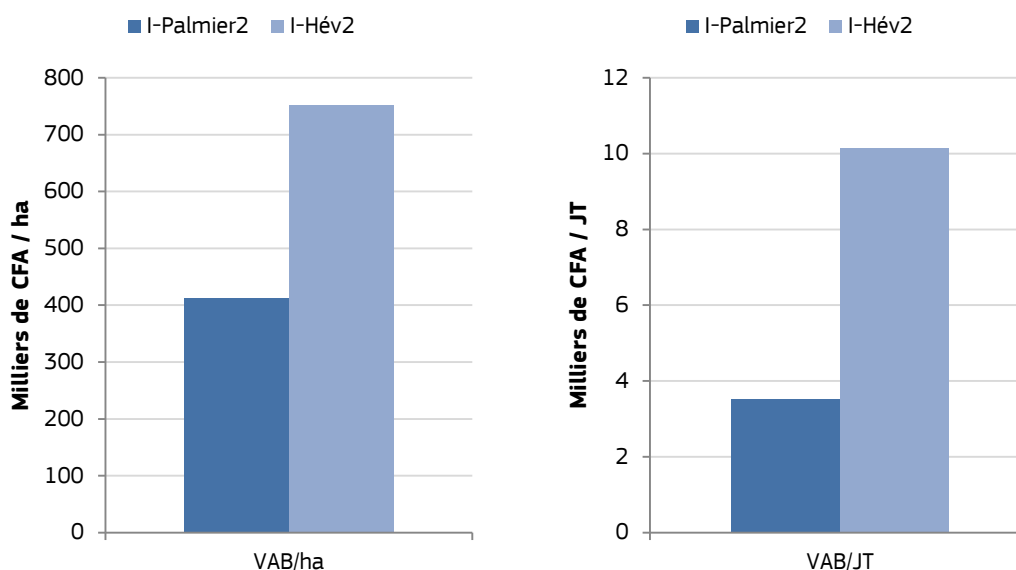
Malgré des performances plus faibles en termes de valeur ajoutée par hectare et de productivité journalière du travail (**Graphique 14**), le palmier à huile persiste aujourd'hui dans de nombreuses exploitations. Ceci répond à différentes raisons dont le poids relatif est difficile à établir. D'abord, à partir des années 2010, le rapport de prix n'est plus aussi favorable à l'hévéa, ce qui freine le rythme d'établissement de nouvelles plantations. Si les prix payés aux producteurs de régime restent modérés, la combinaison du palmier et de l'hévéa au sein des exploitations permet dans une certaine mesure de se prémunir face à des baisses trop prononcées des cours internationaux sur lesquels sont indexés aujourd'hui les prix fixés au niveau des interprofessions. Cette gestion du risque par la diversification des productions agricoles est bien plus développée dans les exploitations familiales (cf. point 4.3). A cette explication par les prix, il faut ajouter une certaine complémentarité du palmier et de l'hévéa dans l'occupation de l'espace cultivé. En effet, bien que l'on puisse retrouver les deux cultures dans les différents types de sols et de reliefs, l'hévéa est plus indiqué dans les parties les plus élevées des versants où les pentes sont faibles et la teneur en argile est modérée, alors que le palmier peut s'accommoder de parcelles plus escarpées et de sols plus facilement engorgés d'eau<sup>49</sup>.

Notons aussi que la force de travail employée dans les plantations d'hévéa correspond principalement à celle des saigneurs, une main d'œuvre qualifiée qu'il n'est pas toujours facile à trouver (comme cela est aussi le cas à Bettié). Les problèmes de disponibilité de force de travail en général – et de saigneurs en particulier – expliquent que les gérants de certaines exploitations capitalistes concentrent la main d'œuvre disponible dans les parcelles d'hévéa les plus productives au dépend d'une saignée exhaustive des parcelles. La récolte partielle du latex pénalise alors les rendements de fond de tasse rapportés à la surface totale saignable.

<sup>48</sup> Dans l'étude de cas concernant Irobo il n'a pas été possible – faute de données suffisantes – de calculer des indicateurs moyens pondérés sur la durée de vie des plantations (rendements, PB, CI, VA, etc.) comme cela a été fait pour Bettié. Les valeurs indiquées ici correspondent à des moyennes lorsque la plantation se trouve en phase de production (phase de « croisière ») auxquelles ont été ajoutées (ou soustraites) la part proportionnelle des valeurs créées (ou perdues) pendant les phases de démarrage et de déclin.

<sup>49</sup> Dans la région d'Irobo, certains exploitants capitalistes ont développé des plantations de palmier dans des bas-fonds qu'ils ont aménagés au préalable.

**Graphique 14.** VAB par ha et productivité journalière du travail (VAB/JT) des systèmes de culture palmier et hévéa des systèmes de production capitalistes



Source : Trèves, 2018

#### 4.2.3 Des plantations capitalistes d'hévéas déclinants immobilisant de vastes surfaces

Néanmoins les faibles rendements de fond de tasse et la surface considérable occupée par des friches et des plantations d'hévéa déclinantes que l'on observe dans ces exploitations posent question. Comme nous le verrons dans la partie suivante (cf. point 4.3.), comparée à celle enregistrée dans les exploitations de plus petite taille, la valeur ajoutée par hectare d'hévéa qui résulte de ces pratiques est faible, et elle l'est davantage lorsqu'elle est ramenée à la surface totale des exploitations. Comment expliquer cette mise en valeur moins efficiente et, en particulier, l'absence de renouvellement des plantations d'hévéa ou de reconversion vers d'autres productions ?

Contrairement à d'autres systèmes de production observés tant à Irobo qu'à Bettié, le maintien de plantations déclinantes par les exploitants capitalistes ne semble pas répondre à un problème d'insécurité foncière : en effet, ces exploitations ont accédé au foncier suite au déclassement forestier et détiennent des lettres d'attribution qui sécurisent davantage leurs droits dans la durée<sup>50</sup>.

D'après certains grands exploitants qui conservent des plantations vieillissantes saignées ponctuellement, l'absence d'abattage et de renouvellement des parcelles résulterait d'un manque de capitaux. En ce sens, il faut noter que l'abattage d'une parcelle d'hévéa est coûteux car il demande la mobilisation d'équipements lourds (bulldozer). D'un autre côté, si la valeur résiduelle des plantations de palmier à huile est considérable – production de vin de palme et d'eau-de-vie – ce n'est pas le cas de l'hévéa dont la valorisation par des charbonniers locaux reste faible<sup>51</sup>.

Cette hévéaculture peu performante ainsi que le non-renouvellement des plantations ou les nombreux espaces en friche qui persistent dans les plus grandes exploitations capitalistes peuvent cependant se prêter à une explication portant sur le coût d'opportunité du capital dont ces investisseurs disposent. En effet, depuis quelques années, en absence de signaux de marché clairs et incitatifs dans le secteur agricole, les investissements (ou les placements) effectués par ces exploitants ont porté probablement sur d'autres sphères d'activité (ou se sont traduits par de l'épargne). Ainsi, avant de se décider sur une mise en valeur agricole différente et permettant de valoriser mieux le foncier, ces exploitants attendent que les tendances de prix soient plus favorables afin de s'assurer une rentabilité financière plus élevée que celle que d'autres activités (ou l'épargne) peuvent leur procurer. Cette explication mériterait d'être creusée et vérifiée en

<sup>50</sup> Si de nombreux conflits ont eu lieu suite aux distributions de terres déclassées dans les années 1980, on peut considérer en toute logique que les exploitants capitalistes présents aujourd'hui dans la région ont pu les résoudre dans les tribunaux à leur avantage.

<sup>51</sup> Dans la région d'Irobo le palmier vieillissant est vendu à 2 500 FCFA par stipe aux producteurs de *bandji* (vin de palme) et de *koutoukou* (eau-de-vie). Compte-tenu des densités de plantation pratiquées, cela correspond à une valeur résiduelle de 750 000 à 1 000 000 de FCFA par hectare. Quant aux parcelles d'hévéa vieillissantes, le bois est vendu aux charbonniers pour environ 200 000 FCFA/ha (Trèves, 2018).

réalisant l'évaluation financière des projets de plantation d'hévéa capitalistes. Néanmoins, notons que ces pratiques représentent très probablement un coût pour la collectivité dans la mesure où les modes de mise en valeur sur de très vastes surfaces qui les accompagnent se font au détriment de ceux réalisées par d'autres exploitations bien plus performantes en termes de création de richesse comme nous allons le voir par la suite<sup>52</sup>

### **4.3 Des exploitations familiales performantes pour créer de la richesse et des emplois mais limitées par l'accès au foncier**

#### **4.3.1 De fortes inégalités dans l'accès au foncier**

Les facteurs de différenciation des exploitations agricoles dans la région d'Irobo sont similaires à ceux identifiés à Bettié : existence de lignages dominants sur le plan foncier, arrivée régulière de migrants d'origine hétérogène, installation d'investisseurs lors du déclassement des forêts, appuis publics sélectifs aux producteurs de café et de cacao, puis de palmier et d'hévéa, accroissement progressif de la pression foncière, etc. Il en résulte aujourd'hui une diversité d'exploitations agricoles que nous avons caractérisée en identifiant les trajectoires d'exploitations « type » et les systèmes de production qui leur correspondent aujourd'hui (**Tableau 12**)<sup>53</sup>. Notons que cette diversité est marquée ici par une polarisation importante de l'agriculture dans la région d'Irobo, bien plus poussée que celle constatée à Bettié, entre une agriculture familiale elle-même différenciée et des grandes unités de production capitalistes (décrites dans la partie précédente), sans compter l'UAI de Palm-CI. Cette agriculture duale est marquée par des écarts importants en termes d'accès à la terre, qui peuvent atteindre des rapports de 1 à 250 entre la surface des exploitations familiales les plus petites et les unités de production capitalistes les plus grandes, sans compter l'UAI, qui se traduit par des inégalités de revenu très significatives. Regardons de plus près les trajectoires associées à ces différents types d'exploitations, avant d'analyser leurs résultats économiques et de les comparer à ceux des plantations industrielles de l'UAI d'Irobo.

Les agriculteurs familiaux, représentés par I-SP1, correspondent à ceux disposant de surfaces relativement modestes (4 à 15 ha). Ils sont issus soit de lignages locaux à faible emprise sur la gestion du foncier, soit d'une migration remontant aux années 1970-80. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une tenure relativement précaire, leurs droits sur le foncier expirant lorsque les plantations (palmier et hévéa) ne produisent plus. Dans les deux cas, les parcelles de ces agriculteurs sont localisées à proximité des routes, ce qui leur a permis d'établir dans les années 1990 des plantations de palmier à huile sur d'anciennes cacaoyères (l'accès à la route étant essentiel pour pouvoir transporter la volumineuse production de régime de palme). Plus récemment, l'hévéa a remplacé ce qui restait des cacaoyères et les parcelles en palmier les plus âgées. La valeur résiduelle de ces dernières a permis d'investir dans l'extension des parcelles en hévéa. Une petite parcelle est allouée aux cultures vivrières tous les ans.

Nous retrouvons ensuite des exploitations familiales-patronales (I-SP2) de plus grande taille (10 à 40 ha) qui correspondent à deux types de trajectoires. Il peut s'agir d'exploitants issus des lignages locaux dominants au niveau de la gestion du foncier ou de migrants arrivés plus tôt dans la région (avant les années 1960-70) et/ou ayant des affinités<sup>54</sup> avec les lignages locaux. Dans tous les cas, ces exploitations réalisent une mise en valeur diversifiée de la terre, avec des parcelles en cultures vivrières, en cacao, en palmier à huile et en hévéa. On constate néanmoins une augmentation progressive de la surface allouée à l'hévéa. Une part non-négligeable de la force de travail (environ les deux tiers) est extérieure (métayers *abusan*, saigneurs et journaliers).

<sup>52</sup> Pour rappel, les plantations d'hévéa de l'UAI de Bettié présentaient également des performances faibles qui résultaient, comme ici, de l'absence de saignée sur une partie de la surface. Notons cependant qu'à Bettié cette mise en valeur déficiente résultait, d'une part, du vieillissement des plantations qui n'avait pas été anticipé par les gérants de l'UAI avant la privatisation et, d'autre part (et surtout), des difficultés de l'UAI pour mobiliser un nombre suffisant de saigneurs pour collecter de manière exhaustive toutes les parcelles d'hévéas matures. En revanche, à Irobo, si la chute des prix du caoutchouc depuis 2011 a probablement impacté fortement la rentabilité de la SAPH, ceci ne s'est pas traduit par un attentisme de la société qui investit dans le renouvellement des plantations depuis 2009.

<sup>53</sup> Comme pour Bettié, dans ce document de synthèse nous n'avons pas repris tous les types d'exploitations décrits dans le rapport de diagnostic agraire. Noter que les catégories désignant les différents systèmes de production ont été changées ici pour des raisons d'harmonisation.

<sup>54</sup> Plus précisément, on constate un accès plus favorable à la terre pour les migrants des régions Baoulés que pour les migrants plus éloignés géographiquement et « culturellement » comme les Mossi du Burkina Faso.

Les exploitations correspondant aux systèmes I-SP3 et I-SP4 relèvent de trajectoires tout autres. Il s'agit dans les deux cas d'investisseurs installés dans le cadre du deuxième plan palmier, en particulier sur les surfaces forestières déclassées à partir des années 1980. Résidant généralement à Abidjan, les capitaux qu'ils ont investis à Irobo proviennent d'activités dans d'autres secteurs de l'économie. Selon leurs moyens financiers, ils ont pu se faire attribuer des surfaces plus ou moins importantes qu'ils ont mises en valeur initialement en palmier et plus tard en hévéa. Dans certains cas, la spécialisation en hévéa a été poussée jusqu'au bout (I-SP4). Ces derniers peinent à mobiliser la force de travail nécessaire pour effectuer la saignée exhaustive de leurs parcelles en production (à l'image de ce qui a été observé à l'UAI de Bettié), dont une partie est laissée à l'abandon.

**Tableau 12.** Récapitulatif des différents types d'exploitations familiales, patronales et capitalistes présentes dans la région d'Irobo.

Système de production	Trajectoire	Gamme surface (ha) (archétype)	Surfaces (%)			
			cacao (mature)	palmier	hévéa (mature)	vivrier
I-SP1	Exploitants issus des lignages locaux non-dominants au niveau foncier ou de la migration (années 1970-80). Proches des axes routiers.	4-15 (7)	0	29	57 (28,5)	14
I-SP2	Exploitants issus des lignages locaux dominants au niveau foncier ou de la migration (années 1960-70).	10-40 (21)*	20 (20)	20	40 (20)	4
I-SP3	Exploitant capitaliste installé à partir des années 1980 combinant palmier et hévéa	50-1000 (100)	0	50	50 (40)	0
I-SP4	Exploitant capitaliste installé à partir des années 1980 spécialisé en hévéa	50-1000 (360) 25% de l'hévéa en friche	0	0	100 (75)	0

(\*) Une partie de la surface (10-15%) est louée tous les ans à des agriculteurs peu dotés en terres qui y pratiquent des cultures vivrières. Dans le graphique 18, nous rapportons les résultats de ce type d'exploitation à la surface cultivée en faire valoir direct (pour l'archétype : 17,5 ha)

Source : A partir de Trèves 2018

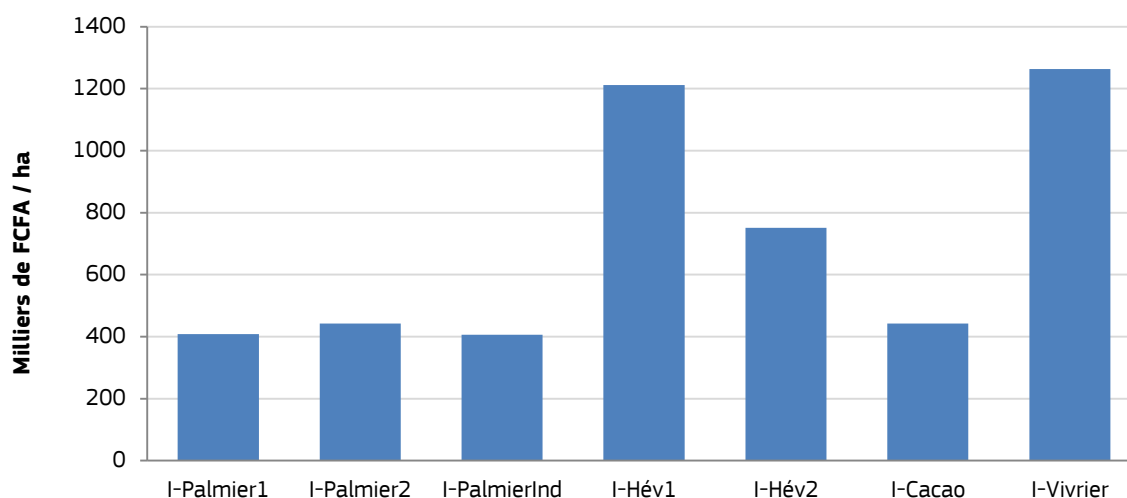
### 4.3.2 Un usage de la terre plus efficient par des exploitations familiales-patronales diversifiées

A l'échelle des systèmes de culture, on constate tout d'abord les moindres performances de l'élaéculture par rapport à celles d'autres modes de mise en valeur (**Graphique 15** et **16**). Nous avons déjà signalé que, au sein des exploitations capitalistes, les parcelles en hévéa (système de culture noté I-Hév2) produisaient plus de richesse par hectare et par journée de travail que celles en palmier. Cette différence est plus marquée encore si l'on compare les performances des différents systèmes de culture de palmier (I-Palmier1, I-Palmier2 et I-PalmierInd) avec celles résultant des pratiques mises en œuvre par les exploitants familiaux et familiaux-patronaux sur leurs parcelles en hévéa (I-Hév1). Les bonnes performances en hévéa de ces exploitations résultent principalement des rendements considérables qu'ils obtiennent en pratiquant une saignée de type « non-préservatrice ». On constate également, qu'au prix d'une quantité de travail considérable, les cultures vivrières (I-vivrier) permettent d'obtenir une VAB très élevée par hectare. Cependant, ces cultures vivrières<sup>55</sup> sont soit réalisées au démarrage des plantations pérennes (palmier à huile ou hévéa), soit suivies d'une friche à durée indéterminée. Il est donc hasardeux de comparer leurs performances à celles

<sup>55</sup> Le système de culture I-vivrier représenté et modélisé ici est l'un de ceux identifiés à Irobo, pratiqué généralement par des agriculteurs ne disposant pas de surface en propre et louant des petites parcelles sur une durée de deux ans. Il correspond à une succession sur deux ans combinant igname, arachide, manioc et cultures maraichères : [Igname (25%) + gombo, aubergine, tomate, piment (75%) // Arachide (50%) + manioc 6 mois (50%)]. La valeur ajoutée très élevée qui en résulte correspond à la richesse moyenne annuelle créée sur une parcelle vivrière pendant cette période de deux ans. Notons, comme indiqué dans le texte, que la parcelle est ensuite soit laissée en friche pour une durée indéterminée, soit utilisée pour l'établissement d'une plantation pérenne.

des systèmes de culture pérenne dans la mesure où soit elles font partie intégrante de ceux-ci, soit la richesse par hectare qu'elles permettent de créer n'est pas reproductible tous les ans sur la même parcelle.

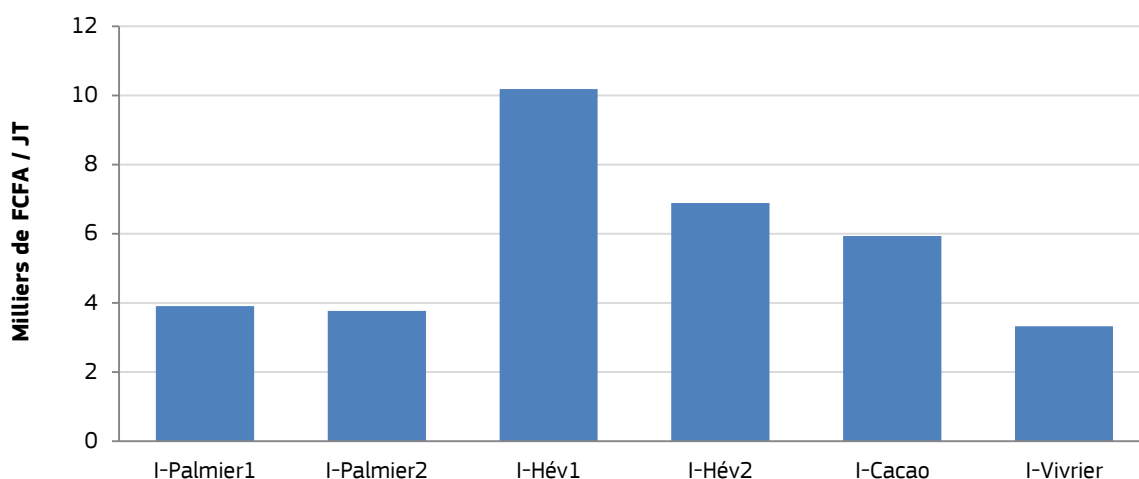
**Graphique 15.** VAB par ha des systèmes de culture palmier, hévéa, cacao et vivrier (Irobo).



Source : A partir de Trèves 2018

Les performances de ces différentes formes de mise en valeur en termes de productivité journalière du travail (**Graphique 16**) permettent de comprendre, en partie, la persistance du cacao. Cette culture permet en effet une meilleure valorisation de la force de travail que le palmier, ce qui explique que les espaces qui lui sont particulièrement propices (partie basse des versants et terrasses alluviales) lui soient réservés.

**Graphique 16.** Productivité journalière du travail des systèmes de culture palmier, hévéa, cacao et vivrier (Irobo).



Source : A partir de Trèves 2018

Le **Graphique 17** permet de comparer la richesse créée (VAB/ha) par les exploitations relevant des systèmes de production I-SP1 à I-SP4 et celle correspondant à l'UAI, ainsi que la part qui correspond respectivement au palmier, à l'hévéa, au cacao et au vivrier. Comme nous l'avons vu, les exploitations familiales et familiales-patronales (I-SP1 et 2) combinent l'hévéa avec des cultures moins créatrices de richesse (cacao et palmier), mais dans une proportion moindre que celle correspondante aux exploitations capitalistes. Néanmoins, les bonnes performances de ces agriculteurs en hévéaculture et l'affectation d'une partie de leur surface aux productions vivrières très rémunératrices permettent d'obtenir *in fine* des VAB par hectare élevées. En

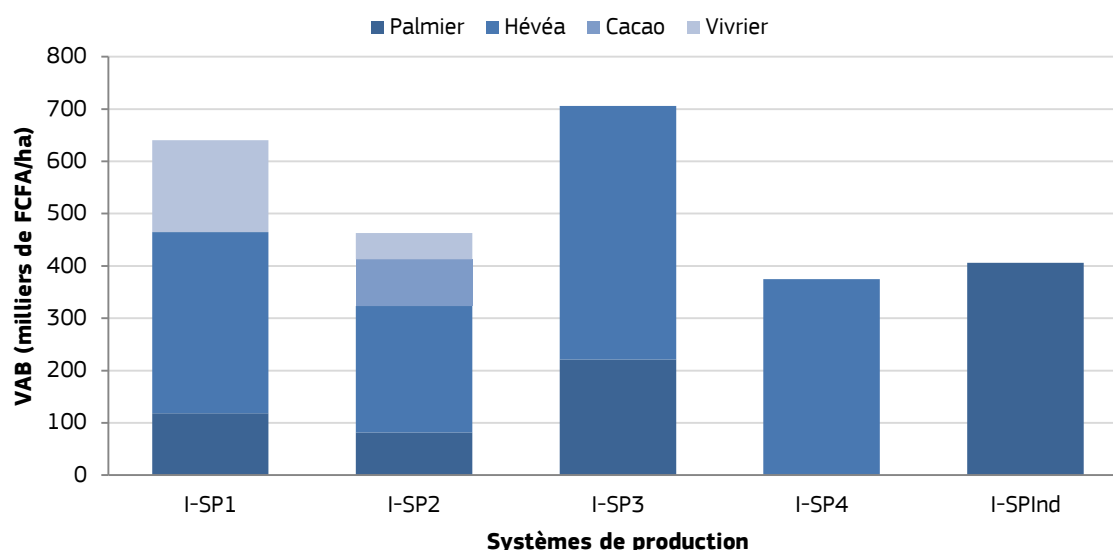


particulier, les agriculteurs représentés par I-SP1 obtiennent des résultats proches de ceux des unités capitalistes combinant culture de palmier et d'hévéa (I-SP3).

Par ailleurs, on observe que les exploitations capitalistes spécialisées en hévéaculture (I-SP4) dégagent une richesse par hectare – rapportée à la surface totale de leur exploitation – inférieure à celle des exploitations de type I-SP3 qui combinent la culture d'hévéa avec celle de palmier. Ceci résulte du fait qu'une grande partie de la surface de ces exploitations I-SP4 correspond soit à des espaces non plantés, soit à des parcelles d'hévéas non saignées faute de main d'œuvre suffisante, soit encore à des parcelles immatures d'hévéa<sup>56</sup>. Il en résulte, malgré cette spécialisation en hévéa, une utilisation de la terre à l'échelle de l'exploitation peu performante. Ces exploitations ont investi dans de nouvelles plantations d'hévéa au moment où les prix étaient au plus haut, entre 2011 et 2012. Les parcelles entrent actuellement en production mais leur mise en valeur reste confrontée au problème de la disponibilité de saigneurs.

Enfin, l'UAI génère une VAB par hectare plus faible que les systèmes de production I-SP1, I-SP2 et I-SP3 en raison de charges de fonctionnement général élevées. Par ailleurs, il est à espérer des écarts encore plus marqués en ce qui concerne la VAN par hectare, car la dépréciation de capital fixe de la plantation industrielle (bœufs pour faciliter la collecte des régimes, transports motorisé pour les travailleurs, etc.) est plus importante que dans les autres systèmes dans lesquels le capital d'exploitation a une valeur relativement faible.

**Graphique 17.** VAB par ha de différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo et part correspondante du palmier, de l'hévéa, du cacao et du vivrier



Source : A partir de Trèves 2018

### 4.3.3 De faibles écarts en matière de création d'emplois mais de fortes inégalités de revenus

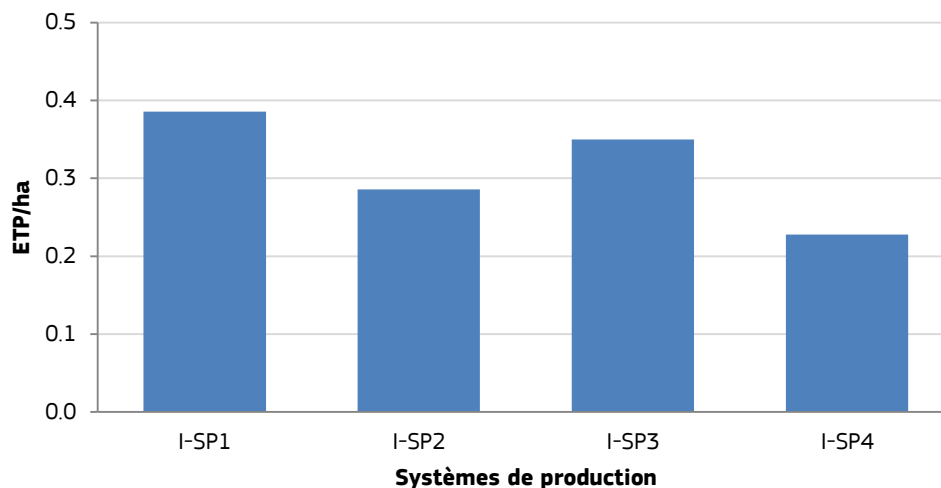
Les capacités des différentes exploitations à créer des emplois sont hétérogènes (**Graphique 18**). En dehors de l'UAI<sup>57</sup>, elles se situent toutes dans une fourchette comprise entre 0,23 et 0,39 ETP par hectare. Les plus faibles performances dans ce domaine correspondent à celles des exploitations familiales-patronales (I-SP2) et à celles des exploitations capitalistes spécialisées en hévéa (I-SP4). Pour ces dernières, c'est l'absence de

<sup>56</sup> Dans le cas de l'archétype considéré pour I-SP4, la surface totale (360 ha) se compose de 180 ha d'hévéas matures, 90 ha d'hévéas immatures plantés en 2011-2012, et 90 ha de surfaces non plantées ou correspondant à des parcelles vieillissantes non saignées.

<sup>57</sup> Faute de données suffisamment précises nous n'avons pas pu estimer les ETP/ha correspondant à l'UAI. Néanmoins si on considère des JT/ha en plantation mature et immature similaires à celles des exploitations capitalistes (I-SP3), à savoir 117 JT/ha (mature) et 2.3 JT/ha (immature), nous aurions pour les surfaces plantées de l'UAI (8336 ha au total si on inclut la surface occupée par les pistes) un total de 2910 ETP. Il en résulterait 0.35 ETP par hectare, une valeur proche de celle des exploitations capitalistes les plus performantes en termes de création d'emplois.

mise en valeur d'une bonne partie de la surface plantée qui pénalise les résultats de ces exploitations en matière de création d'emplois par hectare.

**Graphique 18.** Emplois créés par hectare au sein des différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo (en équivalents temps plein ETP par ha)



Source : A partir de Trèves 2018

En ce qui concerne les exploitations familiales-patronales, les résultats modérés en termes de création d'emplois sont attribuables à la part non-négligeable de la surface allouée à la culture de cacao, laquelle, comme nous l'avons vu, est peu demandeuse de force de travail. Notons qu'à Bettié, les exploitations familiales qui combinaient la culture de cacao et d'hévéa atteignaient près de 0.5 ETP par hectare. Ceci résultait, en partie, des pratiques très intensives en travail mises en œuvre dans les plantations de cacao, associées tout le long de leur durée de vie à des cultures vivrières sarclées. Il faut signaler que dans le cadre de cette étude des pratiques similaires ont été constatées mais n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse quantitative suffisamment approfondie. Ainsi, les performances des exploitations familiales et familiales-patronales ont été ici probablement sous-estimées, aussi bien en termes de valeur ajoutée que de création d'emplois.

Comme pour la région de Bettié, les revenus générés par les différents systèmes de production et leur distribution ont été analysés. Ainsi, le **Tableau 10** et le **Graphique 19** montrent les écarts en termes de revenus entre actifs familiaux, actifs extérieurs et investisseurs dans les différents types d'exploitations considérées. Nous n'avons pas inclus les données relatives à la répartition de la VAN pour le système I-SP4 faute de données suffisamment détaillées relatives à la rémunération des travailleurs (régisseurs, chefs d'équipe et saigneurs) dans ce type d'exploitation.

Ainsi, dans la situation archétypique considérée, un investisseur (I-SP3) disposant de 100 ha en plantation, capte sous forme de revenu de son capital 64% de la richesse totale créée, à savoir autour de 45 millions de FCFA annuels (près de 68 700 euros). Les 36% restants rémunèrent les actifs (ETP) salariés et se partagent entre la rémunération d'un régisseur (150 000 FCFA par mois), celle de six chefs d'équipe (autour de 75 000 FCFA par chef d'équipe et par mois) et celle des saigneurs et journaliers (percevant une rémunération journalière d'environ 2500 FCFA/JT<sup>58</sup>). Ainsi le revenu de l'investisseur serait ici près de 60 fois plus élevé à celui des saigneurs qui travaillent dans son domaine.

Des inégalités existent également au sein des exploitations familiales-patronales entre la rémunération des actifs familiaux et celle des travailleurs extérieurs mais elles sont néanmoins bien plus modérées. Ainsi, dans le cas de I-SP2 (dans la situation archétypique considérée) le revenu agricole par actif familial est de 4,5 millions de FCFA, soit quelque cinq fois supérieur à celui des actifs extérieurs (saigneurs). Enfin, notons que le revenu agricole des exploitants familiaux (I-SP1) s'élève à près de 2 millions de FCFA par actif et par an (soit

<sup>58</sup> A noter que les saigneurs sont payés proportionnellement à la quantité de fond de tasse collectée, leur rémunération moyenne par jour travaillé se rapprochant de 2500 FCFA. Les journaliers sont payés environ 1150 FCFA par jour (environ 1300 FCFA à PalmCI).

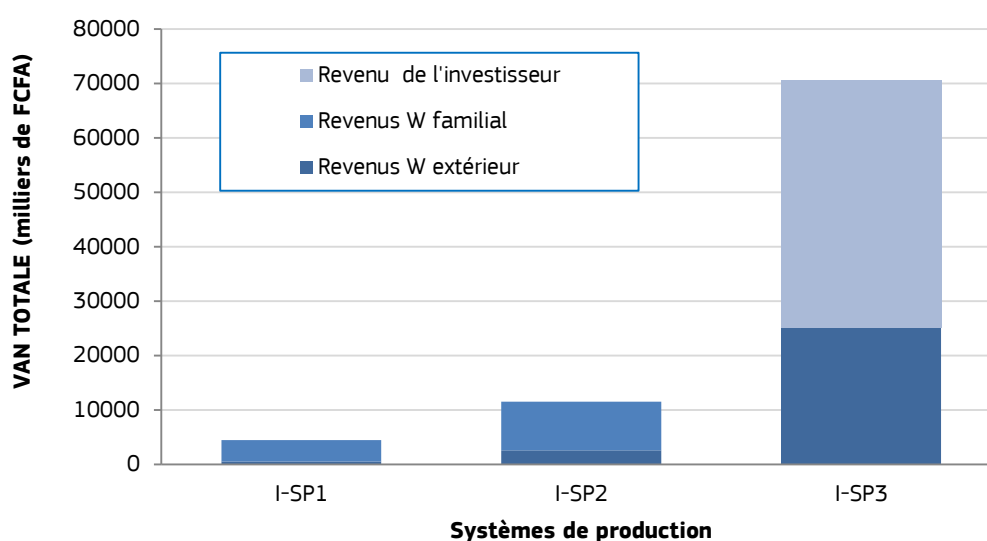
environ 3 000 euros), une rémunération de l'ordre du double de celle des travailleurs extérieurs (saigneurs) qu'ils embauchent ponctuellement.

**Tableau 13.** Surface, actifs familiaux et extérieurs des archétypes utilisés dans la modélisation.

Système de production (Archétype)	I-SP1	I-SP2	I-SP3
Surface (hectares)	7	25	100
Actifs familiaux	2	2	0
Actifs extérieurs	0,7	3,6	39

Source : A partir de Trèves 2018

**Graphique 19.** VAN totale des différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo et répartition de celle-ci entre actifs familiaux et extérieurs, et revenu de l'investisseur.



Source : A partir de Trèves 2018

Jusqu'ici, l'analyse des performances des systèmes de production est restée centrée sur des exploitations agricoles (familiales, patronales et capitalistes) disposant de plantations pérennes. Néanmoins, celles-ci coexistent, comme à Bettié, avec de nombreuses petites unités de production conduites très souvent par des double-actifs (métayers *abusan*, salariés des plantations, migrants récents, etc.). Certains de ces exploitants cherchent à accéder tous les ans, non sans peine, à de petites surfaces pour y cultiver des cultures vivrières. Le fonctionnement technique et économique des exploitations correspondantes a aussi été modélisé dans le cadre de cette étude. Le **Tableau 14** résume les caractéristiques des archétypes considérés pour ces exploitants. Pour terminer, le **Graphique 20** permet de situer le niveau de revenu de ces exploitants par rapport aux seuils de survie et de reproduction à Irobo<sup>59</sup>.

<sup>59</sup> A Irobo, nous considérons les mêmes seuils de survie et de reproduction qu'à Bettié, à savoir, respectivement, 400000 et 800000 FCFA par actif et par an.

**Tableau 14.** Trajectoires, activités, surfaces cultivées et nombre d'actifs des archétypes utilisés dans la modélisation des systèmes de production à plus faible revenu de la région d'Irobo.

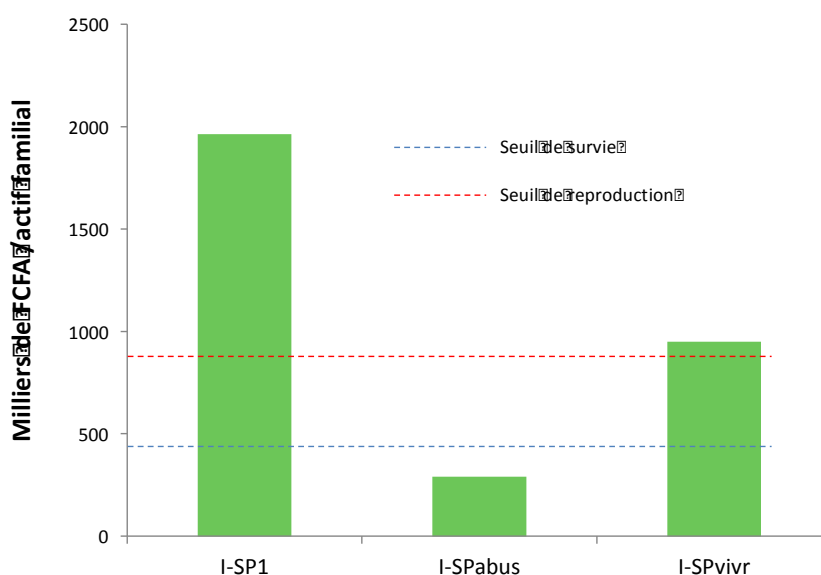
Système de production	Trajectoire	Surface de l'exploitation*	Actifs
I-SP1	Exploitants issus des lignages locaux non-dominants au niveau foncier ou de la migration (années 1970-80). Proches des axes routiers.	4-15 (7) ha	2
I-SP <i>abusan</i> cacao	Migrants arrivés en 2000-2010. Travail dans les cacaoyères à part de fruit et mise en culture de petites surfaces en vivrier tous les ans.	2-15 (3) ha de cacaoyères exploitées à part de fruit 1 ha en vivrier	1
I-SP vivrier	Arrivés récemment dans la région et sans moyens ni contacts sur place pour pouvoir accéder à des contrats de métayage ou de planté-partagé, ils cherchent à cultiver annuellement une petite surface en vivrier.	1 à 2 (1,5) ha maximum cultivés tous les ans	1

Source : A partir de Trèves 2018

(\*) Pour chaque système d'exploitation, une fourchette de surface est donnée, ainsi que la surface retenue pour les calculs du revenu total de l'archétype modélisé (chiffre entre parenthèses)

On constate que, comme à Bettié, ce sont les métayers *abusan* (I-SP *abusan*) qui enregistrent les revenus les plus faibles par actif, situés légèrement en deçà du seuil de survie. Ces exploitants cherchent alors à trouver des ressources complémentaires ou à élargir les surfaces vivrières ou celles en cacaoyères exploitées à part de fruit. Le plus souvent, les métayers réussissent d'ailleurs à accéder à des surfaces dans le domaine foncier de leur *tuteur* où ils sont autorisés à pratiquer des cultures vivrières – comme celles réalisées par les exploitants correspondant à I-SPvivrier – pourvu qu'elles ne se fassent pas au détriment des soins apportés aux cacaoyères<sup>60</sup>. Néanmoins, dans un contexte de plus forte pression foncière (et donc de raréfaction des friches disponibles) et faute de moyens financiers pour accéder à des contrats en *planté-partagé*, la possibilité d'obtenir des terres pour y établir des plantations semble bien plus éloignée que pour les métayers *abusan* rencontrés à Bettié<sup>61</sup>.

**Graphique 20.** Revenu agricole total par actif familial des systèmes de production et comparaison avec les seuils de survie et de reproduction.



Source : A partir de Trèves 2018

<sup>60</sup> Il s'agit de la culture de riz sur bas-fond ou de rotations sur 2 à 3 ans comme celles mentionnées précédemment.

<sup>61</sup> Ainsi en est-il d'un métayer *abusan* (et de sa famille) qui, arrivé en 1993 dans la région a dû changer de *tuteur* trois fois, sans avoir réussi entre temps (depuis près de 25 ans) à obtenir du foncier pour y établir une plantation. Le besoin des *tuteurs* en terres pour installer leurs enfants est à l'origine de ces changements fréquents pour le métayer.

Symptôme du même stress foncier dont pâtissent les métayers *abusan* – qui contrairement à ceux arrivés avant les années 1990, ne pourront probablement pas établir à moyen terme de plantations pérennes permettant de rehausser leurs revenus au niveau de ceux des exploitants de type I-SP1 – nous retrouvons de nombreux agriculteurs sans terre (I-SPvivrier), aux trajectoires variées, qui prospectent continuellement dans la région afin de s'assurer tous les ans l'accès à des petites surfaces dont, au prix d'un investissement en travail considérable, il est possible d'obtenir des revenus situés au-delà du seuil de survie et de reproduction<sup>62</sup>. Néanmoins, ces surfaces correspondent à des espaces très particuliers et limités – parcelles faisant l'objet de litiges, parcelles de l'UAI situées sous des lignes de haute tension, parcelles en début de replantation, etc. – et il en résulte une incertitude forte quant à la possibilité pour ces agriculteurs d'y accéder de manière durable tous les ans.

La région d'Irobo présente donc une agriculture duale où la grande précarité et les incertitudes qui pèsent sur de nombreux ménages agricoles contrastent considérablement avec les retours sur investissements engrangés par l'élite foncière. Les résultats de cette étude montrent que la capture de cette rente foncière n'est pas optimale ni en termes de création de richesse par hectare, ni en termes de redistribution de cette richesse par l'emploi de main d'œuvre par hectare (**Graphique 17** et **Graphique 18**). Par ailleurs, cette situation invite à réfléchir au modèle de développement le plus à même de générer de la croissance tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement de la population rurale.

---

<sup>62</sup> Parmi les modes de mise en valeur identifiés, nous retrouvons celui qui correspond au système de culture I-vivrier, très rémunérateur à l'hectare (graphique 14).

## 5 Canne à sucre contractuelle à Zuénoula : des effets aléatoires et inégaux sur les revenus agricoles familiaux

Si dans le tiers sud de la Côte d'Ivoire le développement agro-industriel à partir des années 1970 repose principalement sur le caoutchouc naturel et l'huile de palme, le choix effectué par les pouvoirs publics pour des régions comme celle de Zuénoula, située à la limite méridionale du domaine soudanien plus sec et caractérisée par l'alternance de forêt claire et de savane, a été celui de la production de sucre de canne. Mis en place au début des années 1980, le complexe sucrier de Zuénoula comprend une unité de transformation entourée de plusieurs milliers d'hectares de plantations de canne dont une bonne moitié est irriguée. Depuis le milieu du XXe siècle jusqu'à présent, les transformations de l'agriculture à l'extérieur du complexe sucrier ont relevé de dynamiques relativement autonomes, marquées par l'essor successif de différentes cultures destinées au marché. Bien que les conditions du milieu y soient moins propices que dans les régions plus méridionales, le café puis le cacao sont bien présents dans l'histoire agraire récente de Zuénoula (Meillassoux, 1999 (1964)). Leur développement va reposer sur les mêmes bases qu'ailleurs<sup>63</sup> et activer des processus similaires de différenciation des exploitations agricoles – notamment entre les exploitants appartenant aux lignages locaux dominants et ceux qui travaillent pour eux et en dépendent pour accéder au foncier (migrants). Par ailleurs, la culture du coton par des groupements de producteurs – généralement venus des régions situées plus au nord – prend de l'importance à Zuénoula (particulièrement dans les espaces de savane) dans les années 1980 sous l'égide de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT). De son déclin – précipité par l'instabilité des années de crise politico-militaire (2002-2011) – et de l'abandon des caféières vieillissantes, vont résulter une relative abondance de friches que les agriculteurs vont allouer à de nouvelles plantations de cacao et dorénavant d'anacarde, dont le développement sera soutenu par des rapports sociaux – notamment fonciers – tout aussi différenciateurs que ceux à l'œuvre quelques décennies auparavant.

Le complexe sucrier de Zuénoula est donc aujourd'hui entouré d'exploitations agricoles familiales de taille variable, qui combinent à des degrés divers les cultures pérennes de cacao et d'anacarde et des cultures annuelles généralement associées aux premières. Si les modes de mise en valeur agricole à l'intérieur et à l'extérieur du domaine sucrier sont fortement contrastés, il n'en demeure pas moins que d'importantes interactions existent entre ces deux espaces. En particulier, depuis l'établissement de l'agro-industrie, de nombreuses exploitations agricoles de Zuénoula ont des actifs qui travaillent dans le complexe, les salaires obtenus permettant de compléter des revenus agricoles souvent aléatoires, voire d'investir dans l'établissement de nouvelles plantations pérennes.

En revanche, à la différence des dynamiques observées à Bettié (pour l'hévéa) et à Irobo (pour le palmier à huile), l'établissement de l'agro-industrie ne s'est pas accompagné à Zuénoula de la création d'un grand bassin d'approvisionnement de canne à sucre, même si on constate aujourd'hui une augmentation plus rapide des surfaces cultivées hors plantations industrielles, notamment depuis la privatisation du complexe à la fin des années 1990. Celles-ci ne représentent que 10% de la production de canne transformée actuellement par l'usine sucrière. Elles concernent pour une bonne part – et notamment pour les extensions les plus récentes – des espaces de savane appartenant aux finages villageois. Ainsi, des blocs de plantation de plusieurs dizaines d'hectares sont gérés par des groupements ou « coopératives » qui ont la responsabilité d'organiser certaines opérations manuelles (notamment le travail de sarclage), le reste des opérations agricoles – y compris la récolte – étant assuré par l'agro-industrie. La composition des groupements est variable d'un village à un autre. La décision d'affecter des terres villageoises à la canne appartient à un nombre restreint de familles – généralement issues des segments de lignage qui détiennent un rôle prééminent dans la gestion du foncier. Elles peuvent décider d'ouvrir l'adhésion à l'ensemble des habitants du village ou à une partie d'entre eux – par exemple par une sélection par tirage au sort. Mais, dans certains cas, elles vont s'assurer de conserver une proportion non négligeable des parts et des profits qui en résultent. Par ailleurs, depuis peu, lorsque la surface du finage mise à disposition est grande, l'entreprise propose de gérer en régie une partie des parcelles de canne à sucre, pour laquelle elle verse un loyer sans qu'il ne soit toujours possible d'en identifier clairement les bénéficiaires.

---

(63) Il s'agit, entre autres, de l'abondance initiale d'espaces boisés, de l'afflux quasi ininterrompu de migrants, ou de la possibilité de réaliser des cultures vivrières au démarrage des plantations.

Bien qu'elle soit pour le moment localisée, l'extension des surfaces en canne à sucre dans les villages situés à proximité immédiate du complexe – celles des « coopératives » et celles des parcelles en régie – s'accompagne du développement de nouvelles rentes foncières aux effets différenciateurs. Par ailleurs, dans un contexte de pression foncière déjà élevée, ces extensions entrent en concurrence avec des usages alternatifs des espaces de savane, reposant sur la combinaison de productions vivrières, de plantations pérennes, notamment l'anacarde et d'élevage bovin, alors que le déclin rapide des rendements dans certains blocs de canne à sucre pose la question du coût d'opportunité des choix effectués. L'objectif de cette partie consacrée à la région de Zuénoula est d'analyser les performances des différents modes de mise en valeur en termes de création de richesse et de revenus, aussi bien à l'échelle des parcelles qu'à l'échelle des exploitations, afin notamment de répondre aux questions posées par l'extension progressive des surfaces en canne à sucre à l'extérieur du domaine sucrier. Notre attention portera d'abord sur les résultats associés à la production de canne à sucre à l'intérieur et à l'extérieur du complexe afin de mieux comprendre la place occupée par la contractualisation dans le fonctionnement et le devenir de l'agro-industrie. Ces résultats seront ensuite comparés à ceux des autres activités agricoles dans la région, notamment celles reposant sur le cacao et l'anacarde. Enfin, nous évaluerons la richesse générée à l'échelle des unités de production familiales localisées à proximité immédiate du complexe sucrier et nous analyserons dans quel sens la présence de ce dernier et le développement de la contractualisation influencent-ils l'évolution du revenu des différents types d'agriculteurs.

## **5.1 Complexe sucrier : la logique industrielle prime sur l'efficacité de l'utilisation du foncier et du capital**

### **5.1.1 Produire plus de canne pour augmenter la compétitivité du sucre de Côte d'Ivoire**

Le complexe agro-industriel de Zuénoula (**Encadré 6**) fait partie du programme sucrier étatique mis en œuvre en Côte d'Ivoire à partir des années 1970, avec la création de la Société pour le développement des plantations de canne à sucre (Sodesucre). L'objectif principal de celui-ci était d'atteindre l'autosuffisance nationale en sucre, voire de dégager des surplus exportables dans la sous-région (Baha Bi, 2009), tout en créant des opportunités d'emplois visant à contenir la forte émigration vers les régions forestières situées plus au sud (*Ibid*). Cet objectif d'autosuffisance a bien été maintenu en dépit de la privatisation de Sodesucre à la fin des années 1990, comme en témoigne les nombreuses régulations protectionnistes maintenues jusqu'à aujourd'hui<sup>64</sup>. Cependant, il n'en demeure pas moins que les coûts de production du sucre ivoirien sont environ deux fois plus élevés que ceux des principaux pays producteurs (OMC, 2017), cela encourageant l'importation frauduleuse d'importants volumes. En ce sens, le plan de relance de la filière sucre lancé à partir de 2007 avec l'appui financier de l'Union Européenne<sup>65</sup> se donne pour objectif d'améliorer la compétitivité de la production nationale. Une bonne partie de ce soutien porte sur le développement de la production de canne « villageoise »<sup>66</sup>, c'est-à-dire produite en dehors du complexe agro-industriel par des groupements de producteurs (cf. § 5.2.).

La privatisation des complexes agro-industriels a engendré des restructurations de personnel et a été suivie d'investissements conséquents visant à augmenter les volumes de canne à sucre transformés. L'objectif était et reste d'abaisser les coûts unitaires d'usinage, d'autant plus que l'augmentation de la capacité de transformation est également prévue. L'élargissement des surfaces en plantations industrielles étant limité<sup>67</sup>, le principal levier est donc de maintenir des niveaux de rendement élevés aussi bien en culture irriguée que pluviale. A Zuénoula, comme nous allons le voir, si les itinéraires techniques empruntés permettent de dégager des rendements importants (autour de 80-90 t/ha en irrigué et 35-55 t/ha en pluvial), ils

<sup>64</sup> Dont : 1. Une protection tarifaire de 22,5% - bien au-delà du tarif extérieur commun au sein de l'UEMOA ; 2. Des réglementations musclées concernant les licences pour les distributeurs ; 3. Des suspensions provisoires des importations par arrêté ministériel ; 4. Taxe de péréquation visant à maintenir le prix d'importation au niveau du prix minimum garanti aux producteurs (OMC, 2017).

<sup>65</sup> Cet appui de l'Union Européenne « le Programme Sucre » doit être resitué dans le cadre de l'accompagnement prévu aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) en réponse aux importantes réformes en cours à partir du milieu des années 2000. Il s'agit, en particulier, de la fin du protocole sucre entre l'Union Européenne et les pays ACP qui prévoyait pour ces derniers des quotas d'exportation à prix préférentiels (autour de 10 000 tonnes par an pour la Côte d'Ivoire) ; mais également du changement de régime de régulation de la production au sein même de l'Union Européenne à partir de 2006 et qui a abouti fin 2017 à la fin des quotas de production de betterave.

<sup>66</sup> Sur la période 2008-2013, les financements européens du « Programme Sucre » atteignent près de 28,5 millions d'euros. Des conventions de financement sont signées annuellement. Près de la moitié du budget alloué annuellement est destiné à l'appui à la production de canne « villageoise ».

<sup>67</sup> Néanmoins, la surface plantée augmente de près de 1 000 ha entre 2006 et 2016 (Sucrivoire, 2017).

s'accompagnent d'une utilisation de consommations intermédiaires et d'équipements coûteux – notamment en irrigué – qui limitent fortement la création de valeur ajoutée à l'échelle des parcelles de canne.

**Encadré 6.** Quelques données sur Sucrivoire et l'UAI de Zuénoula

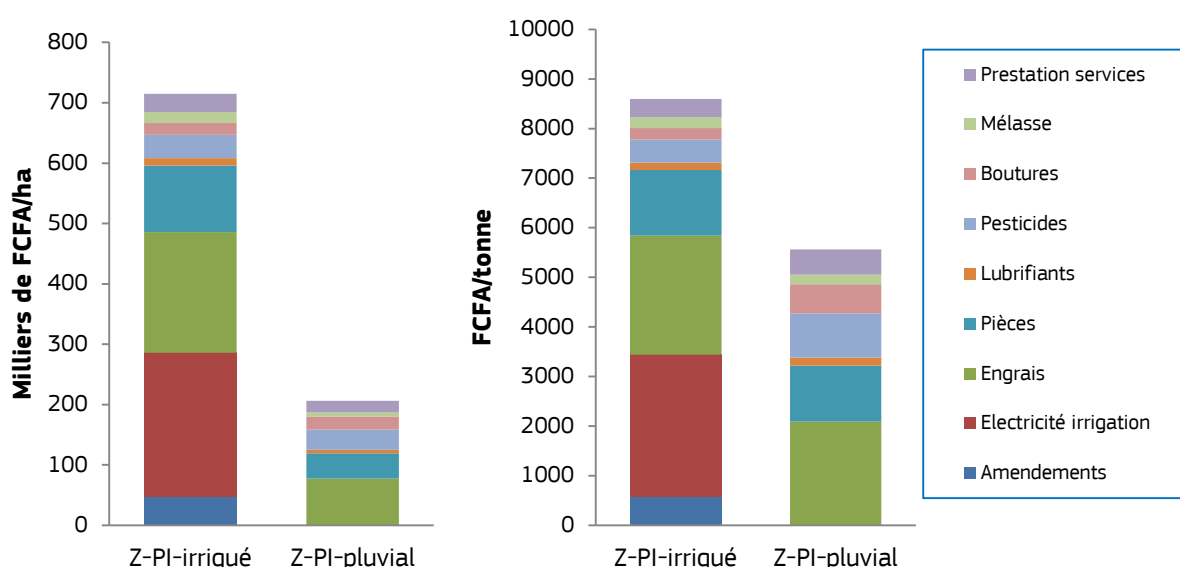
Sucrivoire est détenue par le groupe SIFCA (51,5%), Ivoirel du groupe mauricien TERRA (25,5%) et la Bourse Régionale des Valeurs Immobilières (23%). La société naît de la privatisation de Sodesucre et dispose actuellement de deux UAI, Zuénoula et Boroutou. Les autres complexes sucriers de Sodesucre ont été récupérés par une autre société, la Sucaf, au moment de la privatisation. Sucrivoire détient autour de 12 000 ha de plantations industrielles. Les usines des sites de Zuénoula et Boroutou transforment la canne produite dans ces parcelles mais également celle en provenance de près de 3 000 ha de plantations dites « villageoises ». En 2016, l'entreprise employait 7 628 personnes et son chiffre d'affaires s'élevait à 52 800 millions de FCFA (dont une partie correspond à des activités de commercialisation de sucre importé).

Le site de Zuénoula comprend une plantation industrielle sur une surface totale de 6 370 ha (dont 4 100 ha sont irrigués) et une usine mise installée en 1978 avec une capacité de broyage de 4 000 tonnes de cannes par jour. En 2016 la production de canne à sucre atteignait environ 375 000 tonnes et celle de sucre 36 000 tonnes.

**5.1.2 Le recours à l'irrigation pour augmenter la production, au prix de coûts de production élevés**

Dans le développement des plantations industrielles de Zuénoula, une place considérable en termes d'investissements a été accordée à la culture irriguée. Différents systèmes d'irrigation se sont succédés depuis 1978, les changements ayant visé la réduction des journées de travail associées aux tâches d'irrigation, d'abord avec l'introduction des enrouleurs et, plus tard, avec la mise en place de pivots (ceux-ci permettant également une économie d'énergie). Aujourd'hui, la surface irriguée atteint quelques 4 000 ha, l'eau stockée dans la retenue qui alimente le réseau d'irrigation ne permettant pas d'aller bien au-delà. Les parcelles en culture pluviale correspondent principalement aux interstices existants entre les parcelles en forme de disques irriguées par les 56 pivots du site de Zuénoula.

**Graphique 21.** Consommations intermédiaires spécifiques des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle irriguée (Z-PI-irrigué) et pluvial (Z-PI-pluvial)



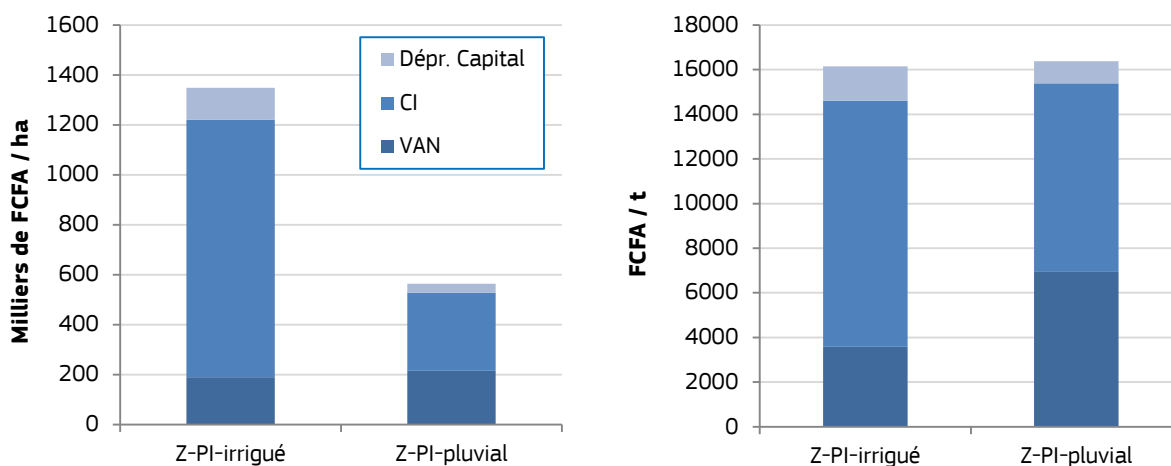
Source : Girard à partir des données fournies par Sucrivoire 2018

Les coûts de l'irrigation, notamment la construction et l'entretien des infrastructures hydrauliques (barrage au niveau d'un affluent du Bandama, deux grandes stations de pompage et un réseau hydraulique de près d'une centaine de kilomètres) sont pourtant identifiés, dès les années 1980, comme un handicap pour le prix de



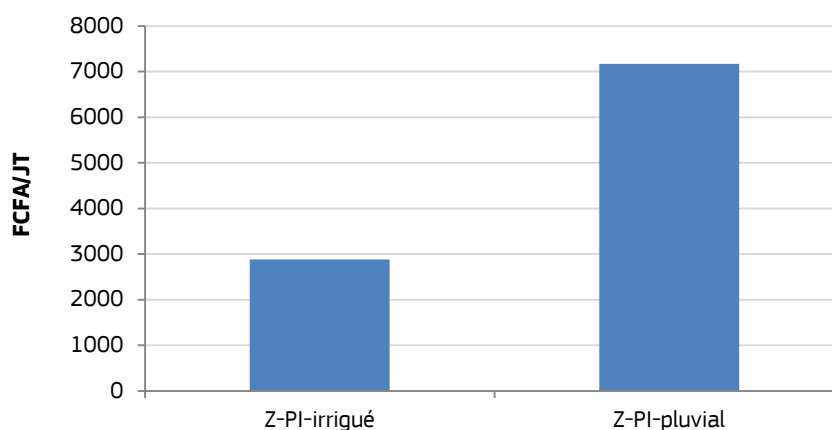
revient du sucre (Aubertin, 1983). L'analyse des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée qui correspond aux deux systèmes de culture pratiqués en plantation industrielle (Z-PI-irrigué ; Z-PI-pluvial) confirment cette première intuition. Si les rendements de canne à sucre obtenus en culture irriguée sont de 2 à 2,5 fois plus élevés que ceux obtenus en culture pluviale, ils reposent néanmoins sur des consommations intermédiaires et une dépréciation annuelle de capital fixe qui limitent très fortement la production de valeur ajoutée. Ainsi, les consommations intermédiaires spécifiques<sup>68</sup> aux deux systèmes de culture considérés sont, par hectare cultivé, 3,3 fois plus élevées en irrigué (Z-PI-irrigué) qu'en pluvial (Z-PI-pluvial) (voir aussi le **Graphique 21** à gauche). En effet, les récoltes considérables en irrigué reposent sur un recours à des doses d'engrais (amendements et apports réguliers) bien plus importantes qu'en pluvial, ainsi que sur des consommations d'essence pour le transport de la récolte plus élevées. Le système Z-PI-irrigué s'accompagne aussi de certaines consommations intermédiaires spécifiques, essentiellement l'électricité nécessaire pour le pompage de l'eau. En fin de compte, ces dépenses d'électricité pour l'irrigation expliquent presque à elles seules la différence constatée en termes de cout de production ramené par tonne de canne produite (voir le **Graphique 21** à droite).

**Graphique 22.** CI, Dépréciation du capital, CI et VAN des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (irrigué et pluvial), par hectare (à gauche) et par tonne de canne (à droite)



Source : Girard à partir des données fournies par Sucrivoire 2018

**Graphique 23.** Productivité journalière du travail (VAN/JT) des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (irrigué et pluvial)

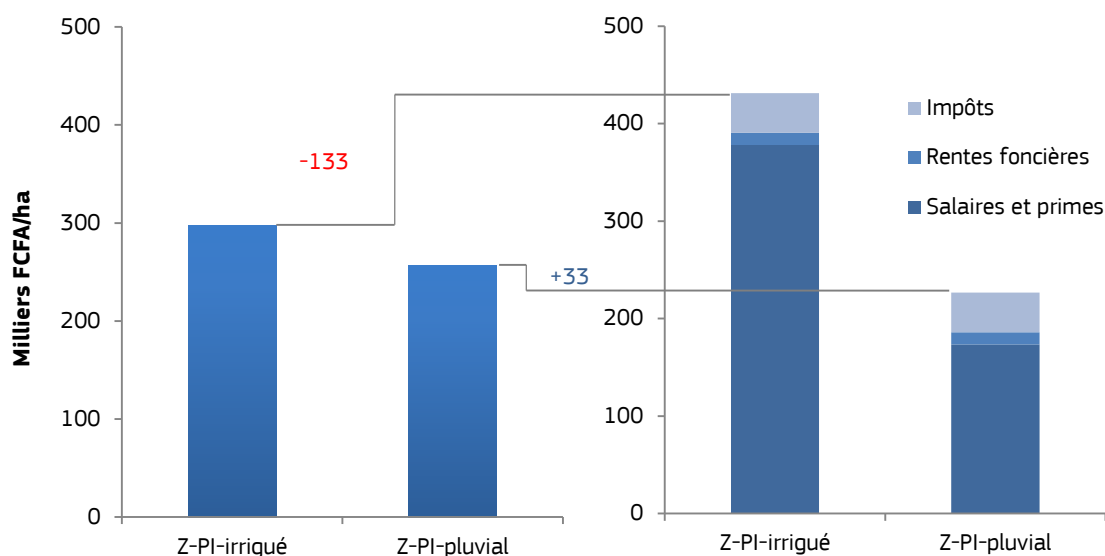


Source : Girard à partir des données fournies par Sucrivoire 2018

<sup>68</sup> La valeur ajoutée qui résulte des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle a été calculée en ne tenant compte que des consommations intermédiaires et de la dépréciation annuelle du capital fixe spécifiques à chacun des systèmes de culture (irrigué et pluvial).

En considérant cette fois toutes les CI et la dépréciation du capital fixe<sup>69</sup> et partant d'un prix<sup>70</sup> de la canne égal à celui payé aux groupements de producteurs, la valeur ajoutée nette (VAN) par hectare cultivé en irrigué est à peu près du même niveau qu'en pluvial (**Graphique 22** à gauche) soit un écart bien plus modéré que celui observé au niveau des rendements. Notons qu'en culture irriguée, la somme des CI et de la dépréciation du capital représente 77% du produit brut, une proportion qui indique à quel point ce système de culture est intensif en intrants et en capital. Par ailleurs, on constate que la VAN en culture pluviale est près de deux fois supérieure à celle créée en irrigué lorsque la richesse est ramenée à la tonne de canne produite (**Graphique 22** à droite). Enfin, la productivité journalière du travail (**Graphique 23**) est bien plus élevée en pluvial, compte-tenu des faibles écarts au niveau de la VAN par ha et d'une charge de travail bien plus importante en irrigué<sup>71</sup>.

**Graphique 24.** VAN par ha des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (à gauche) et rémunération des différents agents (à droite)



La faiblesse de la valeur ajoutée créée dans le système de culture irriguée apparait plus clairement encore lorsque l'on analyse la rémunération des différents agents intervenant dans le processus de production de chaque système de culture (**Graphique 24**). En effet, sous l'hypothèse d'un prix de la canne produite en plantation industrielle égal à celui proposé aux groupements de producteurs (voir la note de bas de page 70), la valeur ajoutée nette par hectare de canne irriguée serait bien inférieure à la rémunération des travailleurs qui contribuent à la créer (reproduite à droite du **Graphique 24**). La canne à sucre cultivée en irrigué serait donc produite à perte (perte évaluée à 232 000 CFA par hectare une fois les impôts, les rentes et les salaires pris en compte), tandis que de son côté, la valeur ajoutée associée à la canne cultivée en culture pluviale permettrait à l'entreprise d'obtenir un léger revenu positif de la production de canne une fois payés les salaires des travailleurs, les rentes foncières et les impôts. Ces résultats montrent donc que la culture de

<sup>69</sup> A savoir les consommations intermédiaires et la dépréciation du capital spécifique à l'un et à l'autre des systèmes de culture mentionnés et celles qui ne leur sont pas spécifiques (par exemple les consommations associées à la location ponctuelle de bennes de transport, la dépréciation des logements des travailleurs ou des frais généraux d'administration) et qui ont été réparties entre l'un et l'autre en fonction de différentes hypothèses de calcul détaillées dans le rapport de diagnostic agraire de la région de Zuénoula (Girard, 2018).

<sup>70</sup> Dans le cadre de cette étude, le calcul du produit brut et de la valeur ajoutée repose sur deux hypothèses de prix pour la canne : le prix payé aux producteurs des plantations situées à l'extérieur du complexe (17 500 FCFA/tonne) et une estimation du prix de revient global de la canne produite en plantation industrielle (19 200 FCFA/tonne). Afin de simplifier la présentation des résultats nous n'avons utilisé dans ce rapport que le premier. Pour une description détaillée du calcul de ce prix de revient nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la région de Zuénoula (Girard, 2018).

<sup>71</sup> Si le travail de sarclage est bien plus lourd en culture pluviale qu'en irriguée, les besoins supplémentaires de travailleurs pour la récolte des parcelles irriguées et la charge de travail associée à l'irrigation donnent lieu à une quantité totale de travail nécessaire par hectare bien plus élevée en culture irriguée (68 HJ/ha) qu'en pluvial (30 HJ/ha).

canne irriguée dans les plantations industrielles du complexe de Sucrivoire correspond à une utilisation très peu efficiente du foncier – avec une VAN par ha insuffisante pour rémunérer les travailleurs – comme du capital – avec un ratio CI/VAN de l'ordre de 5.

Pourtant l'entreprise persévère dans une stratégie de production de canne au sein du complexe qui privilégie la maximisation des rendements à la création de richesse au niveau des parcelles. En effet, l'essentiel de la richesse à l'échelle de l'UAI étant vraisemblablement<sup>72</sup> créée lors de la production de sucre non raffiné, il s'agit avant tout pour l'entreprise de diminuer les coûts de transformation unitaire. Pour cela il faut que les volumes de canne livrés à l'usine correspondent au mieux aux capacités d'usinage et, compte-tenu de l'inextensibilité du domaine foncier du complexe, ceci passe par la recherche de rendements élevés et donc par l'irrigation et le recours à des itinéraires techniques très consommateurs d'intrants et de capital fixe. En outre l'irrigation permet de s'affranchir des fortes variations au niveau des volumes produits qui résulteraient d'une production de canne subordonnée à la contrainte pluviométrique.

Cette production de canne très intensive en capital reste tout de même insuffisante pour faire fonctionner l'usine de Zuénoula à plein régime et conduit l'entreprise à chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. C'est l'une des raisons principales de l'effort concerté entre bailleurs, Etat et industriels pour développer des schémas de contractualisation de la production de canne avec les agriculteurs des villages situés à proximité du complexe.

## **5.2 La canne à sucre « villageoise » : une source de rente séduisante mais risquée et fortement encadrée par l'UAI**

### **5.2.1 Des coopératives de producteurs ou des parcelles en gestion « louées » par l'UAI ?**

Actuellement, la surface allouée à la canne à sucre dans la région de Zuénoula par des groupements de producteurs – employés de Sucrivoire ou agriculteurs des villages voisins – atteint quelques 2 400 ha<sup>73</sup>. Chaque groupement ou « coopérative » gère un ou plusieurs blocs de plantation dont la taille varie entre quelques dizaines et quelques centaines d'hectares. La canne est cultivée en culture pluviale. L'itinéraire technique suivi est très proche de celui mis en œuvre dans les plantations industrielles conduites en pluvial. D'ailleurs, au moins jusqu'en 2016, une bonne partie des opérations culturales – dont le retournement moto-mécanisé du sol et la coupe<sup>74</sup>, entre autres – étaient organisées par Sucrivoire en coordination avec le gérant de la « coopérative » et réalisées à titre de prestation de services dont le coût était prélevé sur le montant total payé au moment de la récolte. Le degré d'autonomie de ces groupements était donc limité. Depuis 2016, la mise en place d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole pour les groupements est censée donner à ces derniers une certaine autonomie pour les opérations de travail du sol, dans une mesure difficile à analyser étant donné le caractère très récent de cette démarche. Le gérant de chaque groupement – désigné par un conseil d'administration, lui-même élu par les membres – organise, entre autres, les opérations de sarclage, de dessouchage et de plantation. La plupart de ces travaux sont réalisés par de la main d'œuvre salariée. Dans certains groupements, une partie des membres contribue avec leur force de travail. Dans ce cas, le membre concerné réalise systématiquement sur sa « part » le sarclage<sup>75</sup>, et éventuellement les pulvérisations, les épandages d'engrais et les opérations manuelles associées à la coupe. Chaque part correspond à une surface de l'ordre de 1 ou 2 hectares au sein du bloc de plantation.

Pour Sucrivoire, l'extension de ces schémas de contractualisation présente trois avantages. Premièrement, la contractualisation permet de mobiliser la force de travail, notamment au moment de la coupe. En effet, une bonne part des membres des « coopératives » ont recours à des travailleurs extérieurs (jeunes agriculteurs habitant sur place parfois organisés en groupes d'entraide<sup>76</sup>) pour la réalisation de certaines opérations culturales, notamment au niveau de leurs plantations pérennes. Ces travailleurs vont pouvoir être embauchés par Sucrivoire qui s'affranchit ainsi de devoir organiser des campagnes de recrutement coûteuses (parfois sur

<sup>72</sup> Ceci nécessiterait d'être confirmé par une analyse détaillée du système de transformation de la canne en sucre permettant de calculer les indicateurs de richesse créée par l'UAI. Cette analyse dépassait le cadre de cette étude, centrée sur la composante agricole de ces UAI, et elle n'a donc pas été réalisée.

<sup>73</sup> Ce chiffre inclut des surfaces en friche de longue durée pour les groupements les plus anciens (cf. § 5.2.2) et des surfaces allouées récemment à la canne et qui n'ont pas encore été plantées. Pour un inventaire détaillé des « coopératives », du nombre d'adhérents et des surfaces concernées dans chacune, nous renvoyons le lecteur au diagnostic agraire de la région de Zuénoula (Girard, 2018).

<sup>74</sup> Par exemple, le calendrier de la coupe est imposé par Sucrivoire.

<sup>75</sup> A l'exception des premières « coopératives » établies dès la fin des années 1990, celles composées de salariés ou anciens salariés de Sucrivoire (plutôt des cadres), où les adhérents ne sont pas tenus de participer à la mise en œuvre des différentes opérations de culture.

<sup>76</sup> Il s'agit en particulier des « sociétés de jeunes gens » (Girard, 2018).

de longues distances) notamment au moment de la coupe<sup>77</sup>. Deuxièmement, les coûts de défrichage et de plantation de ces blocs dits « villageois » sont fortement subventionnés par l'Etat ivoirien grâce au Programme Sucre (voir aussi la note de bas de page 65). Enfin et surtout, la contractualisation permet à Sucrivoire de se libérer des contraintes foncières de l'entreprise qui, jusque-là, limitaient les volumes de canne transformés à l'usine.

Rappelons que les blocs de plantation occupent surtout des surfaces qui initialement correspondent plutôt à des réserves de savane. Il s'agit d'espaces non appropriés individuellement – à la différence de ceux occupés par les plantations pérennes – et qui constituent le patrimoine foncier des différents groupes lignagers locaux, seuls à pouvoir décider de les mettre en valeur ou de les céder à des tiers selon divers arrangements<sup>78</sup>. Ainsi, lors de la mise en place d'un nouveau bloc de plantation, les chefs du ou des lignages correspondants seront incontournables dans la démarche de négociation avec Sucrivoire. Comme cela a déjà été mentionné, cela peut leur permettre, dans certains cas, d'obtenir des avantages au moment de la distribution des parts. Si les modalités de répartition de ces parts diffèrent d'un groupement à un autre<sup>79</sup>, la prééminence de certains groupes sociaux risque néanmoins de constituer un facteur de différenciation au sein des villages, d'autant plus que la possession d'une part s'assimile de plus en plus à une rente foncière.

En effet, au niveau des « coopératives » pour lesquelles on dispose d'un peu plus de recul, on observe que la participation des membres aux opérations culturales qui leur sont a priori réservées (notamment le sarclage) ou leur implication dans la coordination des autres travaux, s'effacent progressivement. L'organisation des travaux et le recrutement de la force de travail nécessaire repose de plus en plus sur la responsabilité du gérant voire du prestataire, c'est-à-dire de Sucrivoire<sup>80</sup>. Ainsi, lorsque les membres d'une « coopérative » se limitent à percevoir le montant qui leur correspond au moment de la vente de la récolte, ce revenu doit être considéré comme une rente foncière.

Les évolutions récentes des modalités de contractualisation s'accompagnent du développement de rentes foncières plus manifestes. En effet, Sucrivoire propose aujourd'hui à ses interlocuteurs dans les villages la formule du *un tiers, deux tiers* qui consiste à ne consacrer qu'un tiers de l'espace concerné à la mise en place d'un bloc géré par la « coopérative », les deux tiers restants étant loués par l'entreprise qui les conduit en régie. Malgré le statut foncier différents des deux espaces, force est de constater que la conduite de ces deux types de parcelles est relativement similaire, les différences se situant au niveau de la répartition de la valeur ajoutée. Notons que les surfaces ainsi louées par Sucrivoire augmentent rapidement. Alors que la formule n'existe que depuis quelques années, elle concernait en 2018 déjà près de 560 hectares.

Dans la partie suivante, nous nous intéressons aux résultats économiques obtenus dans les parcelles de canne à sucre conduites par les groupements. Nous porterons un regard attentif à leur variabilité et aux modalités de répartition de la richesse créée pour en déduire le niveau des rentes foncières et des revenus du travail générés.

## 5.2.2 Une rente attrayante mais risquée pour les membres

Afin de représenter les pratiques mises en œuvre dans les blocs de plantation de canne gérés par les groupements, nous avons considéré trois systèmes de culture correspondant à autant de situations archétypiques : Z-Canne, Z-CanneFr1 et Z-CanneFr2 (**Tableau 15**). Dans les trois cas la canne est cultivée en pluvial et replantée tous les 6 (Z-Canne et Z-CanneFr1) ou 7 ans (Z-CanneFr2). La différence principale entre les trois systèmes réside dans l'inclusion ou pas d'une période de friche entre deux cycles consécutifs de canne. Elle est absente dans le cas de Z-Canne alors que les deux cycles successifs sont séparés par un ou deux ans de friche pour Z-CanneFr1 et Z-CanneFr2, respectivement. Nous reviendrons par la suite sur les raisons de ces différences. Notons que la canne à sucre entre en production à partir de la seconde année de

<sup>77</sup> C'est le cas d'une bonne partie de la main d'œuvre employée dans les parcelles de l'UAI.

<sup>78</sup> Notons que ces espaces sont en partie cédés à des éleveurs bovins selon des modalités variées. Pour plus de détails à ce sujet, nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la zone de Zuénoula (Girard, 2018).

<sup>79</sup> En ce qui concerne les modalités de distribution des parts au sein des villages concernés par l'étude, des situations assez différentes ont été observées. Dans certains cas, la concentration des parts au sein de certains groupes est très marquée (mais rarement totale) alors que dans d'autres, l'adhésion est ouverte à tous les habitants du village (tirage au sort) y compris à ceux d'origine migrante. Pour une description de quelques cas précis observés, nous renvoyons le lecteur au rapport de diagnostic agraire de la zone de Zuénoula (Girard, 2018).

<sup>80</sup> Parmi les explications à ce désengagement des membres, on retrouve une certaine déception concernant les résultats obtenus dans certains cas (cf. § IV.2.b), la faible place qui leur est accordée en termes de prise d'initiative et les concurrences existantes au niveau des calendriers de travail entre les parcelles de canne à sucre et celles allouées individuellement par les membres aux plantations pérennes ou aux cultures vivrières.

plantation. Ainsi, par exemple, pour le système de culture Z-Canne, il en résulte une période productive de 5 ans pour un cycle de 6 années au total.

**Tableau 15.** Systèmes de culture de canne à sucre correspondant aux pratiques observées dans les blocs de plantation gérés par des groupements à Zuénoula

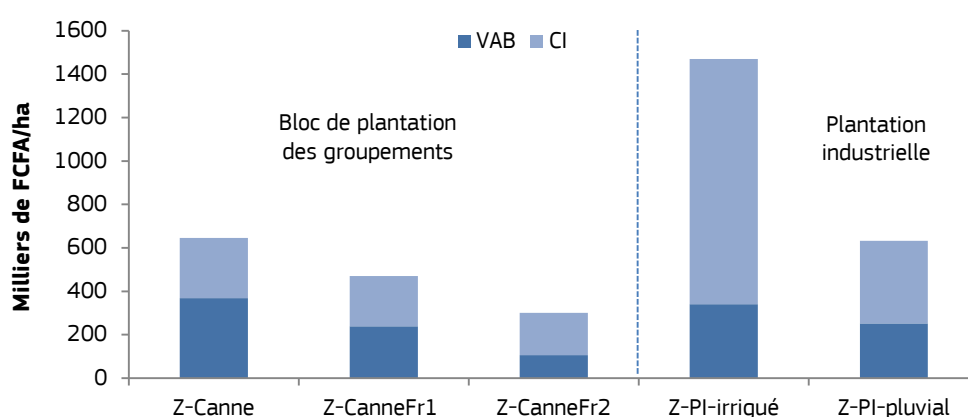
Système de culture	Durée du cycle complet (années) /années en production	Rendement en année de production (t/ha)	Durée de la friche entre deux cycles (années)	VAB/ha Milliers FCFA*	VAB/JT Milliers FCFA <sup>(1)</sup>
Z-Canne	6/5	45	0	368	14,4
Z-CanneFr1	6/4	38	1	238	11
Z-CanneFr2	7/4	30	2	105	6

<sup>(1)</sup> Il s'agit de la valeur ajoutée moyenne sur la durée totale du cycle, période de friche incluse. Comme indiqué, la coupe est facturée aux groupements par Sucrivoire à titre de prestations de services. Dans les consommations intermédiaires nous n'avons néanmoins considéré que les frais de gestion/administratifs associés à cette prestation (une partie de la VAB indiquée sert donc à rémunérer les coupeurs, avec l'hypothèse de 11 JT par hectare et d'une rémunération de 2500 FCFA par JT) (voir graphique 27).

Source : à partir de Girard 201

L'inclusion d'une ou deux années de friche entre deux cycles de canne se traduit par une réduction importante de la valeur ajoutée moyenne par hectare (**Graphique 25**)<sup>81</sup>. Dans les groupements nouveaux (moins de sept ans d'existence), une proportion importante de la surface correspond au système Z-canne. En revanche, dans les plus anciens (20 ans d'existence), les friches sont pratiquées et certaines surfaces sont même abandonnées. Dans ces parcelles où la culture de la canne est plus ancienne, les rendements tendent également à diminuer. Il en résulte des valeurs ajoutées moyennes bien plus faibles pour les systèmes de culture Z-Canne1 et Z-Canne2. Néanmoins, lorsque les cycles de culture de canne sont consécutifs – sans friche intermédiaire – on constate que la richesse créée par unité de surface est plus importante que celle enregistrée dans les parcelles de la plantation industrielle conduites en culture pluviale<sup>82</sup>. Ceci s'explique par le fait que les consommations intermédiaires sont plus élevées dans ces dernières compte-tenu de la part correspondant aux frais généraux et aux consommations de l'UAI non-spécifiquement attribuables à la culture de canne en pluvial qu'elles intègrent. D'après les calculs réalisés, ce sont donc les coûts fixes considérables de l'UAI qui limiteraient la création de valeur ajoutée dans les parcelles en culture pluviale du complexe sucrier<sup>83</sup>.

**Graphique 25.** CI et VAB par hectare des systèmes de culture de canne à sucre des blocs de plantation gérés par des groupements (à gauche) et en plantation industrielle (à droite)



Source : Girard 2018

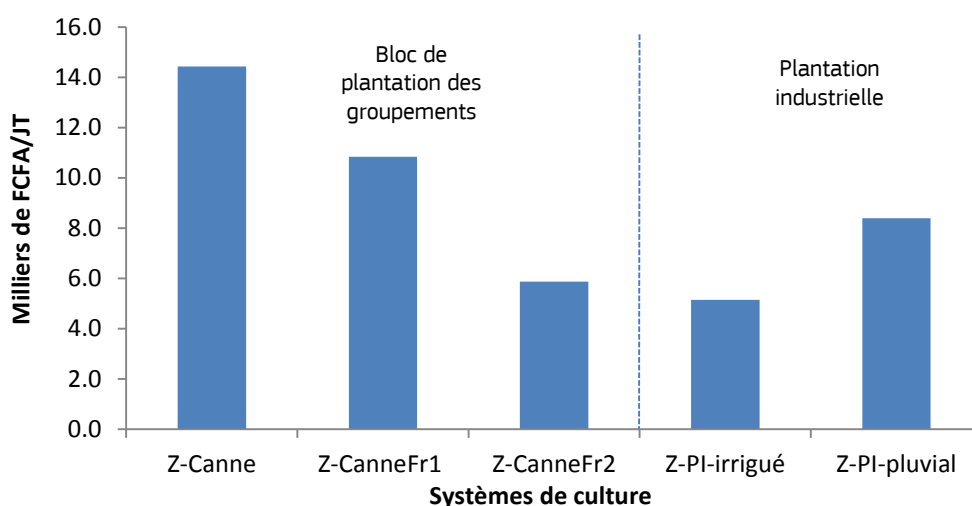
<sup>81</sup> Nous n'avons pas pris en compte la valeur ajoutée éventuellement générée, dans certains cas, par la mise en valeur des surfaces en friche (notamment, dans certains cas, pâturage de bovins), car il ne s'agit que de pratiques occasionnelles.

<sup>82</sup> En pluvial et sans friche intermédiaire on obtient une valeur ajoutée par hectare sur les blocs de plantation des groupements du même ordre que celle enregistrée sur les parcelles en irrigué de la plantation industrielle. Notons que pour cette dernière, cette valeur ajoutée repose sur des consommations intermédiaires 4 fois plus élevées.

<sup>83</sup> A cela il faut ajouter que les doses d'engrais minéraux sont plus élevées dans les parcelles de la plantation industrielle que dans celles gérées par les groupements. De même, dans ces dernières l'application de mélasse (comme fertilisant organique) est absente réduisant d'autant les consommations intermédiaires.

Il en résulte également des productivités journalières du travail plus élevées dans les parcelles des groupements qui ne sont pas mises en friche que dans les parcelles en culture pluviale de la plantation industrielle, conduites pourtant de manière similaire (**Graphique 26**). Notons dès à présent que la productivité du travail qui peut être obtenue des parcelles de canne en culture pluviale est – lorsque le recours à la friche peut être évité – potentiellement très élevée. Nous y reviendrons lorsque nous la comparerons à celle des autres cultures pratiquées dans les mêmes finages villageois.

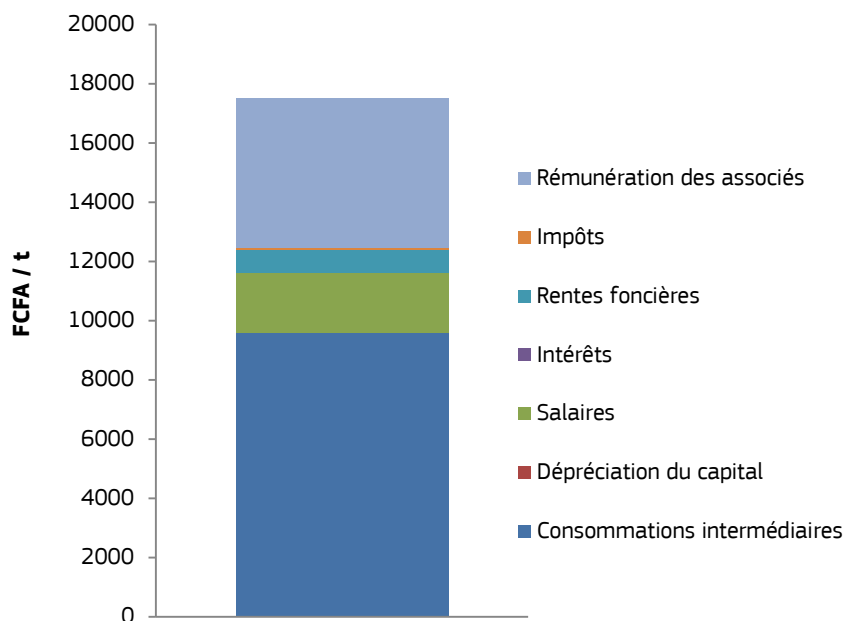
**Graphique 26.** Productivité journalière du travail (VAB/JT) des systèmes de culture de canne à sucre des blocs de plantation gérés par des groupements (à gauche) et en plantation industrielle (à droite)



Source : Girard 2018

En outre, nous avons décomposé le prix de la tonne de canne payé aux groupements par Sucrivoire (**Graphique 27**) afin d'estimer la rémunération que chaque membre ou associé peut espérer obtenir tous les ans de sa part dans le groupement. Pour une part correspondant à un hectare, cette rémunération atteindrait près de 230 000 FCFA à condition de considérer des rendements de l'ordre de 44 t/ha, des cycles de coupe de six ans et l'absence de friche intermédiaire entre chaque cycle. Cette rémunération potentielle non négligeable évoluant vers une forme de rente foncière (cf. *supra*), on comprend alors l'intérêt que certains habitants des villages situés à la périphérie du complexe sucrier ont commencé à porter aux différentes modalités de contractualisation proposées par l'UAI. C'est le cas notamment de ceux qui détiennent les droits de gestion sur le foncier villageois – chefs des lignages dominants. Par ailleurs, pour ces derniers, la canne à sucre présente l'avantage – par rapport aux cultures pérennes comme le cacao et l'anacarde – d'un cycle de production plus court que d'autres cultures pérennes. Ils sont donc plus enclins à céder leurs droits sur le foncier à des tiers, car cette cession ne s'accompagne pas d'une immobilisation du foncier dans le long terme et présente moins de risque de ne pas récupérer leurs droits à l'échéance du cycle de production. Il s'agirait donc d'un choix moins risqué et plus facilement réversible que, par exemple, l'établissement de plantations de cacao ou d'anacarde en *planté-partagé*. Nous reviendrons sur ce point par la suite (cf. § 5.3.3)

**Graphique 27.** Décomposition du prix payé par Sucrivoire aux groupements de producteurs



Source : Girard 2018 à partir des données de COCAMAZUE 2018

Ces chiffres (productivité de la terre ou du travail dans les systèmes de culture de canne à sucre) cachent néanmoins une grande disparité en ce qui concerne les niveaux de rémunération réels. D'abord, compte tenu des volumes réels de canne obtenus dans les groupements plus anciens, on peut estimer que la rémunération moyenne annuelle par hectare est comprise entre 30 000 et 200 000 FCFA. Le décalage avec la rémunération potentielle résulte de la grande variabilité enregistrée au niveau des rendements – en fonction de la fertilité du sol et de l'ancienneté de la plantation – et du fait qu'une partie des surfaces reste en friche voire à l'abandon. Au sein même d'un groupement, les écarts peuvent être très élevés. Ainsi en est-il de COJEA (Coopérative des Jeunes Exploitants de Canne à sucre Villageoise de Zuénoula) où en 2017, certains membres percevaient près de 1 000 000 de FCFA alors que d'autres enregistraient des pertes de l'ordre de 100 000 FCFA et s'endettaient vis-à-vis de Sucrivoire. Notons qu'à COJEA les parcelles ou parts sont attribuées individuellement, chaque membre étant responsable de « sa » parcelle et étant rémunéré à hauteur de ce qui y est récolté. Ce n'est pas le cas dans d'autres groupements où l'ensemble de la surface est gérée collectivement et la rémunération des parts est la même pour tous les membres (même si les rendements peuvent être très variables entre parcelles d'un même groupement ou de groupements différents).

La détérioration des rendements et le recours à la friche résultent de la combinaison de plusieurs facteurs. D'abord, la plupart des blocs de plantation ont été installés sur des sols sableux occupés par une savane plus ou moins arbustive et dont la réserve de fertilité minérale et de matière organique s'épuise rapidement cycle après cycle. Deuxièmement les apports de matière organique et de fertilisants minéraux seraient insuffisants. En effet, la dose d'engrais minéraux est plus faible que celle appliquée dans les parcelles du domaine agro-industriel et l'épandage de matière organique sous forme de mélasse est quasi inexistant. A ce titre, notons que compte-tenu de leur dépendance technique et financière vis-à-vis de Sucrivoire, les groupements ont une marge de manœuvre très étroite en ce qui concerne la possibilité d'intensifier en intrants leurs pratiques culturales. Enfin, la diminution des rendements résulte également des problèmes d'enherbement. Si Sucrivoire pointe des déficiences au niveau de la réalisation du sarclage, il s'avère que les sols cultivés en canne seraient également particulièrement propices au développement de certaines adventices<sup>84</sup>. Lorsque les rendements tombent en-dessous d'un certain niveau (de l'ordre de 30 t/ha), deux options sont possibles : retourner le sol de la parcelle pour replanter ou laisser la parcelle en friche. Si la première option permet de résoudre les problèmes d'enherbement, elle ne résout pas le problème de fertilité du sol faute d'apports plus conséquents d'éléments minéraux et de matière organique. Le recours à la friche peut alors être envisagé comme un moyen de renouveler la fertilité de la parcelle. Notons néanmoins que cette option, de plus en plus

<sup>84</sup> Le temps nécessaire pour atteindre une couverture du sol par la canne suffisante pour réduire la concurrence avec les adventices peut être très élevé sur sols sableux. Par ailleurs, une adventice comme *Imperata sp* se développe rapidement dans les parcelles cultivées sur un précédent en friche, de type savane (Girard, 2018).

fréquente, résulte avant tout d'un arbitrage de Sucrivoire en fonction de ses propres contraintes techniques et budgétaires<sup>85</sup>. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole mises en place à partir de 2016 (cf. § 5.2.1) sont trop récentes pour que l'on puisse estimer dans quelle mesure elles permettraient aux groupements d'améliorer leurs résultats en pratiquant des retournements de la terre plus fréquents.

Compte-tenu de ces évolutions, les possibles scénarios de développement de la contractualisation en canne à sucre sont à considérer avec précaution. L'accroissement des surfaces concernées depuis quelques années – qui a reposé en grande mesure sur des subventions – pourrait rapidement se heurter au déclin des performances observées dans les groupements les plus anciens. C'est dans ce contexte aussi que Sucrivoire propose aujourd'hui la formule du *un tiers, deux tiers* qui lui permet, à la fois, de s'affranchir de ses contraintes foncières et de contrôler davantage le processus de production. L'augmentation des surfaces en canne à sucre selon différents modes de gestion (par des groupements plus ou moins autonomes ou en régie par Sucrivoire) n'est donc pas à écarter, ce qui pose la question du coût d'opportunité du foncier immobilisé par cette culture au regard des alternatives existantes. Dans la partie suivante, nous comparons les performances économiques de ces dernières à celle de la production de canne à sucre. Nous estimerons également la contribution du développement sucrier au revenu des agriculteurs locaux.

### **5.3 Pour les producteurs familiaux, des alternatives à la canne à sucre existent mais sont limitées faute de terres**

#### **5.3.1 Une mise en valeur de l'espace diversifiée par une agriculture familiale modérément différenciée**

La différenciation des exploitations agricoles et la diversité des modes de mise en valeur observables à Zuénoula résultent de dynamiques relativement dissociées du développement du complexe sucrier, malgré des interactions non-négligeables que nous précisons par la suite. La plupart des agriculteurs des villages situés à proximité du domaine sucrier combinent cultures pérennes (cacao et anacarde, et parfois café) auxquelles s'ajoutent de nombreux arbres fruitiers (manguiers, papayers, orangers, colatiers, etc.), des cultures vivrières (igname, manioc, riz, maïs, arachide, haricot condiments) souvent associées aux plantations pérennes et, dans certains cas, la culture du coton en rotation avec des cultures vivrières. Comme à Bettié et à Irobo, à partir des années 1960-70, l'existence de lignages locaux prééminents contrôlant le foncier villageois et l'arrivée par vagues successives de migrants d'origine hétérogène ont déterminé des capacités différenciées pour agrandir les surfaces en cultures pérennes. Cependant, dans l'histoire de Zuénoula, l'absence d'une politique d'installation d'investisseurs et le caractère moins « linéaire » de l'augmentation de la pression foncière – avec des périodes caractérisées par des départs et le développement de friches, notamment à la fin des années 1990 et au début des années 2000, en lien avec la déstructuration de la filière coton et le début de la crise politico-militaire – ont limité les disparités entre exploitations en termes de surface. Il en résulte aujourd'hui une diversité que nous avons caractérisée en identifiant les trajectoires d'exploitations « type » et les systèmes de production qui leur correspondent (**Tableau 16**)<sup>86</sup>.

Parmi les agriculteurs disposant des surfaces les plus faibles (représentés par Z-SP1) nous retrouvons notamment ceux issus d'une migration récente (à partir de la fin des années 2000), mais aussi, plus rarement, d'exploitants appartenant à des lignages locaux à faible emprise sur le foncier villageois. Dans un cas comme dans l'autre, ces agriculteurs ont obtenu des terres selon des modalités diverses<sup>87</sup>, généralement situées sur les sols les moins propices à la culture de cacao (friches ou formations herbacées sur sols plutôt sableux). La quasi-totalité de la surface obtenue est aujourd'hui plantée et les possibilités d'accéder à de

<sup>85</sup> En absence de prestataires alternatifs, Sucrivoire assure le retournement et la replantation des parcelles. Ces opérations permettent de réduire le problème des adventices et de redresser tant soit peu des rendements par unité de surface plantée déclinants. Néanmoins, les contraintes budgétaires peuvent conduire Sucrivoire à refuser la demande d'un groupement de retourner et replanter un bloc de plantation. Le groupement est alors contraint de laisser la parcelle en friche.

<sup>86</sup> D'autres systèmes de production, d'importance moindre, coexistent avec ceux décrits dans ce rapport dans la région de Zuénoula. Il s'agit notamment de ceux pratiquant la culture de coton ou l'élevage bovin. Dans la typologie proposée (**Tableau 16**), nous avons également mentionné certaines catégories d'exploitants (métayers *abusan*) sur lesquelles nous reviendrons (cf. § 5.3.3). Pour plus de détails sur tous les systèmes de production et la typologie complète des exploitations de la région de Zuénoula, voir Girard (2018).

<sup>87</sup> Pour accéder à la terre, les migrants arrivés depuis les années 2000 doivent verser une somme d'argent (entre 50 000 et 100 000 FCFA par hectare) à laquelle peut s'ajouter la réalisation de travaux non rémunérés sur les terres du cédant (sarclages, écabossage). Dans la région de Zuénoula se développent également des modalités de *planté-partagé* localement désignées « travail partagé ». Pour les agriculteurs issus des lignages locaux non-dominants, l'accès à la terre se fait par demande auprès des aînés de leur lignage ou segment lignager avec, si elles existent, des obligations au bénéfice de ces aînés beaucoup moins lourdes que celles imposées aux migrants.



nouvelles parcelles à défricher sont très limitées. La production vivrière qu'ils tiraient des parcelles nouvellement défrichées pour l'établissement des plantations (cf. § 5.3.3) est alors partiellement remplacée par le riz cultivé dans les bas-fonds (selon des pratiques plus ou moins intensives en travail) lorsque ces espaces sont accessibles. Une petite parcelle (détenue en propre ou louée) est cultivée tous les ans en arachide dont la récolte est suivie d'un semis de maïs. Ces agriculteurs ne possèdent généralement pas de parts au sein de groupements de producteurs de canne à sucre et ce d'autant moins lorsqu'ils sont d'origine migrante.

**Tableau 16.** Récapitulatif des différents types d'exploitations familiales présentes dans la région de Zuénoula

Système de production	Trajectoire	Gamme surface mise en valeur* (ha)	Actifs familiaux/ extérieurs*	Surface (%) pour l'archétype		
				cacao	anacarde	vivrier
Z-SP1	Exploitants issus surtout de la migration (fin des années 2000) et disposant d'une surface très limitée et peu propice au cacao. Des terres louées tous les ans pour produire du vivrier.	1-5 (3,15)	1-3/0 (2)	40	40	20
Z-SP2	Exploitants issus des lignages locaux ou de la migration (années 1990 ou avant). Accès au foncier limité. Plantations (notamment anacarde) en phase d'extension. Une partie des actifs travaille à Sucrivoire	0,5-5 (3,5)	1-6/0 (3-4)	28	58	14
Z-SP3	Exploitants issus des lignages locaux ou de la migration (années 1990 ou avant). Accès au foncier limité. Plantations (notamment anacarde) en phase d'extension	1-7 (5,5)	1-6/0 (4)	55	35	10
Z-SP4	Exploitants issus surtout de la migration (début des années 2000) et disposant d'une surface très limitée mais propice au cacao et entièrement plantée. Des terres sont louées tous les ans pour cultiver du vivrier.	2-5 (4,5)	2-3 (2)	60	20	20
Z-SP5	Exploitants issus des lignages locaux dominants, ou issus de migrations assez anciennes (années 1980 ou avant) en particulier dans les zones peu denses historiquement. Ils disposent d'une réserve foncière importante. Une partie de la surface peut être exploitée par un métayer <i>abusan</i>	8-20 (15)	4-10/1 (6/1)	80	13	7
Z-SP abusan 1	Migrants arrivés récemment (années 2010) et travaillant comme métayer en espérant pouvoir obtenir une parcelle en propre à terme.	(2)	2/0	100	0	0
Z-SP abusan 2	Trajectoire initiale similaire à la précédente. Après quelques années, l'agriculteur a obtenu une parcelle pour y établir une plantation et pratiquer des cultures vivrières.	(4,5) 2 comme <i>abusan</i>	2/0	60	20	20

Source : A partir de Girard 2018

(\*) Les chiffres entre parenthèses correspondent aux valeurs retenues pour les archétypes construits.

Les agriculteurs représentés par Z-SP2 relèvent de trajectoires proches de celles de Z-SP1. Ils se distinguent par le fait qu'une partie des actifs familiaux travaille pour Sucrivoire, rarement à plein temps et avec des

niveaux de rémunération généralement assez faibles. Ces activités salariées ont pour conséquence que la surface plantée par actif familial soit plus faible que dans le cas précédent. Bien que la surface disponible en friche soit limitée, elle permet de pratiquer encore des cultures vivrières au rythme de l'établissement de nouvelles plantations pérennes (entre 0,25 et 0,5 ha défriché par an). Certains d'entre eux possèdent une part dans un groupement de producteurs de canne à sucre.

Quant aux agriculteurs relevant du système Z-SP3, ils sont moins limités que les précédents en termes de réserve foncière ce qui résulte de leur appartenance à des lignages initialement mieux lotis en terres (ou de leur proximité avec ces derniers pour ceux qui sont d'origine migrante). Généralement, ces terres correspondent au finage de villages localisés sur des sols peu propices à la culture de cacao. Pour des agriculteurs installés depuis une ou deux décennies, la surface plantée (notamment en anacarde) peut atteindre les 6 hectares tout en continuant à augmenter à un rythme de l'ordre de 0,5 ha par an. Parmi ces agriculteurs, certains possèdent une part dans un groupement de producteurs de canne à sucre. En revanche, ces agriculteurs ne travaillent pas pour Sucrivoire.

Pour la plupart migrants arrivés au début des années 2000, les agriculteurs correspondant à Z-SP4 ont pu avoir accès à des terres propices à la culture du cacao plus facilement que ceux relevant de Z-SP1, arrivés un peu plus tardivement. Comme pour Z-SP1, la surface obtenue a été rapidement plantée en cultures pérennes ce qui résulte notamment de la volonté d'occuper durablement le foncier au plus vite. Ainsi, faute de pouvoir accéder à de nouvelles surfaces, le vivrier est cultivé sur des parcelles louées (bas-fonds ou autres). La participation de ces agriculteurs aux groupements de producteurs de canne est rare, comme pour Z-SP1.

Enfin, les agriculteurs représentés par ZP-5 sont souvent issus des lignages locaux dominants au niveau de la gestion du foncier villageois ou, plus rarement, de migrations assez anciennes (années 1980 ou avant, en particulier dans les zones peu denses). Ceux qui sont issus de lignages locaux dominants ont un accès peu limité au foncier et certains disposent encore de réserves importantes. Une partie de la surface à laquelle ils ont accès correspond à des sols particulièrement propices à la culture de cacao. L'extension de la surface plantée (8 à 20 ha) est limitée par l'accès à la force de travail familiale. Au-delà de la surface qui peut être conduite par les actifs familiaux, ces agriculteurs peuvent avoir recours à des métayers *abusan* pour augmenter leur surface de cacao. Enfin, certains possèdent une part dans un groupement de producteurs de canne.

### **5.3.2 Des cultures intensives en travail générant plus de richesse à l'hectare que la canne**

Dans cette partie, nous analysons en détail les performances économiques obtenues des cultures pratiquées par ces agriculteurs et nous les comparons à celles de la culture de canne à sucre (en irrigué et en pluvial). Le **Tableau 17** présente les systèmes de culture représentatifs des pratiques observées dans les villages situés autour du complexe sucrier de Zuénoula et le **Graphique 28** permet de comparer leurs performances en termes de VAB par unité de surface et de productivité journalière du travail.

**Tableau 17.** Systèmes de culture (hors canne à sucre) correspondant aux pratiques observées à Zuénoula : rendements, types de consommations intermédiaires et VAB par hectare

Système de culture	Localisation	Remarques	Types de consommations intermédiaires et d'équipements	Rendement (t/ha)	VAB (milliers FCFA/ha)**
Z-Anacarde1	Sols sableux, précédent savane ou friche herbacée	Les facteurs de variabilité des rendements entre ces deux systèmes n'ont pas pu être établis	Matériel végétal : coût d'opportunité négligeable	0,9	420
Z-Anacarde2			Idem	0,3	135
Z-Cacao1	Précédent forêt et certains sols argileux	-	Idem	1	965
Z-Cacao2	Sols peu argileux, précédent non-forestier	-	Idem	0,35	305
Z-Vivrier*	Pratiqué au démarrage des plantations pérennes	Voir note (*) ci-dessous	Utilisation éventuelle d'herbicides sur les parcelles en igname et maïs et d'engrais minéraux dans les parcelles en maïs	7-10 (igname) 0,5-2 (piment) 0,1-0,8 (aubergine) 0,1-0,8 (gombo frais) 0,7-1,2 (arachide) 1-1,5 (maïs grain)	623
Z-RizBF	Bas-fonds	Un cycle de culture par an	Engrais et recours à la traction attelée	0,7-1	174

(\*) Ce système de culture correspond à la succession suivante : Igname (+aubergine, piment, gombo) // Arachide/Maïs/Friche (durée indéfinie). Actuellement il est pratiqué majoritairement sur les parcelles où l'on démarre des plantations pérennes (cacao ou anacarde) pendant les deux premières années. Cette succession est donc réalisée en majorité par des agriculteurs disposant encore de surfaces en friche. Faute de données sur la durée de vie des plantations pérennes, nous avons considéré ces cultures vivrières comme un système de culture à part (et sans considérer de temps de friche entre deux cycles vivriers), contrairement à ce qui a été fait dans la modélisation des systèmes de culture pérennes de Bettié.

(\*\*) Pour les plantations pérennes (cacao et anacarde), les données correspondent à des valeurs moyennes en phase de production<sup>88</sup>.

Source : à partir de Girard 2018

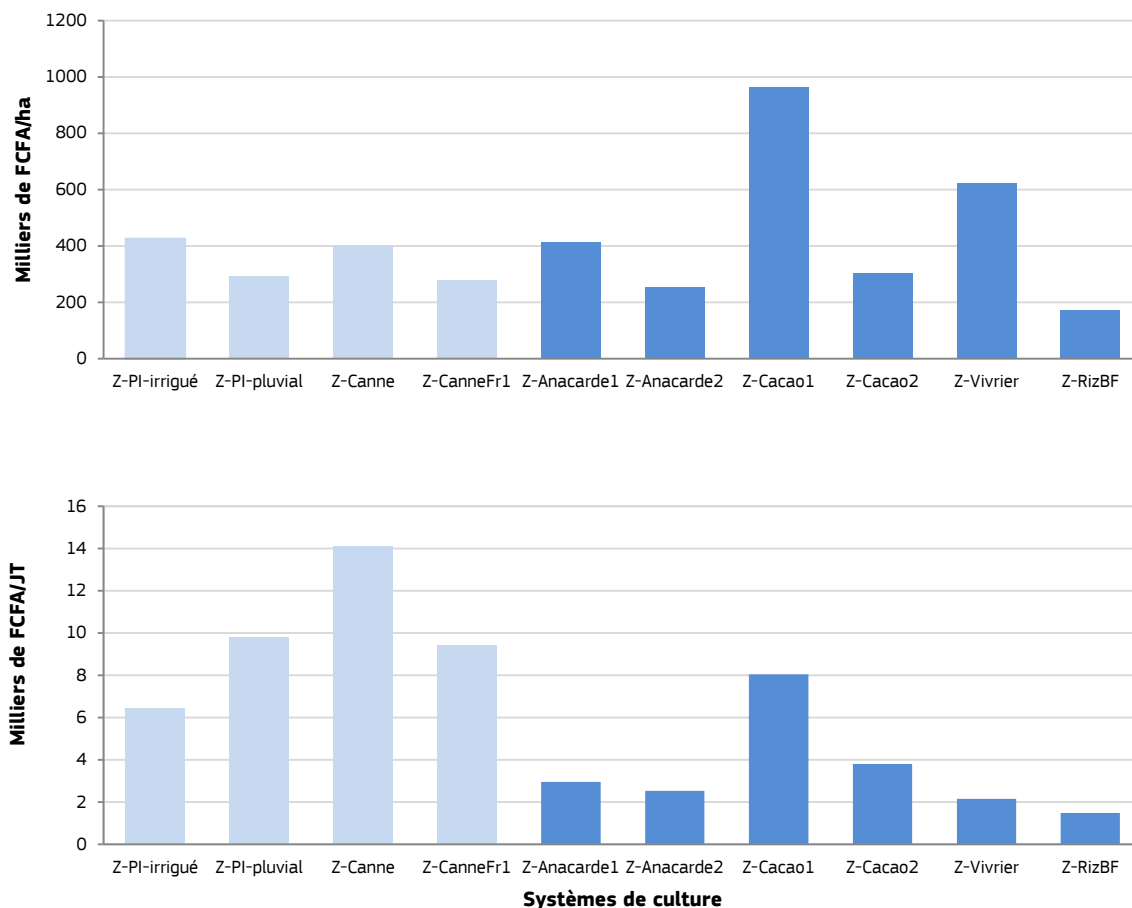
En termes de richesse créée par hectare on constate que ce sont les plantations de cacao (Z-Cacao1) lorsqu'elles sont établies sur des espaces propices (précédent de forêt dense ou certains sols argileux) qui permettent d'obtenir les meilleures performances. La VAB par hectare dans ces plantations est le double ou le triple de celle qui peut être obtenue des différents systèmes de culture de canne. Néanmoins, la culture de la canne à sucre en pluvial est principalement réalisée sur des terres sableuses de savane, et elle n'est donc pas concurrente du cacao en termes d'utilisation de la terre. Sur sol sableux, la culture d'anacarde (Z-Anacarde1) peut permettre d'obtenir des résultats du même ordre que ceux obtenus sur les parcelles de canne en pluvial les plus performantes, celles où il n'y a pas de friche séparant deux cycles de culture successifs (Z-Canne). En revanche dès que la friche est pratiquée (Z-CanneFr1) – ce qui est souvent le cas dans les groupements les plus anciens, voir plus haut – la VAB obtenue par hectare cultivé en canne tombe au même niveau que celle qui résulte des plantations de cacao à faibles rendements<sup>89</sup> (Z-Cacao2). Lorsque deux années de friche sont pratiquées (Z-CanneFr2), la VAB est inférieure à celle enregistrée dans les parcelles d'anacarde à faible rendement (Z-Anacarde2). Concernant la culture de riz de bas-fond (Z-RizBF) pratiquée par les exploitants qui n'ont pas accès à des parcelles à défricher sur lesquelles ils pourraient cultiver des cultures vivrières, elle donne lieu à une faible VAB par hectare en raison notamment de l'impossibilité de réaliser deux cycles de riz

<sup>88</sup> Dans l'étude de cas concernant Zuénoula il n'a pas été possible – faute de données suffisantes – de calculer des indicateurs moyens pondérés sur la durée de vie des plantations (rendements, PB, CI, VA, etc.) comme cela a été fait pour Bettié. Les valeurs indiquées ici correspondent à des moyennes lorsque la plantation se trouve en phase de production (phase de « croisière »).

<sup>89</sup> Comme cela a été noté dans le tableau 17, nous n'avons pas pu établir quelles sont les raisons des différences de rendement observées sur les parcelles d'anacarde. Pour les deux systèmes de culture considérés (Z-Anacarde1 et Z-Anacarde2), la densité de plantation, le matériel de plantation et les travaux d'entretien réalisés sont similaires.

inondé par an compte-tenu du régime hydrique dans ces espaces. Enfin, notons que bien que les cultures vivrières pratiquées lors de l'établissement des plantations pérennes (Z-Vivrier) permettent de générer une richesse par unité de surface considérable, il serait artificiel de les comparer à d'autres systèmes de culture, car elles ne sont envisageables qu'à condition de disposer de friches plus ou moins anciennes.

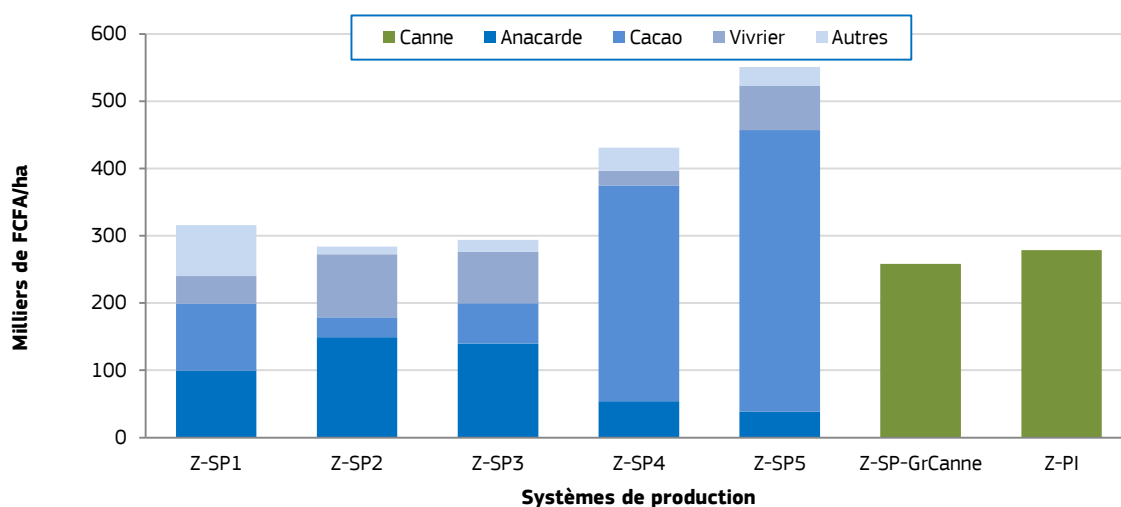
**Graphique 28.** VAB par ha et productivité journalière du travail des systèmes de culture correspondant aux pratiques observées à Zuénoula



Source : à partir de Girard 2018

Si la culture de canne à sucre n'est donc pas une option particulièrement plus intéressante du point de vue de la création de richesse par hectare que les alternatives existantes sur le même territoire, il s'avère cependant que, lorsqu'elle est pratiquée en culture pluvial, elle permet de dégager des productivités journalières du travail très élevées en raison d'une charge de travail relativement faible (de l'ordre de 15 à 25 JT/ha). Ce sont ces performances élevées qui expliquent en partie l'intérêt que certains exploitants portent aux démarches de contractualisation avec Sucrivoire. Néanmoins, cette haute productivité du travail a un revers négatif : un nombre réduit d'emplois agricoles généré par unité de surface (voir aussi plus bas, point 5.3.3).

**Graphique 29.** VAN par hectare de différents types d'exploitations présents dans la région de Zuénoula et part correspondante du cacao, de l'anacarde et du vivrier<sup>90</sup>



Source : A partir de Girard 2018

La richesse créée par hectare (VAN/ha) au sein des exploitations agricoles familiales est dans tous les cas supérieure à celle obtenue dans les unités de production de canne à sucre, que ce soit à Sucrivoire (Z-PI) ou dans les blocs de plantation des groupements de producteurs<sup>91</sup> (Z-SP-GrCanne) (voir le **Graphique 29**). Les écarts restent cependant modérés entre les différents systèmes de production de Zuénoula, si l'on fait abstraction des agriculteurs disposant d'un accès privilégié à des terres propices au cacao (Z-SP4 et Z-SP5). En effet, l'exploitation de plantations cacaoyères très productives permet à ces agriculteurs d'obtenir une VAN par hectare presque deux fois plus élevée que celle des autres agriculteurs. Ces derniers, plus nombreux, tendent à diversifier davantage les cultures pratiquées. Pour ceux d'entre eux les plus limités en termes d'accès au foncier (Z-SP1), une partie non-négligeable de la valeur ajoutée provient d'activités d'élevage de petits ruminants ou de volailles qui valorisent les résidus de culture ou qui sont conduits en divagation dans les villages à proximité des cours familiales. Dans la partie suivante, nous détaillerons la façon dont ces performances se traduisent en termes de revenu par actif dans les différentes exploitations décrites et nous analyserons l'influence du développement sucrier à Zuénoula sur ces revenus.

### 5.3.3 Quelle contribution du développement sucrier à l'amélioration des revenus agricoles familiaux ?

Le revenu agricole des agriculteurs familiaux de Zuénoula est, dans certains cas, complété par des revenus qui résultent du développement sucrier dans la région. Il s'agit principalement soit des salaires pour ceux qui travaillent directement pour Sucrivoire ou dans les blocs de plantation des groupements (qu'ils soient membres ou pas), soit des rentes annuelles obtenues pour ceux qui sont membres de ces derniers.

En ce qui concerne le travail salarié lié à la production sucrière au sein de l'UAI comme à l'extérieur au sein des groupements, le statut des employés, les niveaux de rémunération et la saisonnalité des emplois sont très variables<sup>92</sup>. Néanmoins, les possibilités proposées aux agriculteurs issus des villages proches du domaine sucrier sont relativement limitées et se réduisent souvent à un travail payé à la journée. Dans certains cas, celui-ci s'étale sur une bonne partie de l'année (notamment pour ceux s'occupant des opérations de sarclage ou de plantation). Mais il peut s'agir également d'un travail saisonnier, associé notamment à la coupe. Les niveaux de rémunération journalière pour ces travailleurs sont généralement compris entre 2 000 et 3 000 FCFA. Pour les coupeurs, au caractère saisonnier et faiblement rémunéré de leur travail, il faut ajouter sa

<sup>90</sup> Pour ce graphique, la catégorie « vivrier » comprend les deux systèmes de culture mentionnés (Z-Vivrier et Z-RizBF). La catégorie « autres » correspond principalement aux activités d'élevage (petits ruminants et volailles).

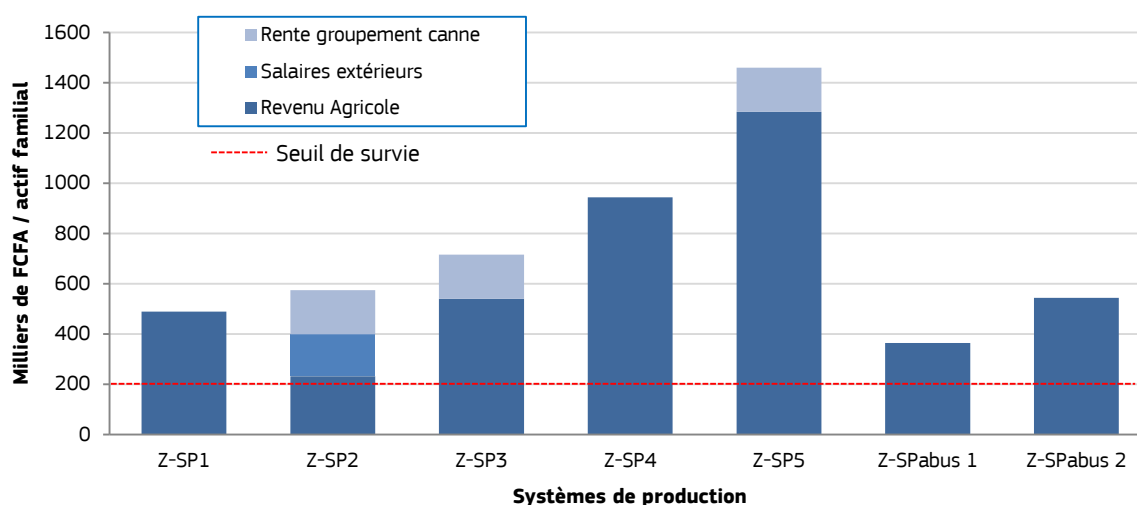
<sup>91</sup> Les résultats du système de production Z-SP-GrCanne correspondent à ceux du groupement COCAMAZUE, seul bloc de plantation de canne géré par un groupement pour lequel des données suffisamment détaillées ont pu être collectées. Une partie de la surface exploitée par ce groupement (152 ha) est cultivée sans mise en place d'une friche intermédiaire avec des rendements de 44 t/ha en phase de production, tandis qu'une autre partie (127 ha) est cultivée avec une friche de 2 ans entre deux cycles successifs de canne pour un rendement de 35 t/ha en phase de production.

<sup>92</sup> Les différents types de statuts, contrats et grilles de salaire de Sucrivoire sont décrits en détail dans le diagnostic agraire de la région de Zuénoula (Girard, 2018)

pénibilité. Notons également que, comme dans les complexes agroindustriels de Bettié et Irobo, parmi les travailleurs permanents de l'UAI (qui généralement ne sont pas issus des villages voisins), certains développent des cultures vivrières dans les quelques espaces non cultivés en canne à sucre à l'intérieur du domaine. Il s'agit en particulier de l'aménagement et de la mise en valeur des bas-fonds du domaine sucrier en riziculture<sup>93</sup>.

Le **Graphique 30** représente les niveaux de revenu total par actif des différentes catégories d'exploitations considérées dans cette étude, auxquelles nous avons ajouté deux catégories supplémentaires. Il s'agit des métayers *abusan* qui mettent en valeur une partie des cacaoyères très productives des exploitants familiaux aisés relevant du système Z-SP5. Si certains n'ont pas de terres en leur nom propre (Z-SPabus 1), d'autres en ont obtenu et ont pu établir leur propre plantation pérenne (cacao et anacarde) tout en continuant à mettre en valeur à part de fruit la plantation de cacao de leur tuteur (Z-SPabus 2).

**Graphique 30.** Revenu total par actif familial des systèmes de production



Source : A partir de Girard (2018)

Pour les exploitations ayant obtenu une part dans les groupements (principalement celles relevant des types d'exploitation Z-SP2, Z-SP3 et Z-SP5), nous avons fait l'hypothèse qu'elles disposaient d'une surface d'un hectare de canne à sucre par actif familial. Précisons que ce ratio dépend de la surface totale allouée à la canne à sucre par un groupement donné et de la façon dont sont distribuées les parts de ce groupement au sein du village<sup>94</sup>. Les résultats reportés dans le **Graphique 30** montrent que les métayers ne disposant pas de surface en propre (Z-SPabus1) obtiennent les revenus par actif familial les plus bas, mais qu'ils restent au-dessus du seuil de survie<sup>95</sup>. A cet égard, notons que le seuil de survie utilisé pour Zuénoula est inférieur à celui établi pour la région de Bettié et d'Irobo (400 000 FCFA par actif et par an). Il n'en demeure pas moins que ces revenus restent très bas. Par ailleurs, pour ces exploitants, il devient de plus en plus difficile d'accéder à des parcelles en propre pour y établir des plantations pérennes, les réserves en terres propices au cacao étant très réduites et la pression foncière sur les espaces de savane encore vastes augmentant avec l'extension des surfaces de canne à sucre en gestion contractuelle. En conséquence, la probabilité d'une

<sup>93</sup> Au moins 250 hectares du domaine de Sucrivoire sont aujourd'hui aménagés à des degrés divers pour la production de riz. Une partie de l'eau pompée dans le Bandama pour alimenter les pivots d'irrigation des parcelles de canne ruisselle vers ces espaces et permet d'alimenter des petits réservoirs qui, dans certains cas, permettent de pratiquer deux cycles de culture de riz par an, avec une maîtrise totale de l'eau. La différenciation au niveau des producteurs de riz au sein du domaine est importante. Il s'agit pour la plupart de travailleurs de Sucrivoire mais avec des niveaux de salaires très inégaux dont résultent des capacités inégales de mise en valeur.

<sup>94</sup> Dans les groupements où les parts ont été distribuées à un large nombre de foyers, les membres reçoivent une part de un ou deux hectares, mais rapportée au nombre d'actifs familiaux dans l'exploitation agricole concernée, cette surface est plus faible (de l'ordre de 0,5 ha/actif). Dans ceux où la distribution a été plus « ciblée », la surface en canne peut atteindre 1 ha/actif ou plus. Le nombre d'hectares par actif tend généralement à être plus faible pour les familles issues de lignages locaux moins prééminents sur la gestion du foncier villageois (cf point 5.2.1).

<sup>95</sup> A partir du calcul des besoins alimentaires et élémentaires et de leur coût, on obtient un seuil de survie à Zuénoula situé autour des 200 000 FCFA par actif et par an (Girard, 2018).

évolution de la situation de ces métayers sans terre vers celle, moins critique, de ceux disposant de quelques hectares en propre (Z-SPabus2), tend à diminuer.

Les agriculteurs représentés par les systèmes Z-SP1 et Z-SP2 dégagent des niveaux de revenu proches, supérieurs au seuil de survie. Ils y parviennent suivant deux stratégies distinctes. Généralement d'origine migrante, les premiers transforment rapidement la surface qui leur a été octroyée en plantations pérennes – principalement anacarde ou association d'anacarde et de cacao – ce afin de mieux sécuriser le foncier. Ce rythme accéléré de plantation est possible en diminuant les surfaces vivrières co-plantées en phase de constitution<sup>96</sup> afin de limiter la charge de main d'œuvre nécessaire. De leur côté, les agriculteurs relevant du système de production Z-SP2 combinent l'établissement plus progressif de leurs plantations avec une activité salariée<sup>97</sup> occupant presque un actif complet. Le choix de cette activité salariée – qui contraint leur capacité à étendre leur surface en plantations pérennes – répond au moins à deux circonstances. D'une part, la rémunération moyenne du travail familial obtenue dans les plantations d'anacarde est à peu près similaire à celle du travail salarié. D'autre part, étant issus principalement des lignages locaux, certains de ces agriculteurs disposent d'une sécurité foncière plus élevée et peuvent se permettre d'agrandir plus progressivement leurs plantations de manière à pouvoir réaliser des cultures vivrières sur l'ensemble de la surface plantée annuellement.

Le statut des agriculteurs relevant de Z-SP2 leur permet également de pouvoir prétendre à une part au sein des groupements de producteurs de canne à sucre – lorsqu'ils existent dans leur village – celle-ci pouvant, potentiellement, contribuer à rehausser considérablement leur revenu total par actif<sup>98</sup>. Néanmoins, la problématique de l'accès aux parts lors de la constitution d'un groupement n'est pas sans poser de questions. Si l'accès aux groupements est censé être ouvert au plus grand nombre, certaines des situations observées sur le terrain invitent à prendre ce principe avec beaucoup de prudence (cf. § 5.2.1). Le risque existe que dans certains cas la distribution des parts soient relativement plus favorable aux agriculteurs appartenant aux lignages locaux à plus forte emprise sur les réserves foncières de savane, c'est-à-dire ceux relevant de Z-SP3 et, surtout, de Z-SP5. Pour ces derniers, le revenu obtenu de leur part<sup>99</sup> permettrait d'augmenter de près de 14% un revenu agricole déjà conséquent, et ce au prix d'un investissement en travail faible et parfois nul. Ce revenu est du même ordre que celui qui pourrait être obtenu si la surface concernée était affectée à l'anacarde, mais ne requiert pas d'investissement en travail par l'exploitant, et permet une immobilisation du foncier moins contraignante que si la parcelle était exploitée en cultures pérennes<sup>100</sup>. Tous ces éléments expliquent pourquoi cette catégorie d'exploitant peut être particulièrement intéressée à ce que la contractualisation se développe davantage.

Les agriculteurs d'origine migrante sont pour leur part privés d'emblée de la possibilité d'adhérer aux groupements. C'est le cas des métayers *abusan* et de la majeure partie des agriculteurs relevant des systèmes Z-SP1 et Z-SP4. Notons que ce sont ces catégories d'agriculteurs qui souffrent le plus d'un accès limité au foncier. Les surfaces qu'ils mettent en valeur ne permettent de dégager que de maigres revenus, à l'exception de ceux qui ont obtenu des terres aux sols propices à la culture de cacao (Z-SP4). Malgré la mise en œuvre de cultures intensives en travail, ces exploitations ne peuvent employer convenablement toute la main d'œuvre familiale qui reste ainsi sous-employée une partie de l'année<sup>101</sup>. L'accès à des terres de savane pour y établir des plantations d'anacarde ou y pratiquer des cultures vivrières favoriserait l'emploi – ou l'auto-emploi – de ces agriculteurs et permettrait d'augmenter leur revenu de manière non-négligeable<sup>102</sup>. Mais la

---

<sup>96</sup> De fait, les plantations établies par ces agriculteurs sont toujours associées à des cultures vivrières en phase de démarrage, mais une partie de ces surfaces vivrières sont cultivées par d'autres agriculteurs, ceux notamment qui ne disposent plus de surface non-plantée (dont ceux relevant de Z-SP1 et Z-SP4 lorsque leurs plantations sont en phase de croisière).

<sup>97</sup> Notons que de nombreux exploitants s'engagent dans une activité salariée lorsqu'ils décident d'établir leurs premières plantations. Le revenu obtenu leur permet de subvenir à leurs besoins le temps que les plantations entrent en production. Dans le cas du Z-SP2, nous considérons une activité salariée qui se prolonge au-delà de cette étape d'installation.

<sup>98</sup> Nous avons déjà signalé la rémunération moyenne que chaque adhérent d'un groupement obtient, tout en pointant sa forte variabilité (cf. § 5.2.2).

<sup>99</sup> Pour les exploitations représentées sur le Graphique 30 dont le revenu est complété par celui obtenu de parts dans un groupement de producteurs de canne, nous avons considéré autant de parts (d'une surface d'un hectare) que d'actifs familiaux. Ce ratio parts/actifs sera probablement plus faible pour les familles issues de lignages locaux moins prééminents sur la gestion du foncier villageois.

<sup>100</sup> Par rapport à la canne à sucre, les cultures pérennes supposent une immobilisation du foncier sur une plus longue durée. A cela il faut ajouter que ces exploitants sont limités par le nombre d'actifs familiaux et ont généralement recours au *planté-partagé* pour installer leurs plantations de cultures pérennes ce qui, à terme, diminue leur emprise sur le foncier.

<sup>101</sup> A partir des données fournies par Girard (2018), on observe que dans les exploitations non limitées par le foncier (Z-SP5) chaque actif familial travaille environ 225 jours par an, alors que dans celles ne disposant pas de réserve foncière ce chiffre tombe à 203 (Z-SP4) ou à 167 (Z-SP1).

<sup>102</sup> Elle poserait toutefois dans certains cas des problèmes de concurrence pour l'espace avec les élevages, qu'il serait nécessaire d'anticiper.

mise en place de nouveaux blocs de plantation de canne dont ils sont exclus écarte dans certains cas cette possibilité. Ainsi, ce sont donc les plus précarisés parmi les agriculteurs de Zuénoula qui actuellement bénéficieraient le moins des retombées du développement de la contractualisation de la production de canne à sucre et qui pourraient souffrir le plus du stress foncier que le celui-ci intensifierait. L'aménagement des parcelles de canne s'accompagne d'ailleurs déjà, bien que rarement, de l'éviction d'agriculteurs arrivés récemment, donnant parfois lieu à une indemnisation. L'éviction d'éleveurs dont la présence était jusqu'ici tolérée est, elle, presque systématique.

Dans un contexte toujours caractérisé par l'arrivée continue de migrants, ces effets induits sur l'emploi et la pression foncière ne peuvent être pris à la légère. En ce sens, si les surfaces concernées par les groupements de producteurs de canne à sucre ont augmenté rapidement au cours des dernières années, il est difficile d'anticiper une évolution sur le moyen terme et, par conséquent, les effets qui s'en suivraient sur la création de richesse et l'emploi. D'après les entretiens réalisés sur le terrain, de très nombreuses demandes de constitution de nouveaux groupements ont été réalisées récemment en provenance de différents villages proches du domaine. S'il n'a pas été possible d'identifier précisément les initiateurs de ces demandes à l'échelle des villages, il est probable qu'elles aient été portées en premier lieu par des agriculteurs issus des lignages à plus forte emprise sur le foncier villageois (cf. § 5.2.1), sans que cela présage des catégories d'exploitants susceptibles de faire partie des bénéficiaires de ces groupements si la demande devait prospérer.

Par ailleurs, l'UAI n'aurait pas été en mesure de répondre favorablement à toutes ces demandes d'installation de groupements et semblerait donner la priorité à celles portant sur des surfaces plus importantes. Mais dans le même temps, des propositions de contractualisation effectuées initialement par Sucrivoire auraient été rejetées dans certains villages, notamment dans ceux où les réserves foncières seraient relativement plus exigües. Par ailleurs, la promotion faite par Sucrivoire de nouvelles modalités de contractualisation à travers notamment la formule du *un tiers, deux tiers* est porteuse d'interrogations. Cette modalité mixte entre contractualisation et location de terres serait-elle symptomatique des difficultés éprouvées par Sucrivoire pour atteindre ses objectifs de volume à partir de la seule « canne villageoise » ? En ce sens, l'augmentation des surfaces conduites en régie serait-elle la solution de l'UAI pour s'affranchir de ces contraintes ? Si c'était le cas, il deviendrait nécessaire de rester vigilant sur les effets probables d'une telle augmentation sur la pression foncière, le développement de rentes, et l'érosion du revenu d'un nombre non négligeable d'agriculteurs de la région.





## 6 Principaux enseignements de l'étude et conclusions

L'objectif de cette étude était de comprendre la place relative occupée par différentes formes d'agriculture - familiale, entrepreneuriale, capitaliste - dans les dynamiques agraires de régions de Côte d'Ivoire marquées par la présence d'unités agro-industrielles combinant production agricole et transformation agricole. A partir d'une analyse réalisée à l'échelle de trois petites régions concernées par trois grandes productions agro-industrielles - l'hévéa à Bettié, le palmier à huile à Irobo et la canne à sucre à Zuénoula - il s'agissait donc de situer les trajectoires des différents types d'exploitants agricoles pratiquant ces cultures, d'explicitier leurs liens avec les unités agro-industrielles et les autres types d'exploitations, et de réaliser une analyse comparée de leurs pratiques et de leurs performances économiques en mobilisant notamment deux grands indicateurs, la valeur ajoutée et le revenu rémunérant les différents agents (agriculteurs, propriétaires fonciers, détenteurs de capitaux, etc.) participant à la création de cette valeur ajoutée. L'intérêt de cette étude était d'alimenter la réflexion sur les formes d'agriculture qui seraient les plus à même de contribuer à un développement économique et durable dans les pays d'Afrique Subsaharienne.

L'analyse du fonctionnement et des résultats des unités agro-industrielles permet de réaliser un premier constat. Dans chacune des trois régions, l'augmentation substantielle des volumes de fond de tasse, de régimes de palmier et de canne usinés, est devenue un enjeu crucial pour les gestionnaires de ces UAI. En effet, afin de gagner en compétitivité une fois privatisées au cours de la période des ajustements structurels, d'importants investissements ont été réalisés visant à augmenter la capacité de transformation de ces unités, parfois bien au-delà de la matière première disponible localement. Il en a résulté des usines qui ne fonctionnent toujours pas à pleine capacité aujourd'hui, ce qui explique que les sociétés gestionnaires de ces UAI cherchent encore à accroître la production des plantations qu'elles gèrent directement. Ceci passe, d'une part, par l'augmentation des rendements en pratiquant, entre autres, le renouvellement des plantations (à Irobo et à Bettié), des apports d'engrais minéraux plus conséquents (à Irobo notamment), des restitutions de matière organique (apport de mélasse à Zuénoula), des contrôles phytosanitaires parfois coûteux (pulvérisations par avion à Irobo) ou des investissements dans des équipements d'irrigation plus performants (à Zuénoula). Cette quête de l'augmentation des rendements et des volumes transformés engendre donc des coûts de production très élevés qui souvent s'accompagnent d'une faible efficacité du point de vue de la création de valeur ajoutée sur les parcelles (*infra*). Il s'agit, d'autre part, d'augmenter les surfaces cultivées. Néanmoins, sur ce point précis, les UAI se heurtent à la finitude de leurs domaines fonciers, déjà largement occupés par des plantations. Et si les prétentions d'extension de ces domaines ne sont pas à négliger (voir plus bas), il s'avère que les UAI restent fortement dépendantes des bassins d'approvisionnement régionaux qu'elles ont contribué à créer (Bettié et Irobo) ou qu'elles cherchent à développer davantage (Zuénoula).

Les développements de ces bassins à Bettié et à Irobo présentent de nombreuses similitudes. Ils remontent principalement à la mise en œuvre, dans les années 1980, du deuxième Plan Hévéa et du deuxième Plan Palmier respectivement. Ceux-ci se sont accompagnés d'un appui conséquent - crédit, accompagnement technique - à certains agriculteurs installés dans les environs des UAI pour qu'ils établissent des plantations tout en suivant des cahiers des charges stricts. La sélection des agriculteurs bénéficiant de ces programmes a répondu à des critères qui ont exclu d'emblée une bonne partie des paysans locaux, notamment ceux éloignés des routes et ne disposant que d'un accès précaire au foncier. L'interdiction de pratiquer des cultures intercalaires vivrières au démarrage des plantations - qui ne rentrent en production qu'au bout de 3 ans pour le palmier et de 5 à 6 ans pour l'hévéa - a également laissé de côté de nombreux agriculteurs pour qui la pratique de ces cultures vivrières est essentielle. La sélection opérée à cette époque n'a fait qu'accélérer les processus de différenciation déjà en cours depuis les années 1950-60 avec le développement cacaoyer et caféier. Ainsi les agriculteurs les mieux placés pour profiter des « cycles » palmier et hévéa étaient principalement ceux qui, étant issus des groupes lignagers dominants sur le plan foncier, disposaient à la fois de la force de travail (immigrée) et de surfaces conséquentes en cacao et café (ainsi que des appuis publics), pour investir dans des nouvelles plantations de palmier/hévéa. En parallèle, des investisseurs d'origine urbaine ont également développé des plantations au rythme, notamment, des déclassements de milliers d'hectares de massifs forestiers protégés. Disposant d'un capital suffisant pour mettre en valeur rapidement de vastes surfaces, ces investisseurs ont donc remporté cette course inégale sur le foncier déclassé, au détriment de nombreux agriculteurs locaux, premiers à souffrir de la pression foncière croissante. Cette concentration foncière est particulièrement marquée à Irobo, plus proche d'Abidjan, où se sont développés de grands domaines capitalistes de plusieurs centaines d'hectares.

Aussi bien à Bettié qu'à Irobo, les prix relativement favorables aux producteurs (surtout pour l'hévéa au début des années 2000), la réduction des coûts associés à l'établissement des plantations (diminution du prix du matériel végétal et de l'outillage) et la fin des restrictions imposées par l'agro-industrie aux cultures vivrières intercalaires, ont déterminé une plus grande accessibilité de l'ensemble des paysanneries locales aux revenus issus de la culture de palmier à huile et d'hévéa. Néanmoins, s'il est évident que l'adoption de ces cultures a permis à de nombreuses exploitations de petite taille d'augmenter substantiellement leur revenu par unité de surface, les rythmes d'accumulation et d'extension des surfaces plantées ont été bien plus modérées que ceux des plus grands planteurs, mieux dotés en capitaux, moins limités au niveau foncier et ayant pu profiter plus largement des prix très élevés au début des cycles palmier et hévéa. Si bien que, à l'échelle du pays, aussi bien pour le palmier que pour l'hévéa, la part des volumes transformés livrés par des producteurs hors UAI dépassait largement celle produite dans les plantations industrielles dès la fin des années 1990. Notons néanmoins que, dans la région d'Irobo, les surfaces en palmier à huile hors plantation industrielle ont, depuis, beaucoup régressé au profit de la culture d'hévéa. Si la part des volumes de régimes usinés provenant des plantations industrielles de Palm-CI n'était plus que de 30% en 2000, ils sont redevenus majoritaires à partir des années 2010 (70%). L'évolution des prix relatifs hévéa / régime de palme a été déterminante dans ce basculement que l'UAI essaye de compenser en améliorant les rendements dans son domaine et en s'approvisionnant parfois sur de plus longues distances.

À Zuénoula, le développement du bassin d'approvisionnement de l'UAI a été beaucoup plus modeste et a reposé sur des modalités de contractualisation très différentes de celles de Bettié et Irobo. Aujourd'hui, ce sont toujours les plantations industrielles du domaine sucrier qui représentent l'essentiel (90%) des volumes transformés. Néanmoins, depuis le début des années 2010, on assiste à une augmentation importante des surfaces cultivées en canne à sucre à l'extérieur du domaine suite aux premières initiatives de contractualisation de la fin des années 1990. Dans un contexte de restructuration de l'entreprise récemment privatisée, des sociétés de parts accessibles aux seuls employés permanents du complexe ont été constituées autour de blocs de plantation conduits pour le compte des actionnaires, avec une bonne partie des opérations réalisées par l'UAI au titre de prestations de services. Ces sociétés ont initialement concerné des surfaces situées à l'intérieur du domaine de l'UAI, et débordé plus tard (mais toujours sur des surfaces limitées) sur les finages villageois limitrophes, après négociation avec les chefs des lignages prééminents sur la gestion du foncier. Parallèlement, une première structure de nature coopérative est établie à la même époque. Des travailleurs du complexe sucrier mais également des villages voisins sont devenus membres de cette structure et ont obtenu chacun une part dans la coopérative équivalant à un hectare au sein de différents blocs de plantation. L'adhésion est gratuite et les membres doivent assurer une partie des travaux, notamment les sarclages. L'UAI réalise à titre de prestataire la coupe et les travaux de retournement du sol des parcelles.

Ce démarrage timide à la fin des années 1990 sera interrompu par les années de crise politico-militaire (2002-2011). Mais dès les premières années de la décennie 2010, le modèle « coopératif » reposant sur la gestion collective de blocs de plantations à l'échelle de groupements de « villageois » (chacun détenant une part et fournissant une partie du travail pour la conduite de la culture), a été relancé, notamment dans le cadre du Programme Sucre financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'UAI. Si le caractère très récent de cette relance invite à être prudent quant à l'impact que l'on peut en faire, il apparaît cependant que malgré le semblant « coopératif », ces développements pourraient avoir potentiellement des effets différenciateurs non-négligeables et s'accompagner, à terme, d'une augmentation importante de la pression foncière. En effet, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de différenciation socioéconomique préexistante, et renvoient à des processus similaires à ceux relevés à Bettié et à Irobo (notamment le développement de la caféiculture dans les années 1960-70). Ainsi – et c'est déjà le cas dans certains groupements – on ne peut exclure un risque de concentration d'une proportion importante de parts de groupements dans les mains des groupes sociaux à plus forte emprise foncière. Cette évolution va de pair avec une autre, également d'ores et déjà observée, de diminution – voire d'abandon – de la contribution en travail des membres au moment des sarclages (réalisés alors par des journaliers). Le revenu obtenu de ces arrangements contractuels tend donc à évoluer vers une forme de rente foncière. Rappelons ici que certains groupes sociaux sont d'emblée exclus de ces groupements, en particulier les agriculteurs d'origine migrante.

C'est au regard de ces évolutions des relations entre les UAI et les exploitations agricoles environnantes ainsi que des effets différenciateurs du développement de ces bassins d'approvisionnement, qu'il faut situer les performances des différents types d'unités de production identifiées dans chacune des régions. A cet aune, nous revenons ici sur un certain nombre de résultats parmi les plus significatifs de cette étude :

- En premier lieu, dans les trois régions étudiées, la valeur ajoutée (brute et nette) dégagée par unité de surface en hévéa, palmier à huile ou canne à sucre dans les plantations industrielles des

UAI est loin d'être toujours supérieure à celle obtenue dans les autres types d'exploitations agricoles (**Graphiques 6, 15 et 25**). En effet, si ces plantations enregistrent des rendements très élevés, cela se fait au prix de consommations intermédiaires parfois excessives et de l'utilisation d'équipements coûteux. La raison de cette irrationalité apparente réside dans la logique industrielle de ces groupes, qui font primer la fourniture de leur outil de transformation industrielle sur la recherche de l'optimum économique dans les parcelles agricoles. Le cas du système de culture de canne en irrigué à Zuénoula constitue un exemple particulièrement révélateur (**Graphique 22**). A cela il faut ajouter que la valeur ajoutée créée est pénalisée par des frais généraux considérables à l'échelle de l'UAI, conséquence directe des dimensions de ce type de structure de production et des coûts que cette taille induit. La taille de ces exploitations et la lourde gestion qui en résulte peuvent également avoir pour conséquence des difficultés à mettre en valeur l'intégralité des surfaces en plantation. C'est le cas notamment à Bettié où une partie très importante des hévéas n'est pas exploitée du fait de l'incapacité de l'UAI à mobiliser le nombre de saigneurs nécessaires. Ceci diminue fortement la valeur ajoutée lorsqu'elle est rapportée à la surface plantée du domaine de l'UAI.

- En ce qui concerne les producteurs livrant leurs productions à ces UAI, on constate, à Bettié pour l'hévéa et à Irobo pour le palmier à huile, l'absence d'écarts importants au niveau de la productivité de la terre (valeur ajoutée par unité de surface) et de la productivité journalière du travail à l'échelle des parcelles, malgré les spécificités des systèmes de culture mis en œuvre par les uns et par les autres<sup>103</sup>. A Bettié, malgré des modes de conduite des parcelles d'hévéa assez variables, les écarts au niveau des rendements et des consommations intermédiaires sont relativement négligeables (**Graphique 2**). A Irobo, les agriculteurs familiaux parviennent, malgré des rendements plus faibles, à dégager une richesse par hectare équivalente à celle des grands planteurs, leurs consommations intermédiaires en élaéculture étant pratiquement nulles (**Graphique 13**). Notons néanmoins que les plus grandes exploitations à Irobo (hors UAI) ne correspondent pas à des plantations de palmier à huile mais d'hévéa. Dans ces dernières, on constate, comme à l'UAI de Bettié qu'une bonne partie des surfaces (notamment celles dont les arbres sont vieillissants) ne sont pas saignées. Si les raisons de ce manque de mise en valeur relèvent plus d'un comportement attentiste vis-à-vis des prix faibles actuels que de problèmes de gestion comme c'était le cas à Bettié, les conséquences sont les mêmes au niveau de la valeur ajoutée à l'hectare qui est donc *in fine* plus faible que sur les parcelles conduites par des agriculteurs familiaux ou sur les plantations patronales ou capitalistes de taille modérée.
- L'analyse des performances économiques associées aux différentes cultures pratiquées à Irobo et à Zuénoula montre que les cultures de palmier et de canne à sucre ne sont pas les plus compétitives. En effet, l'hévéa est à Irobo, tout comme à Bettié, la culture qui, de loin, permet de dégager le plus de richesse par unité de surface (**Graphiques 2 et 15**). Cependant, les autres modes de mise en valeur n'ont pas totalement disparu au profit de l'hévéaculture. Ainsi en est-il tout particulièrement de la culture de cacao qui est associée, dans les deux régions, à des niveaux de productivité du travail plus élevés qu'en hévéaculture (**Graphiques 3 et 16**). A ce titre, le cacao présente un avantage pour ceux qui, tout en disposant de terres et de moyens, ont du mal à mobiliser la force de travail importante (et relativement plus qualifiée) nécessaire à l'entretien et à l'exploitation des hévéas. Par ailleurs, nous avons vu qu'à Zuénoula, l'anacarde, autre forme de mise en valeur des surfaces de savane également immobilisées pour le développement des blocs de plantation en canne à sucre, permet de dégager une richesse par hectare supérieure ou égale à ces dernières (**Graphique 28**). Enfin, dans les trois régions, la réalisation de cultures vivrières permet, au prix d'un travail considérable, de dégager annuellement des valeurs ajoutées par hectare bien supérieures à celles obtenues des productions livrées aux UAI. Néanmoins, cette comparaison doit tenir compte de l'intégration quasi systématique des cultures vivrières aux systèmes de cultures pérennes – les premières étant pratiquées au démarrage des plantations de cacao, palmier, hévéa ou anacarde.

Rappelons, comme nous le faisons dès l'introduction, que les résultats précédents nécessitent d'être appréciés au regard de l'évolution des prix relatifs des différentes productions considérées, elle-même déterminée par les dynamiques des marchés internationaux (**Graphique 1**). Ainsi, dans les zones productrices d'hévéa, des variations des prix relatifs favorables au cacao telles que celles qui ont déjà pu avoir lieu par le

<sup>103</sup> A Zuénoula, tous les blocs de plantation gérés par les groupements de producteurs sont conduits de la même manière, sous le contrôle de Sucrivoire. Il en résulte des résultats comparables d'un groupement à un autre.

passé seraient susceptibles d'inverser les résultats de valeur ajoutée par unité de surface ou journée de travail au profit du cacao. C'est d'ailleurs l'éventualité de ces variations de prix qui incite de nombreux exploitants agricoles à ne pas trop se spécialiser dans une production ou une autre, ce qui rappelle la nécessité de lire les performances associées aux différentes cultures mentionnées en les situant dans les conditions concrètes de leur réalisation. Dans cette même veine, il est particulièrement important de prendre en compte la façon dont les cultures destinées à l'UAI sont mises en œuvre à l'échelle des exploitations, le plus souvent en combinaison avec d'autres cultures, et en fonction de contraintes diverses – les prix relatifs, mais également l'accès au foncier, aux financements, à la force de travail – qui pèsent de manière inégale sur les différentes catégories de producteurs et qui résultent de l'histoire récente des rapports sociaux. À ce titre, cette étude a permis, à la fois, de comprendre les degrés de spécialisation ou de diversification des différents types d'exploitations, et de caractériser les processus cumulatifs d'accroissement des inégalités entre celles-ci, tout sauf indépendants de l'introduction des cultures destinées aux UAI :

- Malgré les revenus considérables de l'hévéaculture, on constate que la plupart des producteurs de Bettié et d'Irobo – familiaux, patronaux ou capitalistes – évitent de pousser à l'extrême la spécialisation de leurs systèmes de production. Ainsi en est-il des producteurs familiaux qui tout en pratiquant l'hévéaculture, conservent des surfaces non-négligeables en cacao. Pour ces agriculteurs, la culture de cacao, en plus de générer une productivité du travail plus importante que l'hévéaculture, présente l'avantage d'être compatible avec la réalisation de cultures vivrières. En effet, dans un contexte où l'épuisement des réserves foncières à la faveur de l'extension des cultures pérennes réduit de plus en plus les espaces disponibles pour le vivrier, les agriculteurs se tournent progressivement vers les bas-fonds, mais également vers la mise en œuvre d'associations culturales combinant le cacao avec des cultures vivrières – ignames, plantains, manioc, condiments, etc. – pendant toute la durée de vie des plantations.

Par ailleurs, pour de nombreux producteurs patronaux (voire capitalistes) d'Irobo, la combinaison de parcelles d'hévéa et de parcelles de palmier à huile présente également des avantages. La persistance du palmier dans ces exploitations, outre qu'elle permet de se prémunir face à une éventuelle évolution défavorable du prix du caoutchouc, s'explique aussi par le fait que, d'une part, la culture de palmier permet de valoriser des sols qui sont moins favorables à l'hévéaculture et que, d'autre part, elle nécessite une force de travail moins abondante et relativement moins qualifiée que cette dernière. Paradoxalement, à Irobo ce sont justement les exploitations les plus vastes et les plus spécialisées en hévéa qui dégagent les niveaux de valeur ajoutée et de revenu par hectare les plus faibles, conséquence d'un faible entretien voire de l'absence de saignée sur une proportion considérable de la surface plantée en hévéa. Il s'agit de grands investisseurs, qui dans le contexte actuel de faible prix du caoutchouc, choisissent de ne pas récolter une partie non-négligeable de leur domaine ou attendent des signaux de marchés plus favorables pour investir dans le renouvellement de ces plantations et entreprendre la phase coûteuse d'abattage des hévéas.

- Dans les trois régions, on assiste à des **processus d'accroissement des inégalités** associés aux capacités différenciées à pratiquer les cultures qui, à chaque moment de l'histoire récente, ont permis de dégager les meilleurs niveaux de revenu. Les dynamiques observées à Irobo illustrent cette situation de manière particulièrement manifeste. En effet, si l'hévéaculture est aujourd'hui (tout comme à Bettié) à la portée d'un plus grand nombre d'agriculteurs qu'auparavant, les différences en termes de rythme d'accumulation du foncier et du capital se sont accrues au fil des décennies. Ainsi, les exploitants qui disposaient d'un accès favorable aux terres des finages villageois ou qui ont pu bénéficier des attributions foncières réalisées lors des déclassements forestiers ou encore des soutiens sélectifs des programmes de promotion de la culture de cacao ou du palmier à huile, sont également ceux qui ont pu ensuite profiter au mieux et de manière plus précoce du développement de l'hévéaculture. En particulier, les plantations de palmiers à huile qu'ils avaient établies dès les années 1980-1990, leur ont permis, au travers de la monétisation de leur valeur résiduelle (production de vin et de eau-de-vie de palme), de constituer une bonne partie du capital nécessaire à leur transformation rapide en hévéa lorsque les prix du caoutchouc commençaient à grimper au début des années 2000.

Enfin, si la différenciation socioéconomique induite par le développement récent de la canne à sucre hors UAI est encore peu marquée à Zuénoula, ce sont aussi les exploitants agricoles les plus aisés qui pourraient davantage profiter de l'augmentation des surfaces concernées par la contractualisation. Ainsi, le revenu que ces exploitants seraient susceptibles d'obtenir de leurs parts au sein des groupements de producteurs de canne à sucre en échange de la cession temporaire des droits sur les vastes réserves foncières qu'ils détiennent et administrent, peut représenter une opportunité plus intéressante que celle de poursuivre sur ces mêmes espaces l'extension des cultures pérennes – cacao et surtout anacarde. En effet, d'une part ce revenu

peut-être obtenu sans aucun investissement en travail, et d'autre part, les cultures pérennes s'accompagnent d'une cession plus longue et moins réversible des droits sur le foncier concerné (notamment dans le cas des arrangements en *planté-partagé*). Le revers de la médaille de l'extension des schémas de contractualisation proposés par l'UAI est la fragilisation de nombreux exploitants limités dans leur accès au foncier – du fait notamment de leur statut de migrants – et qui voient diminuer les possibilités d'accéder à des surfaces supplémentaires qui leur permettraient d'accroître durablement leurs maigres revenus (en y cultivant des cultures vivrières ou de l'anacarde).

Les situations observées dans les trois régions invitent à prêter une attention particulière aux agriculteurs exclus des schémas de contractualisation et notamment à leurs niveaux de revenus. Les planteurs « villageois » ciblés par les différentes UAI sont loin d'être représentatifs de la composition hétérogène des paysanneries locales. En effet, aux côtés de ceux qui parviennent – avec plus ou moins de difficultés – à développer les cultures destinées aux UAI, on retrouve de nombreux agriculteurs exclus des développements contractuels – très souvent du fait de leur statut de migrants – et dont les revenus se rapprochent parfois du seuil de survie (**Graphiques 12, 20 et 30**). Il s'agit en particulier de ceux qui combinent leur travail comme journaliers ou comme métayers *abusan* à la mise en valeur de très petites surfaces. Si au prix d'un investissement en travail conséquent dans les cultures vivrières (et parfois en cultures pérennes), ils parviennent à dégager des revenus par unité de surface non négligeables, leur capacité d'accumulation est considérablement limitée par leur manque de moyens mais, surtout, par cet accès au foncier très précaire.

La situation de pression et de concentration foncière grandissante dans les trois régions appelle à rester attentif quant au devenir de ces agriculteurs aux plus faibles revenus agricoles. A ce titre, l'immobilisation d'énormes surfaces pour une mise en valeur très peu productive et peu pourvoyeuse d'emplois pratiquée par certains grands investisseurs à Irobo, invite à réfléchir à d'autres modes d'accès et de mise en valeur de ces terres qui permettraient la progression du revenu des agriculteurs les plus pauvres. Enfin, si à Bettié et surtout à Zuénoula, la pression et la concentration foncière sont un peu moins marquées qu'à Irobo, les prétentions d'extension en surface des plantations industrielles des UAI invitent à réfléchir attentivement aux possibles conséquences négatives. En effet, l'accroissement des surfaces conduites en régie peuvent accentuer les différenciations agraires au détriment des groupes les plus vulnérables. A Bettié comme à Zuénoula, le développement de ces formes d'agriculture contractuelle, pourrait s'accompagner de nouvelles rentes foncières au profit des individus ou groupes (lignages) qui détiennent actuellement la maîtrise du foncier. Ces évolutions risqueraient de fragiliser encore davantage le statut foncier précaire d'une grande partie des exploitations familiales dans ces régions, voire de provoquer des évictions. Ces perspectives invitent à repenser les relations entre exploitations familiales villageoise et unités agro-industrielles. La présence de ces dernières se justifie par les économies d'échelle qu'elles réalisent dans leurs activités de transformation des produits agricoles industriels que sont le caoutchouc, les régimes de palme et la canne à sucre, ainsi que par le rôle essentiel qu'elle jouent dans la commercialisation et l'organisation des filières. L'enjeu est donc de trouver un juste équilibre dans leurs relations avec les différentes catégories de producteurs familiaux qui les entourent et dont elles dépendent fortement pour leurs approvisionnements, et qui ont prouvé qu'ils sont au moins aussi performants pour mettre en valeur le foncier que les plantations industrielles, sans avoir à en passer par l'agriculture en régie. Le développement des régions agricoles de Côte d'Ivoire a tout à gagner à s'appuyer sur la force de l'agriculture familiale et son efficacité pour créer de la richesse et des emplois.



## Bibliographie

- AIPH. (2006). Le palmier à huile. Manuel du planteur du palmier à huile. Abidjan.
- Amin, S. (1972). Underdevelopment and Dependence in Black Africa. Origins and Contemporary Forms. *The Journal of Modern African Studies*, 10(4): 503-524.
- APROMAC. (1991, Octobre). Les Hévéas.
- Aubertin, C. (1983). Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste. Paris: ORSTOM.
- Avenard, J., Eldin, M., Girard, G., Sircoulon, J., Touchebeuf, P., Guillaumet, J., et al. (1971). Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Paris: ORSTOM.
- Baha Bi, Y. (2009). Main d'oeuvre étrangère et confirmation de l'extraversion de l'économie nationale: l'exemple des complexes sucriers ivoiriens. *Annales de l'Université Marien Ngouabi*, 1(10), 50-60.
- Banque Mondiale. (1978). Evaluation du deuxième projet d'hévéaculture de Grand-Béréby. Washington DC.
- Banque Mondiale. (1986). Cinquième projet hévéa. Ministère de l'agriculture et des eaux et forêts, Caisse centrale de coopération économique, Commonwealth development corporation, Washington DC.
- Benveniste, C. (1974). La boucle du cacao, Côte d'Ivoire. Etude des circuits de transport. Paris: ORSTOM.
- Bernstein, H. (2009). Agrarian questions from transition to globalisation. Dans H. A.-L. (eds), *Peasants and globalisation* (pp. 239-261). London: Routledge.
- Bouet, C. (1977). Bettié et Akiékrou: étude comparée de deux terroirs en zone forestière ivoirienne. Paris: ORSTOM.
- Brindoumi, A. (2015). Les facteurs du développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012. 11(17).
- Chaléard, J. (1996). Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire. Paris: Karthala.
- Chauveau, J. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat. *Politique africaine*(78), 2: 94-125.
- Chauveau, J., & Bobo, S. (2005). Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière. *Outre-Terre*, 2(11), pp. 247-264.
- Chauveau, J., & Dozon, J. (1985). Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. *Cahiers ORSTOM*, 21 (1): 63-80.
- Chauveau, J., & Léonard, E. (1996). Côte d'Ivoire's pioneer fronts: historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation. Dans C.-S. W. (eds), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800* (pp. 176-194). London: Palgrave Macmillan.
- Chauveau, J.-P., & Richards, P. (2008). Les racines agraires des insurrections ouest-africaines. Une comparaison Côte d'Ivoire - Sierra Leone. *Politique africaine*, 3(111), 3: 131-167.
- Chevalier, A. (1931). Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. *Revue de Botanique Appliquée*, 116: 231-229.
- Cheyns, E., Akindes, F., & Akadie, F. (2000). La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire 3 ans après la privatisation : état des lieux d'un procès de recomposition institutionnelle. *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, 7(2): 166-71.
- Cheyns, E., Colin, J., & Ruf, F. (2012). Relations entre agro-industries et dynamique d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural: Agriculture contractuelle et industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Montpellier et Rome: CIRAD et FAO.
- Clarence-Smith, W. (2012). Grands et petits planteurs de caoutchouc en Afrique (1934-1973). *Economie Rurale*(330-331), 330-331: 88-102.
- CNRA. (2009). Bien cultiver le cacaoyer en Côte d'Ivoire. Abidjan: CNRA.
- Cochet, H. (2011). L'agriculture comparée. Paris: Quae.
- Cochet, H. (2015). Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures. *Revue Tiers-Monde*, 221: 9-25.



- Cochet, H., Devienne, S., & Dufumier, M. (2007). L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? *Economie Rurale*, 297-298: 99-112.
- Colin, J. (1990). La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire. Paris: ORSTOM, A travers champs.
- Colin, J.-P., & Ruf, F. (2011). Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire. *Revue Tiers Monde*, 3(207), 3: 169-187.
- Compagnon, P. (1986). Le caoutchouc naturel. G.-P. Maisonneuve & Larose.
- Contamin, B., & Memel-Fotê, H. (1997). Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions. Paris: Karthala-ORSTOM.
- Conte, B. (2004). Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit. Bordeaux: Centre d'économie du développement (CED), IFREDE-GRES, Université Bordeaux IV, Document de Travail.
- De Janvry, A. (1975). The political economy of rural development in Latin America: an interpretation. *American Journal of Agricultural Economics*, 57(3): 490-499.
- Delafosse, M. (1900). *Essai de Manuel de la langue agni*. Paris: André.
- Delarue, J., & Cochet, H. (2011). Proposition méthodologique pour l'évaluation des projets de développement agricole. *L'évaluation systémique d'impact. Economie rurale*, 323: 36-54.
- Direction des Mines et de la Géologie. (1995). Carte Géologique de la Côte d'Ivoire 1:200000. Feuille Abengourou. Abidjan.
- Dozon, J.-P. (1989). L'invention de la Côte d'Ivoire. *Le genre humain*(20), pp. 135-162.
- Ducroquet, H., & Bah, I. (2010). Elaboration d'un avant-projet de loi sur les interprofessions agricoles. Rapport final. SOFRECO.
- Ducroquet, H., Tillie, P., Louhichi, K., & Gómez-Y-Paloma, S. (2017). L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe. Etat des lieux des filières de productions végétales et animales et revue des politiques agricoles. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Dufumier, M., & Bergeret, P. (2002). Analyser la diversité des exploitations agricoles. Dans CIRAD-GRET, *Memento de l'agronome*. Paris: Ministère des Affaires Etrangères.
- Dupire, M., Boutillier, J., & Deschamps, H. (1958). Le pays Adjoukrou et sa palmeraie (Basse-Côte d'Ivoire): étude socio-économique. Paris: ORSTOM.
- Ferraton, N., Cochet, H., & Bainville, S. (2002). Initiation à une démarche de dialogue. Etude des systèmes de production dans deux villages de l'ancienne boucle du cacao (Côte d'Ivoire). Dossier pédagogique. Paris: GRET.
- FIRCA. (s.d.). Guide du conseiller agricole hévéa. Tome 1. Tome 2. Tome 3.
- Girard, C. (2018). Diagnostic Agraire de la région de Zuénoula. Paris: Mémoire AgroParisTech.
- GRET, C. M. (2002). *Mémento de l'Agronome*. Paris: Editions du Gret et éditions du CIRAD.
- International Bank for Reconstruction and Development. (1974). Appraisal of Third Oil Palm Project Ivory Coast. Washington DC: Document of the International Bank for Reconstruction and Development.
- IRCA, Comité Technique. (1981). La direction des plantations villageoises en bref. Abidjan: IRCA.
- Jannot, C. (2010). Emplois, économie, environnement : le développement de la filière palmier à huile en Côte-d'Ivoire. *Oléagineux Corps gras Lipides*, 17 (6) : 393-399.
- Kautsky, K. (1970 (1900)). La question agraire. Etude sur les tendances de l'agriculture moderne. Paris: Maspero.
- Koné, M., & Chauveau, J.-P. (1998). Décentralisation de la gestion foncière et "petits reçus" : pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le centre-ouest ivoirien. *Bulletin de l'A.P.A.D.*(16).
- Kouassi, P. (2010). Stratégies comparées de l'exploitation des plans d'eau lagunaire de Côte d'Ivoire. *Les Cahiers d'Outre Mer*, 251: 347-363.

- Léonard, E. (1997). Transformations et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte d'Ivoire: après la forêt, quelle agriculture? In C. Blanc-Pamard, & J. Boutrais, Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud (pp. 63-88). Paris: ORSTOM Colloques et Séminaires.
- Maynard, J., & De la Souchère, P. (1963). Etude pédologique du sud-est de la Côte d'Ivoire. Abidjan: ORSTOM.
- Meillassoux, C. (1999 (1964)). Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire: de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Paris: Editions de l'EHESS.
- MINADER. (2013). Etude de faisabilité du troisième plan palmier. Rapport final. Abidjan: MINADER.
- Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts. (1986). Cinquième projet hévéa. Pièce n°1. Banque Mondiale, Caisse Centrale de Coopération Economique, Commonwealth Development Corporation. Abidjan: Direction et contrôle des grands travaux.
- Ministère del l'Agriculture des Eaux et des Forêts. (1986). Cinquième projet hévéa. Pièce n°4- SAPH-CPDH Bettié. Banque Mondiale, Caisse Centrale de Coopération Economique, Commonwealth Development Corporation. Abidjan: Direction et contrôle des grands travaux.
- Nguyen, M., Benkahla, A., Chauveau, J., Colin, J., & Losch, B. (2012). La loi foncière en Côte d'Ivoire. Les Notes de Synthèse du Comité Technique "Foncier et Développement", n°8.
- Obouayeba, S., Atsin, G. J., Soumahin, E. F., Iqbal, S. M., Essehi, J. L., & Obouayeba, A. P. (2016). Efficient latex harvesting technologies at the opening of hevea brasiliensis moderate metabolism clone GT1 in Côte d'Ivoire. *Journal of Rubber Research*(19), pp. 53-70.
- Obouayeba, S., Gnagne, M., Wahounou, J., Boko, C., Sylla, S., Kéli, J., et al. (2006). Bien cultiver l'hévéa en Côte d'Ivoire. Fiche hévéa n°1. Abidjan: CNRA.
- OMC. (2017). Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat. Pays membres de l'UEMOA. Organisation Mondiale du Commerce.
- OMC. (2017). Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat. Pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. WT/TPR/S/362. Genève: Organe d'examen des politiques commerciales.
- Oya, C. (2013). The land rush and classic agrarian questions of capital and labour: a systematic scoping review of the socioeconomic impact of land grabs in Africa. *Third World Quarterly*, 34: 1532-1557.
- Palm-CI. (2016). Rapport annuel 2016. Abidjan.
- Perrot, C. (1978). Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndenye aux XVIIIe et XIXe siècles. *Journal des Africanistes*, 48 (1): 101-126.
- Petithuguenin, P. (1998). Les conditions naturelles de production du cacao en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Indonésie. *Plantations, recherche, développement*, 5 (6): 393-411.
- Picciola, A. (1973). Quelques aspects de la Côte d'Ivoire en 1919. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 13 (50):239-274.
- Pillet-Schwartz, A. (1978). Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire. *Etudes Rurales*(70), 65-79.
- Pillet-Schwartz, A. (1978). Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte-d'Ivoire. *Etudes Rurales*, 65-79.
- Pillet-Schwartz, A. (1980). Une tentative de vulgarisation avortée : l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. *Cahiers d'études africaines*, 20(77-78), 63-82.
- Pillet-Schwartz, A. (1982). Aghien un terroir ébrié. Quinze ans de technostucture en Côte d'Ivoire. *Atlas des Structures Agraires au Sud du Sahara*. Paris: ORSTOM.
- Portères, R. (1956). Le bétail et les Prairies des Plateaux du Néogène de la Basse Côte d'Ivoire. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* , 3 (12): 891-902.
- Roose, E., Cheroux, M., Humbel, F., & Perraud, A. (1966). Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire. *Cahiers ORSTOM, série pédologie*, 4(2): 51-92.
- Ruf, F. (1981). Le déterminisme des prix sur les systèmes de production en économie de plantation ivoirienne. *Cahiers du CIRES*, 28-29: 218-232.

- Ruf, F. (1991). Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? Cahiers d'études africaines, 31(121-122), pp. 83-134.
- Ruf, F. (1995). Booms et crises du cacao: les vertiges de l'or brun. Paris: Karthala.
- Ruf, F. (2012). L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social. *Économie Rurale*, 330-331: 103-124.
- Ruf, F. (2013). Le boom du caoutchouc en Côte d'Ivoire. Le grand-père, planteur de cafiers, le père, planteur de cacaoyers, le fils, planteur d'hévéas. CIRAD.
- Ruf, F., & Agkpo, J. (2007). Etude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire. Agrisystems Consortium - Union Européenne.
- Sanou, F. (2015). Analyse-diagnostic agraire du département de Lakota une région productrice de cacao en Côte d'Ivoire. Mémoire de master. AgroParisTech.
- Sanou, F. (2018). Diagnostic agraire de la région de Bettié. Abidjan.
- SAPH. (2016). Rapport annuel 2016. Abidjan: SAPH.
- SAPH, U. (2016). Synthèse de la production campagne 2016-2017 UAI Bettié.
- Scott, J. (1976). *The moral economy of the peasant*. New Haven: Yale University Press.
- Soro, D., & Colin, J. (2008 йил janvier-juin). Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire. *Economie rurale*, 303-304-305: 154-168.
- Sucrivoire. (2017). Rapport annuel 2016. Abidjan: Sucrivoire - Groupe SIFCA.
- Tchayanov, A. (1990 (1925)). *L'organisation de l'économie paysanne*. Paris: Librairie du Regard.
- Tonnellier, M., & Gener, P. (1979). Intérêt et choix d'une période d'arrêt de saignée de l'hévéa Hevea brasiliensis. *Revue Générale du Caoutchouc et des Plastiques*, 56 (590): 83-88.
- Trèves, V. (2018). Diagnostic agraire de la région d'Irobo. Paris: Mémoire AgroParisTech.
- Tricart, J. (1957). Le café en Côte d'Ivoire. *Les cahiers d'Outre-Mer*, 10 (39): 209-233.
- Verdeaux, F. (1981). *L'Aïzi pluriel: chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire*. Thèse de 3e cycle. Paris: EHESS ORSTOM.
- Vroh, B. T. (2008). Comparaison de la composition floristique des plantations de bananiers et des jachères de différents âges à celle d'une forêt naturelle résiduelle dans la région de Dabou. Abidjan: UFR Biosciences. Mémoire de DEA. Université de Cocody.
- Wondji, C. (1963). La Côte d'Ivoire occidentale. Période de pénétration pacifique (1890-1908). *Outre-Mers*, 180-181: 346-381.

## Lexique des termes locaux utilisés

Abusan	Contrat de travail à part de fruit, qui établit une rémunération de la main d'œuvre sur la base d'un part (généralement entre un tiers et la moitié) du produit final. Il s'agit d'une forme particulière de métayage.
Baoulé	Ethnie de Côte d'Ivoire originaire du centre du pays, dont la population est l'une des plus nombreuses du pays.
Fond de tasse	Le produit de la saignée des hévéas coule dans une petite tasse fixée au tronc de l'arbre. Le terme fond de tasse désigne donc la boule de latex qui est séchée pendant quelques jours avant d'être vendue.
Manœuvre	Désigne généralement un ouvrier agricole employé à l'année ou sur une durée de plusieurs mois, par opposition aux journaliers ou tâcherons qui sont employés pour de courtes durées.
Mossi	Peuple d'Afrique de l'Ouest, majoritaire au Burkina Faso.
Planté-Partagé	Mode de faire-valoir sans transaction monétaire, dans lequel un détenteur de droits coutumiers sur la terre fait installer une plantation de culture pérenne sur une surface donnée par un tiers, et lui cède ensuite le droit d'usage sur une partie de la plantation lorsqu'elle entre en production. Le planté partagé est appelé " <i>domientché</i> " dans la région de Bettié (en langue Akan).
Tuteur	Personne qui facilite l'accès à la terre à une autre, elle devient de fait son <i>tuteur</i> .

## Liste des abréviations

AIPH	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile
CSSPPA	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles
CI	Consommation Intermédiaire
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
PB	Produit Brut
RAF	Revenu Agricole Familial
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
UAI	Unité Agro-Industrielle
VAB	Valeur Ajoutée Brute
VAN	Valeur Ajoutée Nette

## Liste des encadrés

<b>Encadré 1.</b> Bettié, le développement de l'hévéa dans l'ancienne boucle cacaoyère.....	22
<b>Encadré 2.</b> Irobo, un déplacement du palmier par l'hévéa et un parcellaire très hétérogène.....	23
<b>Encadré 3.</b> Zuénoula : deux modes de mise en valeur du milieu dissociés.....	24
<b>Encadré 4.</b> Quelques données sur la SAPH et l'UAI de Bettié.....	33
<b>Encadré 5.</b> Quelques données sur Palm-CI et l'UAI d'Irobo.....	47
<b>Encadré 6.</b> Quelques données sur Sucrivoire et l'UAI de Zuénoula.....	63

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Représentation comparée de la répartition de la valeur dans une exploitation agricole familiale et dans une exploitation agricole capitaliste .....	20
<b>Figure 2.</b> Carte de localisation des trois régions d'étude .....	21
<b>Figure 3.</b> Modes de mise en valeur des différentes parties d'un interfluve à Bettié.....	22
<b>Figure 4.</b> Hévéa, palmier et vivrier sur un même versant.....	23
<b>Figure 5.</b> Image satellite de la plantation industrielle.....	23
<b>Figure 6.</b> Parcelle d'anacarde en phase d'établissement associée à une grande diversité de cultures vivrières. .....	24
<b>Figure 7.</b> Parcelle de canne à sucre cultivée en irrigué.....	24
<b>Figure 8.</b> Parcellaire de grande taille correspondant aux espaces occupés par des grandes exploitations capitalistes (palmier à huile et hévéa) .....	50

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1.</b> Evolution des prix relatifs du cacao, de l'anacarde, de l'huile de palme, du caoutchouc et du riz paddy entre 1992 et 2018 (prix constant, indice 100=1992).....	25
<b>Graphique 2.</b> PB, CI et VAB par hectare des systèmes de culture hévéa, cacao et vivrier (Bettié).....	31
<b>Graphique 3.</b> Productivité journalière du travail des systèmes de culture hévéa, cacao et vivrier (Bettié).....	32
<b>Graphique 4.</b> Composition de la plantation industrielle en fonction du nombre d'années de saignée des parcelles d'hévéa matures (année 2016).....	34
<b>Graphique 5.</b> Composition du domaine de la SAPH (5 250 ha) : surfaces non-plantées ; plantées et non matures ; plantées et non saignées ; plantées et saignées (année 2016).....	35
<b>Graphique 6.</b> VAB par hectare associée à la production de fond de tasse de l'UAI rapportée à la surface saignée et VAB associée aux autres systèmes de culture hévéa de la région de Bettié.....	36
<b>Graphique 7.</b> VAB par hectare des différents types d'exploitations produisant du latex et proportion correspondante de cacao et de l'hévéa.....	39
<b>Graphique 8.</b> VAN par hectare des différents types d'exploitations produisant du latex fond de tasse.....	40
<b>Graphique 9.</b> Emplois créés par hectare au sein des différents types d'exploitations produisant du latex (en équivalents temps plein – ETP par ha).....	41
<b>Graphique 10.</b> Productivité du travail au sein des différents types d'exploitations produisant du latex (VAN / ETP).....	41
<b>Graphique 11.</b> VAN totale des différents types d'exploitations produisant du fond de tasse et répartition de celle-ci entre actifs familiaux et extérieurs, et revenu de l'investisseur.....	42
<b>Graphique 12.</b> Revenu total par actif familial des systèmes de production et comparaison avec les seuils de survie et de reproduction.....	43
<b>Graphique 13.</b> PB, CI et VAB par ha des systèmes de culture palmier à huile à Irobo.....	49
<b>Graphique 14.</b> VAB par ha et productivité journalière du travail (VAB/JT) des systèmes de culture palmier et hévéa des systèmes de production capitalistes.....	52
<b>Graphique 15.</b> VAB par ha des systèmes de culture palmier, hévéa, cacao et vivrier (Irobo).....	55
<b>Graphique 16.</b> Productivité journalière du travail des systèmes de culture palmier, hévéa, cacao et vivrier (Irobo).....	55
<b>Graphique 17.</b> VAB par ha de différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo et part correspondante du palmier, de l'hévéa, du cacao et du vivrier.....	56
<b>Graphique 18.</b> Emplois créés par hectare au sein des différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo (en équivalents temps plein ETP par ha).....	57
<b>Graphique 19.</b> VAN totale des différents types d'exploitations présentes dans la région d'Irobo et répartition de celle-ci entre actifs familiaux et extérieurs, et revenu de l'investisseur.....	58
<b>Graphique 20.</b> Revenu agricole total par actif familial des systèmes de production et comparaison avec les seuils de survie et de reproduction.....	59
<b>Graphique 21.</b> Consommations intermédiaires spécifiques des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle irriguée (Z-PI-irrigué) et pluvial (Z-PI-pluvial).....	63
<b>Graphique 22.</b> CI, Dépréciation du capital, CI et VAN des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (irrigué et pluvial), par hectare (à gauche) et par tonne de canne (à droite).....	64
<b>Graphique 23.</b> Productivité journalière du travail (VAN/JT) des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (irrigué et pluvial).....	64
<b>Graphique 24.</b> VAN par ha des systèmes de culture de canne à sucre en plantation industrielle (à gauche) et rémunération des différents agents (à droite).....	65



<b>Graphique 25.</b> CI et VAB par hectare des systèmes de culture de canne à sucre des blocs de plantation gérés par des groupements (à gauche) et en plantation industrielle (à droite).....	68
<b>Graphique 26.</b> Productivité journalière du travail (VAB/JT) des systèmes de culture de canne à sucre des blocs de plantation gérés par des groupements (à gauche) et en plantation industrielle (à droite).....	69
<b>Graphique 27.</b> Décomposition du prix payé par Sucrivoire aux groupements de producteurs.....	70
<b>Graphique 28.</b> VAB par ha et productivité journalière du travail des systèmes de culture correspondant aux pratiques observées à Zuénoula.....	75
<b>Graphique 29.</b> VAN par hectare de différents types d'exploitations présents dans la région de Zuénoula et part correspondante du cacao, de l'anacarde et du vivrier.....	76
<b>Graphique 30.</b> Revenu total par actif familial des systèmes de production.....	77

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Principales hypothèses de prix.....	26
<b>Tableau 2.</b> Systèmes de culture hévéa correspondant aux pratiques observées à Bettié (I) : modalités d'établissement, travail et richesse créée en phase de démarrage. ....	28
<b>Tableau 3.</b> Durée et rendements associés aux différentes phases d'une plantation d'hévéa pour les deux types de conduite de la saignée observés à Bettié .....	29
<b>Tableau 4.</b> Systèmes de culture hévéa correspondant aux pratiques observées à Bettié (II) : conduite de la saignée, quantité de travail et valeur ajoutée moyenne sur la durée de vie totale des plantations.....	30
<b>Tableau 5.</b> Systèmes de culture cacao correspondant aux pratiques observées à Bettié : précédents, espèces associées, recours aux engrais et charge de travail.....	31
<b>Tableau 6.</b> Décomposition de la VAB par hectare des systèmes de culture d'hévéa de la région de Bettié ....	36
<b>Tableau 7.</b> Récapitulatif des différents types d'exploitations produisant du latex à Bettié .....	37
<b>Tableau 8.</b> Surface, actifs familiaux et extérieurs des archétypes utilisés dans la modélisation.....	42
<b>Tableau 9.</b> Trajectoires, activités, surfaces cultivées et nombre d'actifs des archétypes utilisés dans la modélisation des systèmes de production à plus faible revenu de Bettié .....	43
<b>Tableau 10.</b> Systèmes de culture de palmier à huile correspondant aux pratiques observées à Irobo : associations, consommations intermédiaires, et VAB par hectare .....	48
<b>Tableau 11.</b> Systèmes de culture d'hévéa correspondant aux pratiques observées à Irobo : associations, consommations intermédiaires, et VAB par hectare.....	51
<b>Tableau 12.</b> Récapitulatif des différents types d'exploitations familiales, patronales et capitalistes présentes dans la région d'Irobo.....	54
<b>Tableau 13.</b> Surface, actifs familiaux et extérieurs des archétypes utilisés dans la modélisation. ....	58
<b>Tableau 14.</b> Trajectoires, activités, surfaces cultivées et nombre d'actifs des archétypes utilisés dans la modélisation des systèmes de production à plus faible revenu de la région d'Irobo.....	59
<b>Tableau 15.</b> Systèmes de culture de canne à sucre correspondant aux pratiques observées dans les blocs de plantation gérés par des groupements à Zuénoula .....	68
<b>Tableau 16.</b> Récapitulatif des différents types d'exploitations familiales présentes dans la région de Zuénoula .....	72
<b>Tableau 17.</b> Systèmes de culture (hors canne à sucre) correspondant aux pratiques observées à Zuénoula : rendements, types de consommations intermédiaires et VAB par hectare .....	74



## **GETTING IN TOUCH WITH THE EU**

### **In person**

All over the European Union there are hundreds of Europe Direct information centres. You can find the address of the centre nearest you at: <http://europa.eu/contact>

### **On the phone or by email**

Europe Direct is a service that answers your questions about the European Union. You can contact this service:

- by freephone: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certain operators may charge for these calls),
- at the following standard number: +32 22999696, or
- by electronic mail via: <http://europa.eu/contact>

## **FINDING INFORMATION ABOUT THE EU**

### **Online**

Information about the European Union in all the official languages of the EU is available on the Europa website at: <http://europa.eu>

### **EU publications**

You can download or order free and priced EU publications from EU Bookshop at: <http://bookshop.europa.eu>. Multiple copies of free publications may be obtained by contacting Europe Direct or your local information centre (see <http://europa.eu/contact>).

## The European Commission's science and knowledge service

Joint Research Centre

### JRC Mission

As the science and knowledge service of the European Commission, the Joint Research Centre's mission is to support EU policies with independent evidence throughout the whole policy cycle.



**EU Science Hub**

[ec.europa.eu/jrc](https://ec.europa.eu/jrc)



@EU\_ScienceHub



EU Science Hub - Joint Research Centre



Joint Research Centre



EU Science Hub



Publications Office

doi:10.2760/224569

ISBN 978-92-76-10934-1